

Canaliser les

# ÉNERGIES

du Québec

## DOCUMENT THÉMATIQUE

31<sup>e</sup> Congrès des membres  
du Parti libéral du Québec





# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                          |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| INTRODUCTION                                                                                             | 1         |
| <b>I. CRÉER LA RICHESSE QUE LES QUÉBÉCOIS PARTAGENT</b>                                                  | <b>5</b>  |
| <b>1.Économie : Ouvrir de nouveaux horizons créateurs de richesse</b>                                    | <b>5</b>  |
| 1.1 Ouvrir de nouveaux horizons                                                                          | 8         |
| 1.2 Mettre en valeur nos ressources naturelles et énergétiques dans un contexte de développement durable | 11        |
| 1.3 Miser sur la créativité et la productivité de nos entreprises                                        | 17        |
| 1.4 Prévenir une pénurie de main-d'œuvre                                                                 | 21        |
| 1.5 Remettre nos infrastructures de transport en bon état                                                | 26        |
| 1.6 Des finances publiques saines et équitables                                                          | 28        |
| <b>II. UN QUÉBEC POUR SES ENFANTS</b>                                                                    | <b>34</b> |
| <b>1. L'éducation comme levier de prospérité et d'épanouissement</b>                                     | <b>34</b> |
| 1.1 Mesurer la performance des élèves et des écoles                                                      | 35        |
| 1.2 Accorder plus d'autonomie aux directions d'écoles                                                    | 36        |
| 1.3 Recentrer l'action des commissions scolaires                                                         | 37        |
| 1.4 Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies                                                   | 38        |
| 1.5 Accentuer la lutte contre le décrochage scolaire des garçons                                         | 39        |
| 1.6 Adapter l'école aux élèves doués et promouvoir l'excellence                                          | 40        |
| 1.7 Valoriser davantage la profession enseignante                                                        | 41        |
| 1.8 Adapter la formation technique aux réalités de la clientèle                                          | 41        |
| <b>2. La famille</b>                                                                                     | <b>43</b> |
| 2.1 Assurer le développement des places en garderie                                                      | 43        |
| 2.2 Plus de flexibilité pour composer avec les obligations familiales                                    | 44        |
| 2.3 Mieux répondre aux besoins des parents aux horaires et conditions atypiques                          | 46        |
| 2.4 Reconnaître des réalités d'aujourd'hui                                                               | 47        |
| 2.5 Intensifier le dépistage précoce des difficultés d'apprentissage et de comportement                  | 48        |
| 2.6 Favoriser des alternatives à la médication pour les enfants aux prises avec l'hyperactivité          | 50        |
| <b>3. Développement durable et énergies renouvelables</b>                                                | <b>51</b> |
| 3.1 Rompre avec notre dépendance aux produits pétroliers                                                 | 52        |
| 3.2 Exploitation responsable de nos ressources non renouvelables                                         | 54        |
| 3.3 L'immobilier à contribution                                                                          | 55        |
| 3.4 Tripler les redevances sur l'eau                                                                     | 57        |
| 3.5 L'acceptabilité sociale des projets d'investissement                                                 | 58        |

|                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>4. La culture comme levier d'affirmation... et de prospérité</b>              | <b>59</b> |
| 4.1 La culture créatrice de richesse                                             | 59        |
| 4.2 La culture ambassadrice du Québec                                            | 61        |
| 4.3 Être mieux vu et mieux entendu                                               | 62        |
| <b>III. PRENDRE SOIN DE CEUX QUE NOUS AIMONS</b>                                 | <b>63</b> |
| <b>1. Un Québec en santé</b>                                                     | <b>63</b> |
| 1.1 Pour un Québec adoptant de saines habitudes de vie                           | 64        |
| <b>2. Pour une médecine de prise en charge au bénéfice de tous les Québécois</b> | <b>70</b> |
| 2.1 Groupe de médecine familiale                                                 | 70        |
| 2.2 Maintien à domicile                                                          | 72        |
| 2.3 Aînés                                                                        | 74        |
| 2.4 Prise en charge des malades chroniques                                       | 75        |
| 2.5 Santé mentale                                                                | 76        |
| 2.6 Soins palliatifs                                                             | 80        |
| <b>3. Un réseau de santé performant, souple et à l'avant-garde</b>               | <b>82</b> |
| 3.1 Un réseau plus performant                                                    | 82        |
| 3.2 Un réseau plus souple                                                        | 84        |
| 3.3 Un réseau qui se prépare au vieillissement                                   | 86        |
| <b>IV. UN MONDE POUR LES QUÉBÉCOIS</b>                                           | <b>89</b> |
| <b>1. Un Québec ouvert sur le monde</b>                                          | <b>89</b> |
| 1.1 Un Québec qui prend le leadership au Canada                                  | 90        |
| 1.2 Un Québec qui excelle sur la scène internationale                            | 100       |

# CANALISER LES ÉNERGIES DU QUÉBEC



# INTRODUCTION

*Le monde se redessine sous nos yeux.*

*La crise financière de 2008, qui a conduit à la plus sévère récession mondiale depuis les années 30, s'est depuis transformée en crise de l'endettement en Europe, aux États-Unis et au Japon. La résorption du déséquilibre des finances publiques laisse entrevoir une longue période de lente croissance économique dans ces pays. Dans ces nouvelles circonstances, les pays occidentaux ne seront plus la locomotive de la croissance économique mondiale au cours des prochaines décennies.*

*D'autres régions du monde enregistrent à l'inverse une croissance économique accélérée, nourrie par l'augmentation de leur population, le développement de leurs capacités de production, l'utilisation plus répandue des nouvelles technologies et le rehaussement de leurs niveaux de vie. Ces pays émergents, avec à leur tête le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (BRIC), représenteront le moteur de l'économie mondiale pour de nombreuses années à venir.*

*Dans d'autres régions, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, un vent de révolution s'est levé, nourri par des appels à la liberté. Il emporte avec lui des régimes dictatoriaux qui ont détourné les ressources et laisse derrière des espoirs de démocratie et de modernité.*

*Pendant ce temps, notre vie semble rythmée par des innovations technologiques qui ne cessent de réduire le temps et l'espace et qui annoncent des progrès majeurs dans toutes les sphères de la société, dans nos façons de produire, de consommer, de nous soigner, de nous déplacer. Et une nouvelle conscience environnementale transforme radicalement notre vision de l'économie. Notre prospérité ne peut plus se faire aux dépens de l'environnement, mais avec le souci de protéger notre patrimoine naturel pour le bénéfice des générations futures.*

*C'est dans ce monde nouveau que le Québec est appelé à grandir.*

*Et c'est dans ce contexte que les militants du PLQ ont été invités à imaginer le Québec que nous voulons bâtir et à déterminer les moyens pour y arriver. Au cours des derniers mois, plus de 2500 militants ont participé aux différents colloques mis sur pieds par quatre groupes de travail chapeautés par la Commission politique.*

*Une vision du Québec d'aujourd'hui et de demain se dégage de cette vaste consultation : c'est celle d'un Québec qui vise l'excellence dans toutes les sphères de la société pour relever les défis de ce monde nouveau qui prend forme sous nos yeux.*

*C'est un Québec qui excelle en économie, avec un projet phare aux ambitions fondatrices, le plan Nord; un Québec qui se démarque en éducation, en santé; un Québec qui est capable de créer la richesse nécessaire pour continuer de bâtir une société inclusive et solidaire.*

*Pour réaliser cette vision du Québec, nous devons relever d'importants défis au cours des 10 prochaines années.*

*Le premier défi est celui de la concurrence internationale. Les pays émergents représentent déjà une nouvelle concurrence féroce alors que nos marchés traditionnels d'exportation que sont les États-Unis et l'Europe occidentale ne pourront alimenter notre croissance comme par le passé.*

*C'est donc dire que nous devons ouvrir de nouveaux horizons, percer de nouveaux marchés, défricher de nouveaux territoires. Nous devons stimuler la volonté d'entreprendre et créer un climat d'affaires qui permet à nos entreprises d'afficher le niveau de productivité nécessaire pour qu'elles puissent se mesurer aux économies les plus performantes de la planète.*

*Le second défi est celui de la démographie. Notre population vieillit. Cela traduit d'abord l'amélioration générale des conditions de vie qui a grandement prolongé l'espérance de vie. Nous vivons plus longtemps et en meilleure santé. Nous devons repenser l'organisation du travail, mais aussi nos services et nos programmes d'épargne pour répondre aux besoins d'une population qui restera active plus longtemps.*

*Le défi démographique, c'est aussi celui d'assurer une relève. Si rien n'est fait, nous ne compterons dans 30 ans qu'une seule personne en âge de travailler pour financer de leurs impôts des services requis par quatre retraités. Et nous devons aussi continuer d'adapter nos politiques d'immigration pour attirer les talents et les compétences dont nous aurons besoin et prévenir les pénuries de main-d'œuvre.*

*Ces deux défis trouvent une partie de leur réponse dans un troisième, qui est le défi technologique. Il s'exprime dans la nécessité d'utiliser les meilleurs moyens à notre disposition à la fois pour mieux atteindre de nouveaux marchés et générer des gains d'efficacité qui nous permettront de faire face au défi démographique. Cet enjeu technologique est horizontal, il en découle tout autant l'école de demain, une nouvelle façon de soigner qu'une nouvelle économie et des relations nouvelles entre l'État et les citoyens à l'ère du web 2.0.*

*Nous estimons que, plus que jamais, le Québec est dans une position de force pour se démarquer. Nous avons du talent et de la créativité. Nous avons des ressources et des énergies renouvelables en abondance. Et nous avons la vision d'ouvrir de nouveaux horizons partout dans le monde.*

*Mais surtout, nous avons la volonté de réussir. En s'inspirant de la riche histoire du PLQ et de nos valeurs profondément ancrées, nous avons toute la détermination de bâtir le Québec d'aujourd'hui et de demain. Les militants du Parti libéral du Québec ont toujours su relever les défis propres à leur génération. Nous relèverons encore une fois les défis qui se présentent à nous, avec l'enthousiasme et la confiance de réussir et en canalisant toutes les énergies du Québec dans l'objectif de construire une société qui fera l'envie du monde.*

*Ce document est divisé en quatre sections principales.*

*Dans le premier chapitre consacré à l'économie, nous affirmons notre détermination de conquérir de nouveaux marchés pour être du côté de ceux qui vont tirer profit du monde nouveau qui se déploie.*

*Dans le deuxième, consacré à nos enfants, au mieux-être des Québécois et au développement durable, nous proposons une évaluation annuelle des apprentissages de nos enfants pour mieux suivre leur développement; une assurance de développement du réseau des services de garde, une rupture de notre dépendance au pétrole et un appui sans précédent au rayonnement international de nos artistes.*

*Dans le troisième chapitre, consacré à la santé, nous mettons en place les conditions pour continuer le redressement déterminé du réseau entamé par le gouvernement du Québec. Nous introduisons un changement de culture dans le réseau de la santé par une évaluation publique des établissements favorisant une saine concurrence et l'émergence de nouvelles idées.*

*Dans le 4<sup>e</sup> chapitre, nous proposons de faire entrer en action la diaspora québécoise afin d'améliorer la promotion du Québec à l'étranger et nous affirmons notre détermination de jouer un rôle actif dans l'évolution de la fédération canadienne et dans la protection du poids du Québec dans les institutions fédérales.*

*Ce document d'orientation politique est celui de notre base militante. Dans une étape subséquente, il émergera de ces travaux un nouveau programme qui sera soumis aux Québécois à la faveur du prochain rendez-vous électoral. À cette occasion, nos concitoyens seront invités à renouveler leur confiance envers un parti, un gouvernement et un premier ministre qui ont su canaliser les énergies du Québec pour marquer notre entrée dans l'ère du développement durable et permettre à notre nation de demeurer sur la voie de la prospérité partagée alors que sévissait une des crises économiques mondiales les plus sévères des 70 dernières années*

# I

CRÉER LA RICHESSE  
QUE LES QUÉBÉCOIS PARTAGENT



## 1- Économie : Ouvrir de nouveaux horizons créateurs de richesse

Malgré la conjoncture économique difficile, marquée par la crise financière de 2008 qui a conduit à la plus sévère récession mondiale depuis les années 30, le Québec a enregistré une performance économique très enviable au cours des dernières années.

Le Québec s'est mieux relevé que ses partenaires de la dernière récession mondiale. Le Québec a recouvré tous les emplois perdus pendant la récession et même davantage. Le Québec reviendra également plus rapidement à l'équilibre budgétaire, soit dès 2013-2014, quatre ans avant l'Ontario.

Aujourd'hui, le Québec affiche un taux de chômage inférieur à celui de l'Ontario et des États-Unis, une première en plus de 30 ans. En fait, c'est au Québec où le taux de chômage a le plus diminué depuis 2003, passant de 9,2% à 7,3%.

Cette performance enviable n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat de plusieurs gestes posés depuis 2003 pour rehausser le potentiel économique du Québec.

Parmi celles-ci, notons :

- Le Pacte pour l'emploi, des investissements de plus de 1,5 milliard de dollars qui ont permis à des dizaines de milliers de Québécois de bénéficier de programmes de formation et d'accès à l'emploi;
- La réduction du fardeau fiscal des familles et la réintroduction des allocations familiales, qui ont permis de soutenir le revenu disponible des Québécois;
- La relance des grands chantiers hydroélectriques qui permettront au Québec de devenir un leader mondial des énergies renouvelables;
- Le lancement du Plan québécois pour les infrastructures, qui a plus que doublé les investissements annuels pour la réfection de nos routes, écoles et hôpitaux;
- L'abolition de la taxe sur le capital et l'introduction de mesures spécifiques pour stimuler les investissements des entreprises. Au Canada, c'est au Québec où l'on taxe le moins les nouveaux investissements.

Plusieurs mesures spéciales pour soutenir l'activité économique pendant la récession se sont également avérées judicieuses.

Notons, par exemple :

- La mobilisation de la SGF et d'Investissement Québec pour soutenir nos entreprises pendant la crise de liquidités;
- Le programme de rénovation domiciliaire qui a contribué à soutenir les dépenses de consommation.

Aujourd'hui, le Québec est en bonne position pour poursuivre son développement économique et s'affirmer plus que jamais dans le nouvel espace économique mondial qui prend forme sous nos yeux. Mais pour ce faire, nous devons collectivement relever d'importants défis.

### **Un monde nouveau**

Les impacts de la crise des dernières années sont nombreux, fondamentaux et à long terme. Les États-Unis, l'Europe occidentale et le Japon, plongés dans une crise de l'endettement public, devront procéder à des ajustements structurels de leurs finances publiques. Cela aura des conséquences sur toute l'économie mondiale. C'est-à-dire que les pays occidentaux ne seront plus au cours des prochaines décennies la locomotive de l'économie mondiale comme ils l'ont été depuis l'après-guerre. Ce rôle de locomotive reviendra aux pays émergents, notamment le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (BRIC).

Ce nouveau contexte économique mondial comporte de nombreuses implications pour le Québec, notamment :

- Le Québec devra diversifier la destination de ses exportations pour réduire sa dépendance commerciale envers les États-Unis et l'Europe, qui accaparent plus de 80% de nos expéditions internationales, et viser les marchés en croissance;
- Le Québec devra faire face à une vive concurrence de la part du BRIC et des autres pays émergents pour l'obtention de parts de marchés partout sur la planète;
- La soif des pays émergents pour les ressources naturelles ouvre de nouveaux débouchés pour le Québec et le Canada, mais fera en sorte qu'il faudra s'adapter à un dollar canadien dont la valeur demeurera élevée;
- Des finances publiques saines sont nécessaires pour réduire l'impact des chocs internationaux. Le Québec doit maintenir le cap sur le retour à l'équilibre budgétaire pour rapidement se préoccuper de la réduction du poids de sa dette.

### **Un repositionnement fondamental du Québec : développement durable, alliances nouvelles, Plan Nord**

Le gouvernement du PLQ a mené une action visionnaire pour bien positionner le Québec dans ce monde nouveau.

Il s'est placé à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques avec une action globale qui fait du Québec un champion nord-américain de la réduction des gaz à effet de serre, insufflant un vent d'innovation dans nos entreprises.

Il a assumé un leadership vigoureux pour développer de nouveaux marchés, étant notamment le déclencheur des négociations entre le Canada et l'Union européenne pour un nouveau partenariat économique.

Il a lancé le Plan Nord, un projet aux multiples facettes. Par une alliance inédite entre les populations du Sud et du Nord, entre les Premières Nations, les Inuits et les Québécois, le Plan Nord permet au Québec de saisir les opportunités liées à la croissance de la demande en ressources; il permet une poursuite du développement des énergies propres et renouvelables à travers lequel le Québec devient une solution nord-américaine dans la lutte contre les GES; il crée une dynamique de développement coordonné assurant une amélioration des conditions de vie des populations nordiques; il donne jour à de nouvelles activités comme l'écotourisme; il assure une préservation du patrimoine naturel pour les générations futures; il crée un environnement propice à l'investissement international responsable, source de richesse pour tout le Québec.

Le Plan Nord, c'est une activité économique qui sera source de recettes fiscales de 14 milliards de dollars permettant de réinvestir dans les services de santé, d'éducation, l'aide à la famille et la lutte à la pauvreté au bénéfice de tous les Québécois. C'est une contribution au PIB du Québec de 162 milliards de dollars sur 25 ans. Ce sont des retombées pour toutes les régions, en termes d'emplois et de contrats pour les fournisseurs.

C'est surtout la fondation d'un Québec plus grand, plus conscient de ses ressources, de ses forces, de ses richesses, plus responsable quant à leur préservation. C'est un saut dans l'avenir.

### **Poser les bons gestes**

Le Québec est dans une position de force pour se hisser au palmarès mondial des nations les plus prospères, mais il devra agir pour capitaliser sur ses atouts et relever ses défis. Surtout, le Québec doit viser l'excellence pour se mesurer aux meilleurs.

C'est dans ce contexte que les militants du PLQ ont indentifié des priorités d'action en matière économique.

---

## 1.1 Ouvrir de nouveaux horizons

---

La volonté du gouvernement du Québec est d'ouvrir de nouveaux horizons pour que les entreprises et le talent québécois puissent s'exprimer aux quatre coins du monde.

Les actions du gouvernement libéral au cours des dernières années ont visé à aménager de nouveaux espaces en renforçant ses relations avec la France, l'Union européenne, les économies émergentes, ses voisins du Canada et des États-Unis.

Ainsi, au nombre des ententes conclues par le gouvernement figurent :

- Une entente France-Québec sur la reconnaissance des qualifications professionnelles et la mobilité des citoyens;
- Un accord de commerce et de coopération Québec-Ontario;
- Des ententes avec le Nouveau-Brunswick sur les marchés publics et la mobilité de la main-d'œuvre;
- Une entente à long terme avec l'État du Vermont sur la vente d'hydroélectricité québécoise.

Ces ententes s'ajoutent au marché commun canadien et à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui nous donnent un accès privilégié au continent nord-américain.

De plus, le gouvernement du Québec a été le déclencheur des négociations qui mèneront à un nouvel accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

Il faut poursuivre dans cette direction et aller plus loin. Nous croyons qu'un gouvernement libéral doit chercher à multiplier les ententes de coopération économique, technique et scientifique aussi bien à l'intérieur de la fédération canadienne qu'à l'étranger.

Nous croyons qu'un gouvernement du PLQ doit notamment chercher à accroître les relations commerciales avec l'Amérique latine et l'Asie, et notamment avec les pays du BRIC (le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine).

---

## **PROPOSITION 1**

### ***De repousser encore les frontières du Québec et négocier des ententes avec nos partenaires du monde entier, et :***

- 1.1 De multiplier les ententes de coopération économique, technique et scientifique dans ses domaines de compétence;***
  - 1.2 De proposer la conclusion d'un partenariat économique spécifique entre le Canada et la Chine;***
  - 1.3 De continuer à appuyer les négociations devant mener au nouveau partenariat économique Canada-Union européenne;***
  - 1.4 De coopérer avec le gouvernement fédéral et les membres du Conseil de la fédération afin d'encourager la signature d'ententes commerciales avec les pays d'Amérique latine, notamment le Brésil;***
  - 1.5 D'intensifier la coopération économique avec les États de la Nouvelle-Angleterre, notamment en cherchant à accroître la fluidité du commerce;***
  - 1.6 D'accroître les missions commerciales dans les régions visées;***
- 

Pour percer de nouveaux marchés, il est également nécessaire de faire la promotion des produits québécois et d'accompagner nos exportateurs dans leurs démarches, notamment les PME.

Plusieurs organismes et ministères ont pour mandat de faire la promotion des produits québécois à l'étranger. C'est le cas du ministère des Relations internationales (MRI), notamment par le réseau des délégations du Québec à l'étranger, et du ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE), par le biais de la Direction générale des affaires économiques internationales.

De plus, les gouvernements du Québec et du Canada soutiennent en concertation des Organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX). Ces organismes sont regroupés au sein du Réseau des commissariats à l'exportation du Québec (RECOMEX) qui représente 16 organisations de promotion des exportations réparties à travers tout le Québec. Le RECOMEX est né de la volonté des membres de partager leurs expertises et réseaux de contacts internationaux et s'adresse aux PME de toutes les régions. Financées par les gouvernements du Québec et du Canada, certains organismes reçoivent également un soutien financier des CLD et des Conférences régionales des élus (CRÉ).

Certaines sociétés d'État, comme Investissement Québec, qui a le mandat de faire la prospection des investissements étrangers, et Hydro-Québec, possèdent une expertise fine des marchés étrangers. Montréal International a aussi développé un réseau de contacts à travers le monde.

Nous croyons que le gouvernement du Québec devrait réunir les forces vives en matière d'exportation pour développer une stratégie de pénétration des nouveaux marchés en croissance afin d'accroître et de diversifier les exportations internationales du Québec.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

## **PROPOSITION 2**

***De tenir un forum national sur l'exportation afin qu'une stratégie de pénétration de nouveaux marchés soit élaborée. Ce forum aura également pour mandat d'identifier les principales entraves à l'exportation et de recommander des solutions :***

- 2.1 Ce forum devrait réunir le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, les sociétés d'État, les ORPEX, les organismes de financement des exportations, les entreprises et les spécialistes en commerce international des secteurs public et privé;***
- 2.2 Ce forum viserait également à développer différents outils pour favoriser l'accès à l'information, comme un portail unique sur les programmes d'aide et de soutien aux exportateurs;***
- 2.3 Il aurait également pour mandat de développer une stratégie de mise en marché des produits québécois, incluant le développement d'une image de marque;***

---

Une entreprise qui cherche à desservir de nouveaux marchés peut rencontrer plusieurs embûches sur son chemin. Les barrières linguistiques, la réglementation technique et environnementale et des cultures d'affaires différentes peuvent devenir des entraves à l'exportation.

Pour une PME qui veut se lancer dans l'exportation, la collecte de l'information pertinente peut être très onéreuse et en décourager plusieurs. Plus souvent qu'autrement, la PME ne possède pas les ressources ni l'expertise pour se lancer dans l'aventure de l'exportation. L'entreprise bénéficierait grandement de sources d'information centralisées facilement accessibles.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

## **PROPOSITION 3**

***D'élaborer avec le gouvernement fédéral et les organismes publics un centre de partage de l'information et de veille stratégique sur les marchés d'exportation facilement accessible aux PME;***

---

---

## 1.2 Mettre en valeur nos ressources naturelles et énergétiques dans un contexte de développement durable

---

La croissance économique vigoureuse des pays émergents se traduit par une forte demande mondiale pour les ressources naturelles.

Lors du Congrès mondial de l'énergie qui s'est tenu à Montréal en 2010, il a été établi que la croissance de la demande en énergie ira en s'accroissant. La hausse de la demande sera équivalente, chaque année, à la consommation annuelle du Japon, et ce jusqu'en 2030.

La demande pour les métaux et minéraux devrait également croître à un rythme élevé. Dans le domaine de l'aluminium, par exemple, l'industrie mondiale devra construire chaque année un complexe aussi grand que les installations du Saguenay-Lac-Saint-Jean tous les neuf mois.

Cette forte croissance de la demande résulte en bonne partie de la hausse du niveau de vie dans les pays émergents. Par exemple, dans les pays occidentaux, la consommation d'aluminium est de 20 kilos par année par personne. En comparaison, la consommation du Brésil est de 5 kilos per capita, de 1 kilo per capita en Inde et de 10 kilos per capita en Chine.

En d'autres mots, plus une population s'enrichit, plus elle consomme de l'énergie et des ressources minérales. La demande mondiale pour les ressources naturelles continuera de croître, soutenant ainsi à un niveau élevé leur prix.

Le Québec regorge de ressources naturelles.

Le Québec est le quatrième producteur mondial d'hydroélectricité. Or, le potentiel de développement y est aussi élevé que la puissance déjà installée.

Le Québec est également le 3<sup>e</sup> producteur mondial d'aluminium.

Le Québec est une force minière, se classant parmi les dix principaux producteurs au monde. Or, seulement 40% du potentiel minier a été répertorié.

Dans le secteur minier, on retrouve à peu près tous les métaux dans le sous-sol québécois, notamment du nickel, du zinc, du minerai de fer, du cobalt ainsi que métaux et des pierres précieuses comme l'or, le platine et le diamant. Il recèle également du lithium, du vanadium et des éléments de terres rares.

Le Québec est ainsi en bonne position pour tirer avantage de la forte demande mondiale et de la fermeté des prix. Pour ce faire, il doit mettre en valeur son potentiel énergétique et minier.

Le grand projet de développement durable qu'est le Plan Nord vise notamment à inscrire le Québec dans cette tendance mondiale.

Le Plan Nord propose un modèle de développement durable qui permettra de mettre en valeur

ces ressources naturelles dans le respect de l'environnement et des écosystèmes au profit des populations nordiques et de l'ensemble des Québécois.

Le Plan Nord a été élaboré en partenariat. Il est le fruit des réflexions des élus du gouvernement du Québec, des élus des régions et des représentants des Premières Nations et des Inuits qui, aux côtés des représentants des milieux économiques, sociaux, communautaires et environnementaux, ont dessiné le Nord de demain.

Le Plan Nord se déploiera sur une période de 25 ans. Il entraînera des investissements de plus de 80 milliards de dollars durant cette période et permettra de créer en moyenne 20 000 emplois chaque année pendant 25 ans. C'est gigantesque!

Les retombées économiques du Plan Nord seront extrêmement importantes sur tout le territoire québécois. À titre d'illustration, le secteur minier génère 50 000 emplois directs dans toutes les régions du Québec; c'est 15 000 travailleurs miniers dans des activités telles le forage et l'exploration, et 35 000 travailleurs dans des fonderies, des centres de recherche et chez d'innombrables fournisseurs.

Les retombées se mesurent par les salaires versés, qui sont en moyenne de 70 000\$ par année par emplois dans l'industrie minière, les investissements consentis, les achats auprès des réseaux de fournisseurs, les taxes, les impôts et les redevances versées, notamment.

Pour accroître les retombées économiques du Plan Nord, le gouvernement a :

- Majoré les redevances exigées des sociétés minières de manière à ce que l'effort fiscal exigée des compagnies minières est aujourd'hui de 28% supérieur à la moyenne canadienne;
- Doté Investissement Québec d'une enveloppe de 500 millions de dollars pour la prise de participations dans les projets à venir;
- Prévu une contribution financière de l'industrie minière au développement des infrastructures nordiques.

L'entente conclue entre Investissement Québec et la minière Stornoway Diamond Corporation illustre bien l'ampleur des retombées économiques d'un tel projet. Cette entreprise mettra en valeur un important gisement diamantifère à 350 kilomètres au nord de Chibougamau. Des investissements de 450 millions de dollars seront requis et 300 emplois permanents seront créés. Investissement Québec a fait l'acquisition d'une participation de 37% de Stornoway, ce qui lui donnera droit à une part équivalente des bénéfices. Investissement Québec recevra de plus une royauté représentant 2% de la valeur de la production minière.

Nous croyons que nous pouvons faire davantage pour maximiser les retombées économiques du Plan Nord.

---

#### **PROPOSITION 4**

##### ***D'exploiter les ressources naturelles au bénéfice de tous les Québécois, et:***

- 4.1 D'examiner comment accroître la participation des Québécois aux projets d'investissements miniers, à l'instar des prises de participation d'Investissement Québec; de façon plus précise, le gouvernement devrait examiner la possibilité de créer un fonds fiscalisé encourageant les Québécois à investir directement dans le développement durable du Nord;***
  - 4.2 De développer un réseau de fournisseurs et d'équipementiers auprès des sociétés minières. Le développement de cette filière industrielle permettrait de développer au Québec un réseau de PME capables d'exporter leur savoir-faire;***
  - 4.3 D'encourager le développement d'entreprises de transformation des ressources minières, notamment dans le secteur du fer, du diamant et des terres rares;***
  - 4.4 D'encourager le transfert des technologies au bénéfice des sociétés québécoises en y associant les centres de recherche universitaires;***
- 

##### **L'hydroélectricité comme levier de développement économique et social**

La relance des grands projets hydroélectriques et le développement de l'énergie éolienne par le gouvernement Charest permet au Québec de se positionner comme un leader mondial des énergies renouvelables. Ce développement visionnaire permet à la fois de créer de la richesse et des emplois, notamment en région, et de favoriser l'atteinte de nos engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Avec le Plan Nord, le gouvernement poursuit le développement des énergies propres et renouvelables avec l'ajout de 3500 MW supplémentaires, soit 3 000 MW d'hydroélectricité, 300 MW d'éolien et 200 MW provenant d'autres sources d'énergie renouvelable.

Nous croyons que le gouvernement doit davantage recourir au développement hydroélectrique comme levier de développement économique et social des communautés, notamment celles situées sur le territoire du Plan Nord.

Car paradoxalement, si la très grande majorité de la capacité de production hydroélectrique du Québec est installée sur le territoire du Plan Nord, les communautés qui l'habitent n'ont pas accès à cette ressource propre et renouvelable.

En effet, on compte plus de 7 000 abonnés approvisionnés en électricité produite par des génératrices fonctionnant au diesel, ce qui alourdit grandement le bilan environnemental. Diverses initiatives sont en cours de réalisation pour améliorer le bilan environnemental tout en réduisant le coût de l'électricité produite. Par exemple, Hydro-Québec mène des projets pilotes de

couplage éolien-diesel. Ce projet pilote pourrait éventuellement réduire de façon substantielle la consommation de carburant dans 14 villages du Nunavik, entraînant une réduction de 42% des émissions de gaz à effet de serre.

De plus, certaines communautés locales ou autochtones voient dans le développement de la petite hydraulique (projet de 50 MW et moins) une occasion intéressante de développement social et économique pour leurs populations. Le gouvernement croit opportun de laisser aux milieux intéressés la possibilité de développer de tels projets dans la mesure où ils sont appuyés par le milieu, génèrent des bénéfices pour leur région et sont gérés par la communauté.

Nous croyons que le temps est venu de développer l'énergie du Nord pour le développement économique et social du Nord. Car le potentiel de développement en donnant accès à l'hydroélectricité est énorme.

Par exemple, il serait alors possible pour des communautés locales et autochtones de développer la culture en serre et ainsi d'avoir accès à une alimentation diversifiée à moindre coût que les produits importés dont le prix est prohibitif en raison des coûts de transport et d'entreposage.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 5**

***D'encourager le développement économique et social des communautés sur le territoire du Plan Nord par le développement de la petite hydraulique :***

***5.1 De tels projets devront être initiés par les communautés, au bénéfice des communautés et gérés par les communautés;***

---

### **Développer la main-d'œuvre qui réalisera le Plan Nord**

La réalisation du Plan Nord représente un défi inédit pour le Québec en matière de développement, de formation et d'attraction de la main-d'œuvre.

La mise en œuvre des projets de développement économique prévus dans le Plan Nord entraînera en effet une hausse importante de la demande de main-d'œuvre.

C'est une occasion formidable pour développer l'employabilité et la formation des populations locales qui résident sur le territoire du Plan Nord. En fait, c'est par l'emploi que le Plan Nord permettra d'améliorer grandement les conditions de vie au nord du 49<sup>e</sup> parallèle.

C'est pourquoi l'amélioration de la formation de base acquise par les populations locales est prioritaire. Une attention particulière devra être portée envers les populations autochtones, notamment les femmes et les jeunes, qui verront ainsi s'ouvrir devant eux de nouveaux horizons.

Depuis 2003, le gouvernement du Québec a multiplié ses efforts en matière de formation et d'éducation pour les Premières Nations et les Inuits. De grands projets ont été réalisés au Québec tels le Centre de formation professionnelle Cri à Waswanipi, le pavillon des Premiers Peuples de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue à Val-d'Or, la construction du Centre de formation professionnelle à Wendake ainsi que l'Institut Postsecondaire des Premières Nations à Odanak qui a ouvert ses portes tout récemment.

Le gouvernement du Québec a également fait preuve de vision en créant le modèle du chantier-école élaboré par le ministère des Transports pour la construction de la route 138. Il faut capitaliser sur nos succès et développer des modèles de formation dans les domaines miniers, hydro-électriques, routiers et touristiques.

Les populations locales pourront combler une part importante des emplois disponibles. Mais il sera également nécessaire de combler les emplois créés par des travailleurs spécialisés en provenance d'ailleurs au Québec et même de l'extérieur du Québec.

Le Plan Nord prévoit déjà que chaque projet de développement économique devra comporter dès sa phase de conception une liste précise des compétences requises. L'objectif en est qu'au moment de la mise en branle des projets, la main-d'œuvre soit prête à travailler.

Le succès du Plan Nord réside en grande partie dans la capacité des autorités gouvernementales et locales, en collaboration avec le secteur de l'enseignement et de la formation et des entreprises, à développer les bassins de main-d'œuvre nécessaires à son déploiement.

*C'est pourquoi, au-delà des mesures prévues au Plan Nord,  
nous proposons au gouvernement issu du PLQ :*

---

### **PROPOSITION 6**

#### **De développer la main-d'œuvre qui réalisera le Plan Nord :**

- 6.1 De bonifier les programmes de formation destinés aux autochtones du Québec notamment pour la mise en œuvre du Plan Nord et tout développement de nos ressources naturelles;**
  - 6.2 De multiplier les expériences de chantiers-écoles selon le modèle mis de l'avant par le ministère des Transports;**
  - 6.3 De permettre aux institutions d'enseignement collégial et universitaire en région de développer des créneaux d'excellence afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre du Plan Nord;**
  - 6.4 De faire connaître aux populations du sud du Québec les besoins en main-d'œuvre liés au Plan Nord par un portail prévu à cette fin;**
-

## Valoriser notre agriculture

S'enrichir de nos ressources, c'est aussi miser sur le territoire agricole et sur les talents de nos producteurs et transformateurs.

Comme d'autres secteurs, celui de l'agriculture est aussi confronté à l'absence d'une relève.

Autrefois circonscrit aux producteurs soumis à la gestion de l'offre, le problème de la relève agricole touche désormais presque toutes les exploitations et suscite une inquiétude légitime dans les milieux ruraux. La majorité des producteurs agricoles atteindront l'âge de la retraite au cours des prochaines années.

Ces gens souhaitent prendre leur retraite en pouvant céder la propriété de leur exploitation agricole à des proches ou à des voisins pour en assurer la pérennité.

Par ailleurs, les entreprises québécoises de transformation alimentaire ont perdu des parts de marché depuis 5 ans sur le marché québécois au profit des produits importés, surtout en raison de l'appréciation du dollar canadien.

Des efforts de promotion des aliments du Québec sur le marché domestique ont été déployés au cours des dernières années, notamment par des campagnes publicitaires et un étiquetage distinct permettant de facilement repérer les produits québécois sur les tablettes d'épicerie. Ces efforts semblent donner des résultats.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ...*

---

### PROPOSITION 7

#### ***D'assurer la viabilité des entreprises agro-alimentaires :***

- 7.1 Par le développement d'une politique agricole visant l'occupation dynamique du territoire québécois par des exploitations modernes et concurrentielles;***
  - 7.2 En incitant les grandes chaînes d'alimentation à accroître la présence des produits québécois sur les tablettes, sachant que 70% des achats de produits alimentaires se font dans un marché d'alimentation;***
  - 7.3 En facilitant le transfert des entreprises agricoles à la relève agricole québécoise;***
  - 7.4 En appuyant l'innovation afin d'optimiser la culture en serre et ainsi offrir des produits frais de chez nous tout au long de l'année;***
-

---

### 1.3 Miser sur la créativité et la productivité de nos entreprises

---

Le Québec est reconnu à travers le monde pour sa créativité et sa capacité d'innover. Que ce soit dans le domaine de la culture, des jeux vidéo et des effets spéciaux, de la recherche médicale et pharmaceutique, de l'aérospatiale ou de l'énergie, de l'optique et de la photonique, le Québec a su développer des industries de rang mondial grâce à la créativité et à la capacité d'innovation des Québécois.

Malgré cela, c'est bien connu, le Québec affiche à l'échelle internationale un retard important au chapitre de la croissance de la productivité de ses entreprises depuis de nombreuses années. En fait, malgré une bonne performance à ce chapitre en 2009 et un rétrécissement des écarts avec le reste du Canada, le Québec a enregistré l'un des plus faibles taux de croissance de la productivité parmi les pays de l'OCDE depuis 10 ans.

Or, pour diversifier ses exportations et relever le défi de la concurrence féroce des pays émergents, l'économie du Québec doit absolument hausser son niveau de productivité.

De plus, la force du huard, qui a atteint la parité avec la devise américaine, a grandement creusé l'écart de productivité avec les entreprises américaines. Or, 75% de nos exportations internationales sont destinées au marché américain.

Il est urgent d'agir pour combler les écarts de productivité avec nos principaux concurrents. Dans ce domaine comme dans d'autres, le Québec doit viser l'excellence.

Pour y parvenir, le gouvernement du Québec doit agir sur plusieurs leviers à la fois : l'innovation, les investissements en machinerie et équipements, le niveau d'éducation et de formation de la main-d'œuvre, la fiscalité des entreprises et la réglementation.

Il importe aussi de faire une pédagogie face à l'enjeu de la productivité. La productivité ne consiste pas à dire à quelqu'un qui travaille déjà trop qu'il devra travailler plus. Une main-d'œuvre surchargée n'est pas plus productive, elle l'est moins. Être plus productif, c'est être plus efficace, avoir de meilleures méthodes de travail, de meilleurs équipements, des compétences à jour. C'est aussi à l'avantage des travailleurs.

Le gouvernement a posé plusieurs gestes structurants depuis 2003 pour agir sur chacun de ces leviers. Mentionnons notamment :

- La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, mise à jour l'an dernier, prévoit des investissements de 1,2 milliard de dollars sur la période 2010-2013 et vise à multiplier les retombées de la recherche dans les entreprises;
- L'adoption du Pacte pour l'emploi;
- L'abolition de la taxe sur le capital des entreprises;
- L'adoption de diverses mesures fiscales pour réduire le taux effectif marginal d'imposition des nouveaux investissements privés, qui est le plus bas de toutes les provinces canadiennes;

- L'adoption de mesures et d'une politique sur l'allègement réglementaire, notamment la mise en place d'un portail gouvernemental pour les entreprises et le jumelage des rapports que chaque entreprise doit faire annuellement à Revenu Québec et au Registraire des entreprises.

Ces mesures s'inscrivent dans la bonne direction. Mais compte tenu de l'urgence de la situation et du retard à combler, les militants du PLQ estiment que le gouvernement du Québec doit élever au rang des grandes priorités le défi de la productivité et de l'innovation. Le gouvernement doit assumer le leadership de mobiliser les forces du Québec pour que l'on puisse collectivement relever ce défi.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 8**

***D'agir énergiquement pour accélérer les gains de productivité dans l'économie québécoise, et :***

- 8.1 De mobiliser tous les acteurs économiques autour de l'enjeu de la productivité par la tenue d'un forum national sur la productivité et l'innovation afin d'élaborer une nouvelle stratégie collective, et décréter 2013 l'année de la productivité et de l'innovation;***
  - 8.2 De réviser l'ensemble des programmes d'aide aux entreprises pour canaliser davantage les sommes investies vers des projets d'investissement directement liés à l'innovation et à l'amélioration de la productivité des entreprises;***
- 

### **Réduire les coûts de la réglementation**

Malgré les progrès réalisés au chapitre de l'allègement réglementaire, beaucoup reste à faire. La réglementation est nécessaire, mais elle ne doit pas être excessive et s'accompagner de coûts de conformité démesurés pour les entreprises.

Les études de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) montrent que les formalités administratives coûtent 30 milliards de dollars par an aux entreprises canadiennes. Ce montant se chiffre à 7 milliards\$ annuellement au Québec. Ce fardeau est particulièrement onéreux pour les entreprises de petite taille. Il est estimé à 6500\$ par employé chez les entreprises de moins de 5 employés, comparativement à 1100\$ chez les entreprises de 100 employés et plus.

Un sondage réalisé cette année par la Fondation de l'entrepreneuriat révèle que l'entrepreneuriat demeure moins important au Québec que dans le reste du Canada. Cette enquête indique que les complexités administratives, légales ou fiscales constituent un frein à la création ou à la reprise d'entreprise pour 26,6% des démarcheurs québécois, contre 16,9% dans le reste du Canada. Le gouvernement du Québec a récemment mis sur pied un groupe de travail sur l'allègement réglementaire qui fera rapport au ministre responsable, M. Sam Hamad, à titre de président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable.

---

## **PROPOSITION 9**

### **De lever les obstacles réglementaires au démarrage et à la croissance des entreprises, et :**

- 9.1 De poursuivre et compléter le processus d'harmonisation des seuils, des définitions et des calendriers de versements pour les entreprises qui doivent faire des remises aux autorités fiscales fédérales et provinciales;**
  - 9.2 De procéder à un examen de l'ensemble des formulaires que les entreprises sont tenues de remplir afin d'en réduire les coûts de conformité;**
  - 9.3 De mettre sur pied des projets pilotes où chaque entreprise de 10 employés ou moins se verrait attribuer un agent qui lui servirait de porte d'entrée unique auprès de tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec;**
- 

### **Favoriser l'entrepreneuriat**

Le Québec tarde à développer une véritable culture entrepreneuriale. Seulement 6,9% des jeunes Québécois ont l'intention de créer leur propre entreprise, comparativement à 11,2% pour les jeunes Canadiens. Autre donnée inquiétante : le taux de création de nouvelles entreprises recule au Québec, étant passé de 14,6% en 1991 à 11,2% en 2006. De plus, l'absence de relève prend toute sa dimension lorsqu'on considère que 70% des entrepreneurs actifs prendront leur retraite d'ici 10 ans.

---

## **PROPOSITION 10**

### **De faciliter le transfert d'entreprises existantes à des entrepreneurs de la relève en :**

- 10.1 Mettant sur pied un Portail de la reprise entrepreneuriale en collaboration avec des organismes locaux et régionaux œuvrant auprès des entrepreneurs. Ce portail inviterait les entreprises à la recherche d'un repreneur à s'inscrire et serait accessible aux individus désireux de reprendre une entreprise;**
- 10.2 Désignant une section de ce portail spécifiquement au transfert d'entreprises agricoles, avec la collaboration du MAPAQ;**
- 10.3 Révisant la fiscalité des entreprises de manière à favoriser un transfert de propriété et à décourager son démantèlement;**
- 10.4 Étendant le concept du RAP (Régime d'accès à la propriété immobilière) à la propriété d'entreprise en libérant d'impôt un montant retiré d'un RÉER par un nouvel entrepreneur pour le démarrage ou l'achat d'une première entreprise, sous condition de le rembourser sur un horizon donné. La mesure devra :**

- *Être encadrée de dispositions permettant de limiter les risques auxquels s'expose le cotisant;*
- *De limiter à 10 % de la valeur des retraits du RÉER;*
- *Exclure l'achat des parts d'une entreprise possédée par un conjoint;*
- *Exclure l'achat de parts supplémentaires dans une même entreprise au cours d'une seconde transaction;*

**10.5 Développant un volet du Concours québécois en entrepreneuriat soutenant la consolidation des entreprises lauréates. Ce volet jumellerait chacun des 7 finalistes du Grand Prix Défi de l'entrepreneuriat jeunesse à une entreprise ayant particulièrement contribué au développement économique et au rayonnement du Québec afin d'offrir:**

- *Des services de mentorat et de parrainage au cours des 3 années suivant la tenue de l'édition du concours les ayant récompensés;*
- *Un appui formel rehaussant la crédibilité des entrepreneurs auprès des institutions financières;*
- *De télédiffuser le Concours québécois en entrepreneuriat afin d'offrir une plus grande visibilité et une meilleure promotion de l'entrepreneuriat jeunesse. Cette télédiffusion pourrait être assumée par Télé-Québec en collaboration avec des partenaires privés;*

**10.6 Encourageant les institutions d'enseignement qui le souhaitent à offrir des programmes entrepreneuriat-études et réintroduire des cours d'initiation à la finance et à l'économie au niveau secondaire;**

---

## Développer les réseaux de fournisseurs et d'équipementiers

Le faible taux de croissance de la productivité au Québec est principalement attribuable au niveau historiquement plus bas des investissements privés des entreprises.

Comme nous l'avons mentionné, le gouvernement a sensiblement modifié le régime fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement privé. L'abolition de la taxe sur le capital et la réduction des impôts exigés sur de nouveaux investissements sont les principales mesures adoptées. Ces mesures donnent des résultats.

Nous croyons qu'il faut toutefois agir au-delà de la fiscalité pour encourager et stimuler l'investissement privé.

Nous croyons que le Québec devrait miser sur ses industries de calibre mondial pour développer et renforcer au Québec un réseau de fournisseurs et d'équipementiers.

Les secteurs de l'aluminium et de l'aérospatiale sont de bons exemples d'industries de rang mondial qui nécessitent des réseaux de fournisseurs accrédités qui pourront à leur tour exporter leur savoir-faire. Il s'agit, en fait, de renforcer toute la chaîne de production, de la petite à la grande entreprise.

Le développement de la technologie AP-60 par Rio Tinto Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean ou des avions de la C-Series par Bombardier sont des exemples d'innovations technologiques qui permettent de développer et de renforcer au Québec des réseaux de sous-traitants.

Nous croyons que le gouvernement devrait identifier les secteurs industriels propices au développement et au renforcement des fournisseurs. Une attention particulière devrait être apportée au secteur minier, compte tenu des nombreux investissements à venir dans ce secteur.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 11**

***De renforcer le tissu industriel du Québec et stimuler l'investissement privé en favorisant l'émergence et le renforcement des réseaux de fournisseurs et d'équipementiers, et :***

- 11.1 D'appuyer prioritairement les projets industriels les plus prometteurs à cet égard, notamment par des leviers financiers et l'octroi de blocs d'énergie;***
  - 11.2 D'apporter une attention particulière au développement de fournisseurs et d'équipementiers dans le secteur minier;***
- 

---

## **1.4 Prévenir une pénurie de main-d'œuvre**

---

Le Québec a réalisé des progrès remarquables au chapitre du marché du travail et de l'emploi depuis 2003.

- Le taux de chômage du Québec est maintenant inférieur à celui de l'Ontario et des États-Unis, une première en plus de 30 ans;
- Le taux d'emploi, qui mesure le pourcentage des personnes de 15 ans et plus qui occupent un emploi, s'établissait à 60,3% au Québec par rapport à 62% au Canada et 58,5% aux États-Unis.

En fait, le défi des prochaines années ne sera pas de créer des emplois en nombre suffisant, mais plutôt d'éviter une pénurie de main-d'œuvre qui freinerait l'élan du Québec.

En raison notamment du vieillissement de la population, le Québec risque de connaître une pénurie de main-d'œuvre, notamment de personnel qualifié. Le bassin de main-d'œuvre que constitue le groupe d'âge de 20 à 64 ans va en effet commencer à décliner à partir de 2016, soit dans moins de cinq ans.

Selon une étude du Conference Board du Canada, intitulée «Du baby-boom au déficit de main-d'œuvre: Pénurie de main-d'œuvre imminente au Québec», le Québec connaîtra un déficit de 363 000 travailleurs d'ici 2030 si les tendances actuelles se maintiennent.

Bien entendu, une pénurie de main-d'œuvre viendrait annihiler les progrès réalisés sur les autres facteurs qui déterminent le niveau de productivité de l'économie du Québec. Le Québec doit relever ce défi de manière urgente s'il veut continuer à prospérer.

Il existe trois façons de s'attaquer au problème de pénurie de main-d'œuvre :

- À court terme, hausser le taux d'activité des personnes de 15 à 65 ans;
- À moyen terme, accroître le niveau d'immigration;
- À long terme, augmenter le nombre des naissances.

Le taux d'activité, c'est-à-dire le pourcentage de personnes de 15 à 65 ans qui participent au marché du travail, s'est amélioré au cours des dernières années au Québec. Mais dans certains groupes d'âge, le Québec a du chemin à faire avant de rejoindre la moyenne canadienne.

C'est notamment le cas pour les personnes âgées de 55 ans et plus. Pour ce groupe d'âge, le taux d'activité est passé de 26,5% en 2003 à 31,5% en 2010. Malgré les progrès accompli, le taux d'activité des personnes de 55 ans et plus demeure nettement plus faible au Québec qu'en Ontario (37,0%) et qu'au Canada (36,0%).

L'ensemble des règles fiscales doit concourir à l'objectif d'encourager toutes les personnes de 55 ans et plus qui le désirent de demeurer actifs sur le marché du travail.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

## **PROPOSITION 12**

***D'encourager une plus grande participation au marché du travail, particulièrement des personnes de 55 ans et plus, et :***

- 12.1 De conclure avec les autorités fédérales une entente permettant aux personnes de 60 ans et plus admissibles à toucher une pension de le faire concurremment avec des revenus d'emploi dans le cadre d'une retraite progressive;***
  - 12.2 De repenser la fiscalité de manière à favoriser la participation des aînés au marché du travail. La fiscalité devrait encourager le travail à temps partiel après l'âge normal de la retraite et inciter ceux qui le désirent à repousser l'âge de la retraite;***
  - 12.3 De conclure une entente avec les autorités fédérales afin de donner aux personnes de 65 ans et plus touchant un revenu d'emploi le choix de poursuivre les cotisations au RRQ ou de verser le même montant de cotisation dans leur RÉER;***
  - 12.4 De modifier les règles touchant les régimes de pension du secteur public de manière à encourager davantage le maintien en emploi et la prise plus tardive de la retraite;***
-

Une meilleure intégration des immigrants en emploi est une autre façon efficace d'accroître les bassins de main-d'œuvre.

À ce chapitre, les données les plus récentes de Statistique Canada sont encourageantes. Ainsi, le chômage a reculé chez les personnes immigrantes entre 2009 et 2010, alors que le nombre d'immigrants en emploi augmentait de presque 8%. De fait, en 2010, plus de la moitié de la création nette d'emploi est attribuable aux immigrants.

Néanmoins, le chômage reste plus élevé chez les immigrants que chez les citoyens nés au Québec, et plus élevé que dans la plupart des autres provinces. Le rapport du Vérificateur général du Québec soumis à l'Assemblée nationale en mai 2010 révèle que plus de 40% des immigrants ont été « déqualifiés » en 2006, ce qui signifie que ces derniers possèdent un niveau de scolarité plus élevé par rapport à ce qui est recherché dans le cadre de leur emploi. Depuis, la situation s'est améliorée, mais l'adéquation entre les compétences de travailleurs immigrants et ce dont les employeurs ont besoin reste imparfaite.

Ces chiffres démontrent que la qualification et les compétences des nouveaux travailleurs étrangers ne correspondent pas toujours aux exigences et au besoin du marché du travail. Dans l'intérêt des immigrants et du Québec, il est primordial d'ajuster et de mettre à jour la politique d'immigration devant se baser sur les besoins réels en main-d'œuvre.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 13**

#### ***De parfaire la grille de sélection des immigrants et les procédures d'accueil des étudiants :***

- 13.1 En accordant davantage de points, dans la grille de sélection, pour une offre d'emploi validée hors de la région métropolitaine;***
  - 13.2 En accordant plus rapidement et avec plus de latitude quant aux conditions financières des visas étudiants aux personnes immigrantes qui s'inscrivent dans les écoles de métiers du Québec qui ne parviennent pas à attirer des étudiants mais où la demande est forte;***
- 

Toutefois, la grille de sélection demeure un outil prévisionnel. Pour véritablement s'intégrer en emploi, la personne immigrante doit dénicher un employeur prêt à l'embaucher et lui donner sa première chance.

C'est pourquoi le gouvernement issu du PLQ a mis sur pied plusieurs programmes de soutien relatifs à l'embauche des immigrants. C'est le cas notamment du *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi* (PRIIME) permettant aux employeurs recrutant une personne immigrante de ne payer notamment qu'une partie de son salaire. Ce programme a permis l'insertion en emploi de plus de 5 500 personnes.

Le programme *Passerelle pour l'emploi en région* s'adresse aux immigrants s'installant à Montréal et qui souhaite explorer la possibilité de travailler en région. Plus récemment, le gouvernement a mis en œuvre le programme *IPOP*, qui offre des expériences de travail aux personnes formées à l'étranger et qui souhaitent exercer une profession régie par un ordre professionnel au Québec.

Ces programmes sont efficaces, mais encore mal connus des employeurs et des chercheurs d'emploi. Nous estimons que le gouvernement gagnerait à les faire connaître davantage.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

#### **PROPOSITION 14**

##### ***D'assurer une meilleure diffusion des programmes de soutien relatifs à l'embauche des immigrants, et :***

***14.1 D'organiser, en association avec les chambres de commerce et les partenaires du marché du travail, des « salons de l'emploi pour la nouvelle main-d'œuvre du Québec » afin de faciliter la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les candidats à l'emploi et d'encourager l'installation d'immigrants en région;***

***14.2 De développer davantage les programmes de soutien et d'accompagnement des entreprises en ce qui touche à la gestion de la diversité et la francisation en milieu de travail;***

---

D'autres programmes visant une meilleure intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail ont par ailleurs été mis sur pied. Outre le programme PRIIME, de nouveaux services aux entreprises tels que la *Passerelle pour l'emploi en région*, *Placement en ligne - Volet international*, *Guide pratique du recrutement international* et *Diversité +* ont été récemment créés par le MICC et le MESS afin de contribuer à l'intégration en emploi des personnes immigrantes. En mai 2011, la ministre a annoncé la mise sur pied de 10 nouveaux projets dans le cadre du programme *Défi Montréal*. Ce programme, représentant un investissement total de 976 000\$, vise notamment à « soutenir et accompagner des employeurs dans le processus de recrutement et de maintien en emploi des personnes immigrantes ».

Nous croyons que ces programmes méritent d'être développés davantage et d'être disponibles à l'extérieur de la région métropolitaine. En particulier, nous croyons que des sessions d'apprentissage du français en milieu de travail conviennent souvent mieux aux travailleurs immigrants que les cours offerts dans la communauté, et que les entreprises souhaitent surtout avoir accès à des services-conseils éclairés sur les meilleures pratiques concrètes en matière de gestion de la diversité.

La reconnaissance des acquis des immigrants constitue la condition essentielle au transfert de leur compétence dans leur société d'accueil. À ce chapitre, des progrès très importants ont été réalisés au cours des dernières années afin d'éviter que des immigrants qualifiés vivent la désillusion du chômage ou d'un emploi déqualifiant. Les candidats à l'immigration sont mieux informés des conditions et procédures entourant l'accès aux professions réglementées, de nouveaux outils d'évaluation et de préparation aux examens ont été conçus, et l'accès aux formations d'appoint de courte durée, notamment en français, a été considérablement élargi. Il importe de garder à l'esprit que les immigrants cherchant à occuper un emploi dans une profession réglementée représentent moins de 10% de tous les immigrants qu'accueille le Québec, et que 94% de ces derniers voient leur demande de reconnaissance éventuellement acceptée.

Au Québec, la vaste majorité des nouveaux arrivants se destinant aux professions réglementées obtiennent une « reconnaissance partielle », équivalant à une obligation de compléter une formation d'appoint avant de pouvoir pratiquer la profession ou le métier convoité. Dans l'intervalle, la personne immigrante ne pourra pas pratiquer, d'aucune façon. Il existe toutefois, depuis quelque temps, des exceptions notables. Ainsi, les diplômés des universités canadiennes et des universités françaises voient leurs qualifications reconnues au même titre que les diplômés québécois. Pour ce qui est des autres ressortissants, des ententes ont été signées avec le Barreau, le Collège des médecins, ainsi que les Ordres des agronomes et des comptables agréés.

L'une des avenues les plus intéressantes consiste en l'aménagement d'un chemin mitoyen permettant à la personne immigrante d'œuvrer dans le même domaine, en contact avec la profession ou le métier visé, à un niveau inférieur. Cette approche, le permis de pratique restreinte, serait certainement plus rentable pour l'économie du Québec et pour la personne immigrante, que celle, dorénavant proverbiale bien que largement légendaire, du médecin étranger qui est chauffeur de taxi. Le processus de reconnaissance des qualifications et compétences étrangères, et les ententes en voie d'élaboration avec les ordres professionnels, doivent élargir le recours aux permis de pratique restreinte.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 15**

***D'améliorer et d'accélérer le processus de reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles, par le biais de permis de pratique restreinte pour les professionnels immigrants qui poursuivent leur mise à niveau;***

---

Présentement, 18% des immigrants temporaires, aux études ou en emploi, s'installent au Québec. Un des moyens à la disposition du gouvernement pour améliorer l'intégration des immigrants est de miser sur une plus forte rétention des immigrants temporaires. Aux études ou en emploi, ces immigrants sont déjà en contact avec la culture québécoise, déjà en processus de francisation, si nécessaire, et ils occupent déjà un emploi ou alors obtiendront un diplôme qui sera reconnu par les employeurs du Québec.

Il est par conséquent nécessaire de s'assurer que ceux qui souhaitent demeurer au Québec puissent le faire dans le cadre d'une procédure accélérée et donnant une place prépondérante dans le pointage de la grille de sélection aux éléments liés à l'intégration déjà entamée au Québec.

Une attention particulière devrait être portée aux immigrants chercheurs et académiques actuellement en poste temporaire au sein d'institutions d'enseignement québécoises. Par exemple, dans les cas où leurs projets de recherche sont priorisés par le gouvernement, notamment par l'attribution de ses fonds et bourses de recherche, une procédure accélérée et l'octroi de points bonis pourraient également leur être attribués. Ainsi, le chercheur ou la chercheuse souhaitant demeurer au Québec pourrait continuer à contribuer à son avancement.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 16**

***D'accélérer et faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent pour les nouveaux arrivants ayant déjà réussi leur intégration en emploi et ayant démontré une connaissance suffisante du français;***

---

---

## **1.5 Remettre nos infrastructures de transport en bon état**

---

Des infrastructures de transport modernes et en bon état sont essentielles au bon fonctionnement de l'économie.

Une étude publiée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en 2010 évalue à 1,4 milliard de dollars le coût global de la congestion dans la région métropolitaine de Montréal.

Transport Canada, dans une étude intitulée *Le coût de la congestion urbaine au Canada*, publiée en 2006, en arrive à des conclusions similaires. Le coût de la congestion pour les neuf plus grandes zones urbaines au Canada se situe entre 2,3 milliards et 3,7 milliards en dollars de 2002.

Fait intéressant, cette étude estime que 90% du coût de congestion représente la valeur du temps perdu dans la congestion. La valeur du carburant consommé représente seulement 7% du coût de congestion et l'émission de GES, 3%.

Le Québec est une économie ouverte sur le monde. Nous devons avoir des infrastructures qui permettent le transport efficace des personnes et des marchandises si nous voulons continuer à prospérer.

Dans une économie où la gestion des inventaires est dominée par le juste-à-temps, les coûts de congestion peuvent réduire grandement la compétitivité des entreprises et mener à la perte de contrats de fournisseurs. De plus, la congestion nuit grandement aux exportateurs.

Avec le lancement en 2007 du *Plan québécois des infrastructures*, le gouvernement a pris l'engagement de remettre nos infrastructures en bon état sur une période de 15 ans.

Pour ce faire, il a lancé un important chantier économique entraînant des investissements de 37,7 milliards de dollars sur cinq ans. En janvier 2009, le gouvernement a haussé les investissements à 41,8 milliards pour la période de 2008-2013, dont près de 20 milliards sont destinés au réseau routier et au transport en commun.

De plus, une loi fut adoptée par l'Assemblée nationale obligeant tout futur gouvernement à mener à terme la réfection de nos infrastructures et à en assurer l'entretien.

Il reste un pas à franchir pour s'assurer de la pérennité de nos infrastructures de transport une fois qu'elles seront remises à niveau : nous devons assurer un financement permanent de nos infrastructures pour éviter que les erreurs du passé ne se reproduisent.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 17**

***De doter le Québec d'infrastructures modernes grâce à un financement stable et prévisible, et :***

***17.1 D'entamer des discussions ouvertes et franches avec le gouvernement fédéral, les municipalités et les organismes impliqués dans la gestion des infrastructures de transport afin d'établir une formule de financement permanente des infrastructures de transport;***

---

Le pont Champlain représente une infrastructure stratégique pour l'économie de Montréal. Il s'agit du pont le plus fréquenté au Canada. Une grande partie des expéditions vers le marché américain empruntent le pont Champlain. La démonstration de l'importance stratégique de cette infrastructure n'est plus à faire.

Or, le gouvernement fédéral, propriétaire du pont Champlain, tarde à prendre une décision quant au remplacement du pont devenu vétuste. Compte tenu de l'importance stratégique du pont Champlain dans l'organisation future du transport des personnes et des marchandises dans la grande région de Montréal, et qu'il faut 10 ans pour réaliser son remplacement, cette situation est intenable.

---

## PROPOSITION 18

***D'accentuer la pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il prenne la décision de remplacer le pont Champlain et qu'il s'engage à en assumer le financement. Pour ce faire, le gouvernement doit mobiliser les leaders économiques et d'opinion de la grande région de Montréal;***

---

---

### 1.6 Des finances publiques saines et équitables

---

La crise financière de 2008, qui s'est transformée en crise des finances publiques en Europe et aux États-Unis, démontre l'importance de maintenir des finances publiques saines.

Heureusement, le Québec affiche l'un des plus faibles déficits budgétaires en raison de la bonne tenue de l'économie québécoise pendant la récession mondiale. Pour l'exercice financier 2010-2011, le déficit budgétaire du Québec représentait 1,4% du PIB, comparativement à 3,3% pour l'Ontario, 3,2% pour le Canada, 10,6% pour les États-Unis et 7,8% pour les pays de l'OCDE.

Par conséquent, le Québec sera l'une des premières juridictions à revenir à l'équilibre budgétaire, soit dès 2013-2014, quatre ans plus tôt que l'Ontario.

Compte tenu du fardeau fiscal élevé des Québécois, nous nous réjouissons du fait que 62% de l'effort nécessaire pour revenir à l'équilibre budgétaire provienne d'un contrôle serré des dépenses et de la lutte à l'évasion fiscale.

Le Québec demeure toutefois une province lourdement endettée. Qu'il s'agisse des déficits cumulés en fonction du PIB (35,4%) ou de la dette brute en pourcentage du PIB (53,8%), le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle qui est la plus endettée.

Le gouvernement s'est donné un double objectif en matière de réduction de la dette.

Le premier objectif concerne la dette représentant les déficits cumulés. Elle représente la «dette d'épicerie», celle qui ne correspond à aucun actif. L'objectif du gouvernement est de réduire ce ratio pour qu'il se situe à 17% en 2025-2026.

Le second objectif porte sur la dette brute. L'objectif du gouvernement est de réduire le ratio de la dette brute au PIB à 45% en 2025-2026.

Le gouvernement a déjà annoncé que pour atteindre ses objectifs de réduction de la dette, le prix de l'électricité patrimoniale sera graduellement augmenté à compter de 2014-2015. Cette hausse représente 1 ¢/kWh sur 5 ans. La totalité des sommes sera versée au Fonds des générations. De plus, le gouvernement effectuera des versements additionnels au Fonds des générations à compter de 2014-2015 provenant de l'augmentation des redevances minières, pétrolières et gazières.

Nous croyons que les cibles fixées par le gouvernement en regard de la réduction de la dette représentent des objectifs minimaux.

De plus, compte tenu de l'importance de maintenir un régime fiscal concurrentiel pour ne pas nuire à la compétitivité des entreprises et encourager l'effort, nous croyons qu'il est nécessaire que l'atteinte de ses objectifs ne se fasse pas par un alourdissement de la fiscalité québécoise au-delà des mesures déjà prévues.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 19**

***De rendre public un plan clair et détaillé de réduction du poids de la dette. Ce plan de réduction de la dette devrait :***

- 19.1 Réitérer que l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 est incontournable;***
  - 19.2 Préciser que les cibles fixées par le gouvernement sont des objectifs minimaux également incontournables;***
  - 19.3 Détailler les moyens prévus pour atteindre ces objectifs, en précisant la part de la réduction de la dette financée par la croissance économique, le contrôle des dépenses et l'augmentation du fardeau fiscal;***
  - 19.4 Prendre l'engagement que toute marge financière, provenant d'une croissance économique supérieure aux prévisions, devrait être allouée prioritairement à l'accélération de la réduction du poids de la dette;***
- 

### **Rendre le régime fiscal plus équitable et favoriser l'épargne**

La perception de tous les revenus de l'État est non seulement nécessaire pour atteindre l'équilibre budgétaire et les cibles de réduction de la dette, c'est également une question d'équité entre les contribuables. Tous doivent payer leur dû.

Nous sommes d'avis que la fraude et l'évitement fiscal ont des effets pernicieux très nocifs sur la confiance des citoyens envers nos institutions démocratiques et sur le climat d'affaires.

Beaucoup de travail a déjà été accompli pour contrer les manifestations les plus abusives de l'évasion fiscale. Le gouvernement a notamment annoncé la création de l'Agence du revenu du

Québec qui bénéficiera de la souplesse nécessaire dans sa gestion pour atteindre les objectifs fixés. Il a aussi agi en pionnier dans la lutte contre les planifications fiscales dites abusives. De plus, le plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement comporte un objectif de récupération fiscale de 1,4 milliard de dollars en 2013-2014.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a ciblé les secteurs où la fraude fiscale est la plus répandue, notamment la contrebande de tabac et les industries de la restauration et de la construction.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010, les ministères et organismes publics exigent des fournisseurs qui soumissionnent pour obtenir un contrat public de 25 000\$ et plus une attestation du ministère du Revenu. Les dispositions législatives qui encadrent l'octroi des contrats publics de plus de 25 000\$ seront élargies aux soumissionnaires de l'ensemble du secteur public, incluant les sociétés d'État et les municipalités. Dorénavant, une attestation fiscale sera aussi exigée des sous-traitants des entrepreneurs ayant obtenu des contrats publics de construction visés par ces dispositions législatives. Nous croyons qu'il faut aller plus loin.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 20**

***De réviser et rendre plus sévères les pénalités prévues en cas de fraude fiscale afin de les rendre plus dissuasives;***

---

L'équité fiscale entre contribuables requiert également que les taux d'imposition augmentent avec le revenu. En d'autres mots, plus le revenu imposable est élevé, plus il est imposé à un taux supérieur. C'est le cas de notre régime fiscal, l'un des plus progressifs en Amérique du Nord.

Toutefois, la mécanique des transferts fiscaux produit des effets pervers. Ainsi, lorsque les revenus d'un ménage franchissent un certain niveau, ce ménage perd divers avantages fiscaux destinés aux familles à plus faible revenu, comme par exemple le remboursement pour TVQ-TPS. La mécanique des transferts fait en sorte que pour ces familles, le taux marginal d'imposition effectif est très élevé sur le 1000\$ de revenu supplémentaire.

Cette situation peut avoir pour effet de décourager l'effort et la volonté d'améliorer ses conditions de travail en cherchant un emploi mieux rémunéré. Or, devant les pénuries de main-d'œuvre anticipées, nous devons plutôt encourager l'effort et le dépassement de soi.

Le régime fiscal doit également encourager l'épargne afin que les Québécois soient en meilleure santé financière au moment de quitter le marché du travail. Les Québécois vivent plus longtemps, ce qui a une influence directe sur la planification financière de la retraite.

L'épargne a également pour effet de faciliter le financement des investissements qui, à leur tour, alimentent la croissance économique et la création d'emplois.

Nous croyons qu'il serait bénéfique pour l'économie du Québec d'exempter davantage de l'impôt l'épargne sous toutes ses formes, incluant celle servant au financement de la formation professionnelle et du perfectionnement.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 21**

***De réviser le régime fiscal des particuliers de manière à ce qu'il récompense l'effort pour toutes les tranches de revenus et à ce qu'il favorise davantage l'épargne, les investissements et la croissance de l'emploi et de l'économie;***

---

#### **Rendre l'État plus efficace grâce aux technologies**

Le gouvernement doit constamment améliorer ses procédés pour viser à offrir les meilleurs services au moindre coût possible. Le recours aux nouvelles technologies de l'information doit être privilégié pour améliorer la prestation de services publics.

Au cours des dernières années, le gouvernement du PLQ a entrepris de moderniser l'État québécois par diverses initiatives, notamment la mise en place du gouvernement en ligne et la numérisation des dossiers santé.

Pendant ce temps, les réseaux sociaux (facebook, Youtube, twitter,...), les wikis, les blogues, sont en voie de devenir les instruments de communication privilégiés des jeunes générations, sans négliger l'intérêt qu'y portent leurs aînés. On a coutume de désigner sous le terme Web 2.0 l'ensemble de ces outils par lesquels l'internaute n'est plus seulement consommateur d'information, mais aussi producteur et diffuseur d'une nouvelle information sur le Web. Il fait partie d'un réseau.

Pour un gouvernement, cela lui permet d'être en constante relation avec les citoyens et de connaître instantanément leurs réactions aux mesures qu'il entend mettre en place.

Cela lui permet aussi de bénéficier de la créativité des citoyens quant aux solutions aux problèmes auxquelles doit faire face notre société.

Enfin, une utilisation des outils du web 2.0 à l'intérieur de l'appareil gouvernemental permet de briser le fonctionnement en silo de chaque ministère et d'obtenir un gain d'efficacité de la part des employés de la fonction publique.

A l'instar de nombreux gouvernements, comme ceux des États-Unis, du Royaume Uni, de l'Australie ou plus près de nous de l'État de New York ou de la Colombie Britannique, le gouvernement du PLQ doit tirer tout le profit de cette situation nouvelle pour améliorer le fonctionnement interne du gouvernement et la qualité des services aux citoyens, en bénéficiant du pouvoir d'innovation de l'ensemble de nos concitoyens.

## **PROPOSITION 22**

***D'utiliser les possibilités du Web 2.0 pour améliorer les services offerts à la population et les échanges avec les citoyens :***

- 22.1 De rendre publiques les données gouvernementales. Pour ce faire il mandatera un organisme central comme la Bibliothèque nationale ou l'Institut de la statistique pour mettre ces données à la disposition du public dans un format uniforme de façon à simplifier la recherche de l'information. Tous les ministères et organismes doivent être mis à contribution. Le changement devrait pouvoir être terminé dans un délai d'une année;***
- 22.2 D'encadrer la participation citoyenne afin que la population puisse directement contribuer à l'élaboration de politiques publiques. Une directive qui encadrera la participation citoyenne devra être produite d'ici un an, incluant des mesures pour assurer la sécurité des transactions;***
-

# II

UN QUÉBEC  
POUR SES ENFANTS



# INTRODUCTION

La raison d'être de tout gouvernement est de préparer la société pour les générations suivantes. Cela se traduit par le développement d'une économie forte et moderne, créant les emplois de demain et générant la richesse nécessaire à l'épanouissement des générations montantes et au succès futur du Québec.

Cela se traduit aussi par le souci permanent de fournir à la jeunesse les outils et l'environnement nécessaires à son ascension.

Dans cette section, nous regroupons les quatre domaines d'action politique qui touchent directement à la qualité de vie des générations montantes.

C'est un continuum. C'est l'éducation, qui fait fleurir le talent et qui rend les rêves possibles. C'est l'aide à la famille, premier berceau de tout individu. C'est l'environnement et le développement durable par lesquels nous assurons à nos descendants des milieux de vie sains dans le respect de notre patrimoine naturel. Et c'est la culture qui nous définit comme nation et permet à chacun de nous de prendre contact avec ses racines.

Dans chacun de ces domaines d'action, le gouvernement a posé des actions porteuses. Le PLQ en est fier et propose des avenues pour faire encore mieux.

## 1- L'éducation comme levier de prospérité et d'épanouissement

Si le Québec a réalisé un progrès économique et social tout à fait remarquable depuis le début des années 60, on le doit beaucoup aux grandes avancées dans le domaine de l'éducation.

Sur une période de 40 ans, soit de 1966 à 2006, les progrès réalisés sont tout à fait extraordinaires :

- La proportion des personnes âgées entre 25 et 44 ans qui ne détient aucun diplôme est passée de 56% à 12%;
- Pas moins de 69% des personnes de ce groupe d'âge détenaient un diplôme d'études postsecondaires en 2006 contre seulement 30% il y a 40 ans;
- Le décrochage scolaire est passé de 56% à 12% sur cette même période.

Au chapitre de la scolarité, le Québec se compare aujourd'hui avantageusement aux pays de l'OCDE. Ce grand bond vers l'avant dans le domaine de l'éducation a permis aux francophones de s'affranchir, d'atteindre un niveau de vie nord-américain et de prendre le contrôle sur les affaires de l'État et de l'économie.

Aujourd'hui comme hier, la clef de la prospérité future du Québec réside dans l'éducation et la formation. L'économie mondiale est de plus en plus dominée par le savoir. Les pays qui réussiront le mieux sont ceux qui pourront le mieux adapter leurs systèmes d'enseignement et de formation aux réalités économiques et technologiques.

Tout au long de son histoire, le PLQ a fait de l'éducation l'un de ses chevaux de bataille. Ce sont les libéraux qui ont bâti le système d'éducation, élément central de la Révolution tranquille.

En digne gardien de cet héritage, le gouvernement du PLQ s'est attaqué depuis 2003 à assurer un meilleur arrimage de la formation professionnelle et des besoins des entreprises, a mis en œuvre un ambitieux plan sur la persévérance scolaire et a eu le courage politique de hausser les frais de scolarité afin d'assurer l'avenir de nos universités sans compromettre leur accessibilité. Puis, au point de convergence de l'éducation et de la santé, le gouvernement a donné un élan historique au développement de la médecine universitaire avec des projets de renouveau au Centre hospitalier de l'Université de Montréal, au Centre universitaire de santé McGill et à l'hôpital Saint-Justine.

Nous avons également investi des sommes considérables dans les ressources spécialisées, réduit le nombre d'élèves par classe, réintroduit le bulletin chiffré et unique, renforcé l'enseignement de l'anglais langue seconde, ajouté une heure d'enseignement au primaire, développé le sport à l'école et lancé un vaste plan de réfection de nos infrastructures scolaires.

Lorsqu'on se compare, on constate que nos jeunes apprennent aussi bien au Québec qu'ailleurs dans le monde, comme en témoigne la performance des jeunes élèves québécois au réputé test international PISA.

Mais il reste beaucoup à faire. Le taux de décrochage scolaire demeure plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada. Et la performance scolaire globale des garçons est inquiétante. Il faut continuer de rapprocher l'école des élèves et de la communauté et de bâtir un environnement de vie propice à l'épanouissement et à l'apprentissage.

Si le Québec veut se démarquer sur la scène internationale et relever les défis posés par l'évolution démographique, il faut cultiver chez nous une culture de l'excellence, de la persévérance et de la réussite.

---

## 1.1 Mesurer la performance des élèves et des écoles

---

Pour viser la réussite et l'excellence, il est nécessaire d'évaluer les performances des étudiants et des écoles. Nous devons par la suite comparer les écoles entre elles, en tenant compte du contexte socioéconomique, pour pouvoir déterminer, prescrire et appliquer les correctifs appropriés.

Nous croyons que l'évaluation des écoles doit se faire par l'évaluation des étudiants et non des professeurs. L'évaluation des étudiants peut se faire facilement annuellement par l'administration d'un examen ministériel unique. Il s'agit d'une évaluation objective qui mesure l'apprentissage des élèves.

Il n'existe pas à notre avis de meilleure façon d'évaluer les écoles. L'évaluation des professeurs comporte trop de variables subjectives pour en tirer un étalon de mesure et de comparaison qui soit fiable, objectif et juste. Selon nous, la meilleure façon d'évaluer un professeur, demeure la performance de ses élèves.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

### PROPOSITION 23

***D'évaluer nos écoles par la performance des élèves et, à cette fin :***

- 23.1 De proposer au gouvernement d'administrer annuellement à tous les élèves des niveaux primaire et secondaire une épreuve ministérielle unique en français et en mathématique;***
  - 23.2 D'établir une comparaison de la performance des écoles en comparant les résultats obtenus aux épreuves ministérielles après pondération des facteurs socioéconomiques;***
  - 23.3 De récompenser les écoles les plus performantes dans l'octroi des budgets;***
-

---

## 1.2 Accorder plus d'autonomie aux directions d'écoles

---

La recherche académique sur les facteurs de réussite fait consensus : le dynamisme de l'école et la qualité du corps enseignant demeurent les facteurs décisifs sur lesquels les décideurs politiques peuvent agir. L'acteur clé demeure le directeur de l'établissement, en autant qu'il dispose d'assez de latitude pour mobiliser son personnel.

En toute logique, si nous établissons une évaluation comparative des écoles, nous devons accorder plus d'autonomie et de contrôle aux directions d'école sur les facteurs qui influencent directement la performance de l'établissement.

Ainsi, nous croyons que les directions d'écoles primaire et secondaire doivent avoir plus de latitude pour donner à leur établissement une personnalité propre et une vocation particulière en misant sur ses forces : les caractéristiques du corps enseignant, les programmes d'études, les activités parascolaires ou tout autre facteur de distinction.

C'est en développant une personnalité propre que la direction peut dynamiser l'école et mobiliser les enseignants et les élèves par des facteurs d'identification communs.

Pour ce faire, nous croyons qu'il est nécessaire de répartir plus équitablement entre les écoles publiques et privées les élèves en difficulté d'apprentissage. La direction d'école doit aussi avoir un plus grand contrôle sur l'embauche de ressources professionnelles de manière à ce que le personnel recruté réponde aux besoins spécifiques de l'école et de sa vocation particulière.

Pour encourager la bonne performance des écoles, nous croyons que les plus méritoires devraient être récompensées financièrement lors de l'octroi des budgets. Et nous croyons qu'il est nécessaire que les parents puissent comparer la performance de leur école et questionner les directions d'écoles sur les résultats obtenus.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

### PROPOSITION 24

#### ***D'accorder plus d'autonomie aux directions d'écoles publiques, et :***

- 24.1 Donner à chaque direction d'école primaire et secondaire plus de latitude pour « personnaliser » leur établissement et lui donner une vocation particulière en misant sur les caractéristiques du corps enseignant, des programmes d'études, des activités parascolaires ou de tout autre facteur de distinction;***
  - 24.2 Répartir plus équitablement entre les écoles et les classes les élèves en difficulté, en mettant notamment à contribution les écoles privées;***
  - 24.3 Accorder davantage de contrôle aux directions d'écoles sur l'embauche de ressources professionnelles et spécialisées afin de mieux pourvoir à leurs besoins spécifiques;***
-

---

### 1.3 Recentrer l'action des commissions scolaires

---

Les commissions scolaires jouent un rôle essentiel de coordination au niveau régional. Par exemple, elles ont la responsabilité d'organiser le transport scolaire, de veiller à l'entretien et à la réfection des infrastructures scolaires et d'administrer les services de paie pour l'ensemble des écoles sous leur juridiction.

Ceux qui préconisent l'abolition des commissions scolaires oublient de mentionner qu'il faudra les remplacer par une autre structure régionale pour administrer les services qui ont avantage à être regroupés pour des raisons d'efficacité et de coûts.

D'ailleurs, après avoir aboli les commissions scolaires, le Nouveau-Brunswick les a réintroduites quatre ans plus tard.

Au PLQ, nous estimons que les énergies et les ressources financières limitées ne devraient pas être gaspillées dans une réforme de structures. En bout de ligne, les économies ne seraient pas substantielles et ne justifient pas un tel chambardement.

Nous proposons plutôt de revoir les mandats et responsabilités des commissions scolaires. Cette façon de faire permettra de réaliser des économies substantielles, supérieures à ce qui serait épargné par leur abolition, et sans chambardements inutiles.

Ce que nous souhaitons, c'est une réduction de la bureaucratie permettant de diriger davantage les ressources financières vers les services aux élèves.

Cette révision des mandats et responsabilités des commissions scolaires va de pair avec notre volonté d'accorder plus d'autonomie aux écoles pour le développement d'une vocation particulière et l'embauche de ressources professionnelles et spécialisées.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

#### **PROPOSITION 25**

##### ***De réviser les mandats et responsabilités des commissions scolaires :***

- 25.1 De manière à réaliser des économies annuelles de 100 millions de dollars par année pendant trois ans dans la bureaucratie. Ce sont à terme des économies récurrentes de 300 millions de dollars par année que nous devrons réaliser;***
  - 25.2 De manière à accorder plus d'autonomie aux directions des établissements d'enseignement des réseaux primaire et secondaire;***
  - 25.3 D'examiner l'opportunité de tenir simultanément les élections scolaires et municipales pour favoriser une plus grande participation des électeurs;***
-

Si la vaste majorité des écoles québécoises détiennent au moins un ordinateur, le parc informatique a vieilli. Près du quart du parc d'ordinateurs scolaires n'était pas branché à Internet tandis qu'environ la moitié des élèves du secondaire utilisaient l'ordinateur une seule fois par semaine.

La désuétude de l'équipement informatique ne favorise pas l'utilisation des nouvelles technologies au niveau pédagogique. En fait, les élèves sont souvent beaucoup mieux équipés à la maison qu'à l'école : on n'a dès lors aucune peine à imaginer l'érosion de leur intérêt.

C'est notamment dans le but de remotiver le milieu scolaire à l'égard de la nécessaire intégration des TIC dans l'apprentissage que le gouvernement du PLQ a préconisé le remplacement systématique du tableau noir par le tableau blanc interactif (TBI). Par ce choix technologique, le gouvernement amorce le virage vers l'école 2.0.

La suite logique de ce choix commande de poursuivre sur cette lancée en adoptant les plus récentes technologies afin de rehausser l'intérêt des jeunes pour la lecture, en particulier les jeunes garçons. Nous croyons que pour moderniser l'enseignement, accroître l'intérêt des jeunes pour l'école et favoriser l'égalité des chances, chaque enfant devrait posséder un livre électronique. Introduite graduellement, une telle approche permettrait non seulement de diversifier les choix de lecture offerts aux jeunes, mais permettrait aux parents d'économiser sur l'achat des manuels et les établissements d'économiser sur les collections de la bibliothèque.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 26**

***D'étendre l'utilisation des nouvelles technologies dans nos écoles, et :***

- 26.1 De fournir à chaque élève du secteur public, à partir de leur entrée au secondaire, un livre électronique;***
  - 26.2 D'offrir aux enseignants une formation continue sur l'utilisation des technologies de l'information dans les apprentissages;***
  - 26.3 De bonifier la formation des maîtres afin que l'utilisation des technologies de l'information à des fins pédagogiques soit plus répandue;***
-

---

## 1.5 Accentuer la lutte contre le décrochage scolaire des garçons

---

Les filles réussissent mieux que les garçons à l'école. C'est le cas au Québec, mais aussi dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Les filles obtiennent en effet systématiquement de meilleurs résultats que les garçons aux enquêtes internationales PISA, qui évaluent les élèves de 15 ans et plus d'une soixantaine de pays.

Les garçons sont aussi plus nombreux à décrocher et à ne pas terminer leurs études secondaires.

Beaucoup de gestes ont été posés par le gouvernement du PLQ depuis 2003 pour lutter contre le décrochage scolaire. Pensons à l'introduction de l'aide au devoir, qui a connu un grand succès, à l'embauche de ressources spécialisées dans les écoles, à la réduction de la taille des classes et au *Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaire* (PRPRS).

Mais il faut faire davantage et apporter une attention toute particulière aux garçons. Car malgré les progrès réalisés depuis 2003, le taux de décrochage scolaire demeure plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada.

L'une des hypothèses souvent évoquée dans la documentation spécialisée pour expliquer les résultats différents des filles et des garçons, réside dans la faible motivation et le peu de temps passé à la lecture par les jeunes garçons. Ainsi, les enfants qui ont des difficultés en lecture à la fin de la première année du primaire seront les plus faibles de leur classe tout au long du primaire. La lecture étant essentielle à l'acquisition de connaissances dans l'ensemble des matières, un lien direct a été établi entre la maîtrise de la lecture et la réussite scolaire.

Le gouvernement a lancé le *Plan d'action sur la lecture à l'école* (PALE) en 2005 pour favoriser un meilleur apprentissage de la lecture. Ce programme a été reconduit en 2008.

Nous croyons qu'il faut faire davantage. Le gouvernement devrait reprendre les facteurs de succès du programme d'aide aux devoirs afin de créer un programme d'aide à la lecture qui s'intéressera particulièrement aux difficultés des garçons. Ainsi, il est recommandé d'impliquer les communautés, les retraités et les parents dans l'établissement de programmes d'aide à la lecture dans toutes les écoles primaire du Québec.

*C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...*

---

### PROPOSITION 27

***De lancer un programme d'aide à la lecture calqué sur le programme d'aide aux devoirs, et :***

- 27.1 D'impliquer les communautés, les retraités et les parents pour favoriser une meilleure maîtrise de la lecture chez les garçons;***
  - 27.2 D'intervenir dès la première année pour maximiser le succès d'une telle initiative;***
  - 27.3 De sensibiliser les parents à l'importance d'initier les enfants à la lecture et à l'importance de la maîtrise de la lecture comme facteur de réussite scolaire;***
-

---

## 1.6 Adapter l'école aux élèves doués et promouvoir l'excellence

---

Les efforts de promotion de l'excellence dans nos centres de formation professionnelle ont contribué à redorer le blason des élèves performants. On le voit dans plusieurs domaines de formation. C'est le cas, par exemple, dans le domaine de la gastronomie où de jeunes chefs talentueux sont élevés au rang de vedettes.

Il serait souhaitable qu'une telle culture de l'excellence soit également l'apanage de nos écoles des niveaux primaire et secondaire. Certains élèves se distinguent des autres par l'ampleur de leurs efforts, et cela mérité d'être souligné. D'autres se distinguent nettement par le caractère exceptionnel de leurs aptitudes, et cela exige des ajustements.

Nos écoles ne sont pas toujours préparées et adaptées aux besoins particuliers des élèves doués. Profitant d'un préjugé favorable du corps enseignant, les jeunes doués s'ennuient pourtant à l'école, laquelle est souvent incapable d'offrir des défis à leur mesure, leur permettant de développer leur plein potentiel.

Alors que des ressources sont accordées aux enfants en difficulté, il n'existe rien de tel pour les élèves surdoués, sans doute un peu par crainte de verser dans l'élitisme. Cette attitude se répercute également dans le peu de considération accordée à la douance dans le programme de formation des futurs enseignants. La solution actuelle, qui est de faire « sauter » des années aux jeunes doués n'est pas sans faille, car la douance n'est pas synonyme de maturité sociale et affective. L'intégration en classe régulière peut être difficile et devenir source de comportements perturbateurs, voire de décrochage pour l'élève doué. Les conclusions de récentes études<sup>1</sup> démontrent que, parmi les élèves recalés, près de la moitié des élèves étaient doués!

Par ailleurs, les élèves qui obtiennent systématiquement d'excellents résultats scolaires et remettent des travaux exemplaires font l'objet de peu de reconnaissance. C'est particulièrement vrai au niveau secondaire, où les bons mots de l'enseignant et les étoiles dans le bulletin n'ont plus le même impact, et où les tableaux d'honneur sont disparus depuis longtemps.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### PROPOSITION 28

***De mieux soutenir les élèves doués et de mieux récompenser l'effort et l'excellence :***

- 28.1 En mettant en place des programmes de dépistage des élèves doués afin de leur offrir des mesures pédagogiques adaptées au rythme de leur apprentissage;***
  - 28.2 En permettant la mise en place de parcours enrichis (mathématiques, sciences, langues) pour les élèves doués dans les écoles qui le souhaitent;***
  - 28.3 En octroyant 500 bourses d'excellence aux étudiants les plus méritoires des ordres d'enseignement primaire, secondaire et collégial;***
- 

1- Vie pédagogique, no 150, p. 72. Des études ont souligné (Jeanne Siaud-Facchin 2006) que 45 % des élèves qui ont redoublé étaient surdoués, 20 % ne terminaient pas leur scolarité et 20 % présentaient des troubles psychologiques.

---

## 1.7 Valoriser davantage la profession enseignante

---

Comme nous l'avons souligné, un des facteurs de réussite de l'école est la qualité de son corps enseignant. Si nous voulons améliorer la performance de nos écoles, nous devons valoriser davantage la profession d'enseignant.

Pour ce faire, il faut encourager les meilleurs élèves à choisir cette profession. Il faut également que les conditions de travail des jeunes enseignants les encouragent à persévérer dans leur choix de carrière. Or, plus de 20% des nouveaux enseignants quittent la profession après 5 ans.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### PROPOSITION 29

***De valoriser davantage la profession enseignante :***

- 29.1 En rehaussant les critères d'admissibilité à l'enseignement dans les facultés d'éducation;***
  - 29.2 En accordant des bourses d'excellence aux meilleurs étudiants des facultés d'éducation qui terminent leurs études dans les temps requis;***
  - 29.3 En permettant aux directions d'écoles de développer des mesures de rétention pour leur permettre de retenir leurs meilleurs enseignants;***
  - 29.4 En négociant avec les syndicats des clauses afin d'accroître la stabilité d'emploi des jeunes professeurs;***
- 

---

## 1.8 Adapter la formation technique aux réalités de la clientèle

---

Parmi les nouveaux inscrits à une formation technique au niveau collégial, seulement 38% obtiennent un diplôme d'études collégiales dans les temps requis, soit après trois ans. À peine 50% obtiennent leur diplôme après cinq ans.

C'est peu. Et compte tenu des besoins en main-d'œuvre spécialisée prévus au cours des prochaines années, il faut faire beaucoup mieux.

Nous croyons qu'il est nécessaire d'adapter les programmes techniques aux réalités de la clientèle étudiante et aux besoins du marché de l'emploi.

La grande majorité des étudiants du collégial technique sont des adultes qui reviennent aux études pour compléter une formation ou acquérir de nouvelles connaissances après un séjour sur le marché du travail. La moyenne d'âge des étudiants du collégial technique est de 24,4 ans.

Ces étudiants sont souvent également des parents qui cumulent les responsabilités. Pour eux, s'inscrire dans un programme à temps plein d'une durée de trois ans peut être très contraignant. D'autre part, ces étudiants ont pas nécessairement besoin de compléter toutes les exigences requises d'un DEC pour améliorer leur sort sur le marché du travail ou répondre aux exigences de leur employeur. Parfois, une seule année de perfectionnement peut suffire.

D'autres, au contraire, voudront compléter toutes les exigences du DEC et certains continueront même leur apprentissage à l'université.

Les employeurs ne recherchent pas tous un détenteur de DEC. Certains rechercheront des étudiants qui maîtrisent les connaissances et les techniques de base de leur profession, et cela ne requiert pas toujours de terminer le programme complet du DEC. D'ailleurs, plusieurs étudiants sont embauchés avant d'avoir complété leurs études et se retrouvent sans diplôme malgré l'acquisition de compétences.

La restructuration de l'offre de certains programmes de formation collégiale en une succession graduée de segments distincts et sanctionnés par une attestation d'étude ou un diplôme apparaît comme l'avenue à suivre. Ainsi, un étudiant provenant du marché du travail et voulant perfectionner ses connaissances et techniques pourra s'inscrire à un programme d'un an ou de deux ans menant à une attestation d'études ou collégiales dans une discipline spécifique.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 30**

***De restructurer les programmes de formation technique afin de prévoir plus d'un parcours menant à une attestation d'études ou à un diplôme d'études collégiales (DEC), pour mieux répondre aux besoins de la clientèle étudiante et du marché de l'emploi;***

---

## 2- La famille

Le gouvernement du PLQ a presque doublé les ressources allouées à la politique familiale depuis son arrivée au pouvoir, pour les amener à un niveau deux fois plus élevé que celui de l'Ontario en proportion du PIB.

Le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord où les parents pourront trouver des services de garde éducatifs à tarif réduit pour les enfants de moins de 5 ans. Ailleurs, ces services sont très coûteux ou inexistantes.

C'est aussi le gouvernement du PLQ qui a instauré l'assurance-parentale, rétabli les allocations familiales et développé le réseau des services de garde. Sur le plan financier, la conjonction de ces trois mesures a fait du Québec le paradis des familles. Ainsi, si on prend l'exemple d'un couple ayant deux enfants et deux revenus de travail, on constate qu'en six ans, le revenu disponible a augmenté :

- d'un peu plus de 13% pour une famille ayant deux revenus de travail totalisant 75 000\$;
- de 28% pour une famille ayant deux revenus de travail totalisant 35 000\$;
- de 43% dans le cas d'une famille ayant deux revenus de travail totalisant 15 000\$.

La politique familiale mise en œuvre par le gouvernement depuis 2003 a contribué à un mini-boom des naissances, et procuré au Québec le championnat canadien de la participation à l'emploi pour les femmes avec de jeunes enfants.

En effet, selon l'OCDE, les services de garde à prix réduit expliquent notamment que la participation à temps plein des Québécoises au marché du travail, soit supérieure de 10% à celle des autres provinces. L'écart grimpe même à 34% chez les mères d'enfants de moins de trois ans<sup>2</sup>.

Dans le contexte actuel des finances publiques, la politique familiale ne saurait être plus généreuse. La priorité des prochaines années devrait ainsi aller au développement des places en garderie à contribution réduite afin de mieux répondre à la demande et à l'adoption de certaines mesures destinées à faciliter la toujours complexe conciliation travail-famille.

---

### **2.1 Assurer le développement des places en garderie**

---

Le gouvernement a développé les places en garderie depuis 2003, ajoutant plusieurs milliers de places. Toutefois, la croissance de la demande dépasse la croissance de l'offre, principalement à cause d'une hausse significative de la natalité.

Nous estimons qu'il faut remettre sur les rails avec détermination le processus de développement des places en garderie et faire en sorte que les ressources nécessaires au développement du réseau puissent être disponibles de façon prévisible dans un esprit d'équité et de responsabilité partagée. À l'heure actuelle, les parents qui envoient leurs enfants dans des garderies à 7\$ par

2- Bébés et employeurs : Comment réconcilier travail et vie de famille - Synthèse des résultats pour les pays de l'OCDE, 2007; Bilan 2003-2006, DES RÉALISATIONS GOUVERNEMENTALES EN FAVEUR DES FAMILLES ET DES ENFANTS, Ministère de la famille et des aînés, 2007, page 25; et OCDE, Examen thématique de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants de l'OCDE : Document de base sur le Canada, 26 octobre 2004, et Ingrid Peritz, « Public daycare helps fuel Quebec workforce », Globe & Mail, 1er mai 2006.

jour constituées en CPE contribuent à moins de 20% des coûts réels. Considérant l'augmentation naturelle des coûts, liée par exemple à l'inflation, le gel de la contribution parentale est en fait une diminution de leur contribution. Conséquemment, ce sont les coûts assumés par l'État qui augmentent, freinant ainsi le développement du réseau aux dépens des parents qui attendent désespérément une place.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 31**

#### ***D'assurer le développement, le financement et l'accès à des places en garderies :***

- 31.1 En portant de 7\$ à 10\$ par jour la contribution parentale dans la première année d'un prochain mandat, et en indexant cette contribution par la suite pour l'établir à 20% des coûts réels afin de garantir les ressources disponibles au développement du réseau;***
  - 31.2 En déployant des sites web régionaux permettant aux parents de savoir facilement où se trouvent les places disponibles en garderies à contribution réduite, ou les solutions de rechange admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde;***
- 

---

## **2.2 Plus de flexibilité pour composer avec les obligations familiales**

---

En phase avec l'évolution des modèles familiaux, le monde du travail s'est lui aussi profondément transformé : horaires atypiques, travail autonome (15% du total), double emploi, formation continue et réorientation professionnelle tracent les contours de nouveaux besoins en matière de conciliation travail-famille.

De plus en plus de femmes aspirent à mener de front une carrière et à fonder une famille. Il s'agit d'un choix légitime et cela rend disponible un formidable bassin de talent jadis inaccessible aux employeurs. Cependant, en dépit des progrès accomplis au niveau de la flexibilité des horaires, c'est un choix qui semble pénaliser la carrière d'un bon nombre de femmes, et ce à retardement.

Jane Waldfogel, professeure d'économie à l'Université Columbia, a analysé la rémunération de l'ensemble des femmes au cours de leur vie. Elle constate que la rémunération moyenne des femmes est l'égale de celles des hommes au moment où elles commencent leur carrière, au début ou dans la mi-vingtaine. Après quelques années sur le marché de l'emploi, dans la cohorte des 25-29 ans, les femmes ont une rémunération moyenne qui se situe à 87% de la moyenne masculine. Toutefois, en observant la situation dans la cohorte des 40-44 ans, une fois les femmes de retour à temps plein après avoir eu des enfants dans la trentaine, elle constate que les femmes touchent en moyenne un salaire 29% moindre que celui des hommes.<sup>3</sup>

Près d'une femme sur deux ne parvient pas à revenir sur le marché du travail à temps plein au même niveau que lorsqu'elles avaient quitté suite à une naissance, et trois sur quatre le font

3- Jane Waldfogel et Susan Harkness, « The family gap in pay: evidence from seven industrialised countries », London School of Economics, novembre 1999, tableau 3.

pour un employeur différent. Dans l'ensemble, les femmes ayant eu des enfants consacreront en moyenne 5% de moins de temps au travail que les hommes au cours de leur vie active, mais termineront leur carrière avec des revenus de 25% à 30% inférieurs, les « trous » dans le CV et leur parcours discontinu les privant parfois de promotions et de possibilités d'avancement.

Au cours des dernières années, après de nombreuses discussions avec les groupes d'employeurs, le ministère de la Famille a confié au Bureau de normalisation du Québec la tâche de développer une grille d'analyse des mesures de conciliation travail-famille des différents employeurs, laquelle accorde différents points en fonction de la présence ou de l'absence de dispositions qui permettent davantage de flexibilité aux jeunes parents en emploi. Cette grille d'analyse, qui accorde une reconnaissance aux employeurs selon le nombre de points récoltés et les répartit en 4 niveaux, est la bonne approche à adopter à notre avis. Elle permet de distinguer et de reconnaître ceux qui font plus d'efforts que d'autres, tout en ayant la souplesse nécessaire pour tenir compte de la grande diversité des milieux de travail. Toutefois, la grille de la norme Iso-Famille est conçue pour reconnaître les mesures à court terme, celles qui permettent aux parents de s'ajuster aux obligations familiales tout en maintenant leur lien d'emploi. La grille est cependant muette à l'égard des programmes et des mesures destinés à permettre aux parents de reprendre le fil de leur carrière sans être pénalisés à jamais en raison de leur choix d'avoir eu des enfants et d'y consacrer du temps au moment critique. Nous souhaitons non seulement corriger cette situation, mais faire en sorte que l'intérêt des employeurs à adhérer à cette nouvelle norme soit plus grand, et la norme elle-même mieux connue sur le marché du travail.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 32**

#### ***D'aider les parents à réaliser leurs ambitions professionnelles, et :***

- 32.1 De modifier la Loi sur les normes du travail afin d'y inclure un principe déclaratoire d'obligation d'accommodement pour les responsabilités parentales et familiales;***
  - 32.2 Ajouter un 5<sup>e</sup> niveau à la norme conciliation travail-famille élaborée par le Bureau de normalisation du Québec à la demande du ministère de la Famille. La qualification à ce niveau supérieur exigerait la satisfaction de critères destinés à assurer de véritables perspectives d'avancement professionnel pour les femmes ayant des enfants. Ce niveau accorderait un congé fiscal à l'employeur sur le paiement des contributions au Fonds des services de santé;***
-

---

## 2.3 Mieux répondre aux besoins des parents aux horaires et conditions atypiques

---

Le développement des services de garde a eu un effet énorme sur la vie des familles en assurant des services de garde de qualité et en favorisant la poursuite du cheminement professionnel des jeunes mères.

Il demeure toutefois que ces services ne sont pour l'essentiel offerts qu'aux heures régulières. Or, de plus en plus de parents ont des horaires atypiques.

Des solutions pourraient être mises de l'avant pour mieux répondre aux besoins de ces parents sans entraîner de coûts supplémentaires pour l'État.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 33**

#### ***D'intégrer de la souplesse dans les services de garde, et :***

- 33.1 De favoriser l'installation de services de garde en milieu de travail, que ce soit pour la moyenne et pour la grande entreprise ou pour un consortium de petites entreprises sises dans un même lieu physique ou installées à proximité, et ce en réduisant les délais d'approbation;***
  - 33.2 De permettre aux CPE l'extension de leurs heures d'ouverture lorsque la demande est suffisante et les autoriser, à cette seule fin, à facturer des frais additionnels aux parents qui se prévaudraient de ce service supplémentaire sur une base volontaire;***
  - 33.3 De permettre aux municipalités de promouvoir l'aménagement de « garderies-transit » en encourageant l'installation de services de garde non subventionnés à proximité de stationnements incitatifs et d'en réserver l'accès à des parents usagers du transport collectif;***
-

---

## 2.4 Reconnaître des réalités d'aujourd'hui

---

La société québécoise change et nos écoles multicolores en sont le reflet. Dans ce milieu où se forge notre avenir, il est impératif d'affirmer avec force nos idéaux d'ouverture et de respect. Dans les dernières années, des situations d'intimidation et de rejet ont été rapportées parfois avec des conséquences dramatiques pour les victimes et les auteurs. De nouvelles manifestations, comme la cyberintimidation, sont aussi présentes. Il faut dénoncer fermement ces écarts et s'engager à les prévenir.

Dans une autre dimension, c'est la société qui est parfois mal adaptée à la réalité de la famille d'aujourd'hui. Ainsi, il est courant que des enfants vivent en garde partagée en alternance chez l'un et l'autre de leurs parents. Pourtant, il est, à toutes fins pratiques, impossible d'obtenir un duplicata de documents d'État comme la carte d'assurance-maladie. Les commissions scolaires, entre autres exemples, se sont adaptées à ces situations en envoyant copie des bulletins chez les deux parents.

Également, plusieurs commerces et entreprises proposent des « forfaits familiaux ». Pourtant, le modèle en vigueur est presque toujours celui de deux parents-deux enfants, ce qui conduit à une sorte de discrimination par laquelle des familles « non traditionnelles » doivent payer plus cher que les autres.

Il y a lieu d'affirmer nos valeurs et d'agir pour faciliter la vie des parents.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 34**

***De protéger les plus vulnérables, et reconnaître les réalités de la famille d'aujourd'hui, et :***

- 34.1 D'instaurer une nouvelle politique dans le réseau public d'éducation afin de prévenir tout acte de violence physique et psychologique et toute forme d'intimidation, incluant la cyber-intimidation et, le cas échéant, d'assurer la protection des droits de la victime;***
  - 34.2 De donner instruction aux organismes émetteurs de documents officiels, comme la Régie de l'assurance maladie ou le Directeur de l'état civil de produire, sur demande, un duplicata de la carte soleil ou du certificat de naissance;***
  - 34.3 De modifier la Loi sur la protection du consommateur (LPC) afin que les commerçants qui font la promotion de forfaits familiaux les rendent disponibles à tout groupe formé de parents et de leurs descendants, sans égard au nombre de ces derniers;***
-

---

## 2.5 Intensifier le dépistage précoce des difficultés d'apprentissage et de comportement

---

Les experts sont unanimes pour affirmer que plus un handicap cognitif ou comportemental est décelé tôt, meilleures sont les chances que l'enfant les surmonte rapidement et réussisse éventuellement son parcours scolaire au même titre que les autres. Dans une étude menée en 2008, la Direction de la santé publique de Montréal estime qu'un enfant sur trois à Montréal commence la première année mal préparé. Le dépistage précoce permettrait de mieux outiller les parents et de les accompagner dans le cheminement de leur enfant.

Au tout début de la vie, ce sont souvent les infirmières et travailleuses sociales affectés aux soins prénataux et au suivi des nourrissons qui sont les mieux placées pour rendre les jeunes parents confiants quant à leur compétences, stimuler l'éveil à la lecture et dépister des signes avant-coureurs de difficultés d'apprentissage dans l'avenir.

Les maternelles 4 ans existent depuis 10 ans et ont fait leur preuve dans les quartiers défavorisés de Montréal et de Québec. Mais elles ne sont pas accessibles partout, même à Montréal, et encore moins dans les centres urbains en région. Elles sont particulièrement efficaces lorsqu'elles accueillent des enfants qui n'ont pas fréquenté de garderies jusque-là, car elles permettent à ces enfants d'approprier la vie en groupe dans un contexte structuré avant d'en faire l'expérience lors de la maternelle pour enfants de 5 ans, que tous fréquenteront.

De même, le programme d'animation Passe-Partout créé par le MELS en 1978 et ajusté en 2003 aux objectifs de la réforme pédagogique poursuit un double objectif d'acquisition de compétences parentales et de préparation à la maternelle pour les enfants âgés de 4 ans issus de milieux défavorisés. Moins intensif que la maternelle 4 ans, ce programme d'intervention prenant appui dans la communauté a néanmoins fait ses preuves.

De manière complémentaire, il faudrait également responsabiliser les parents à l'égard de la stimulation de leur enfant, notamment l'intérêt pour la lecture en très bas âge qui est un facteur de réussite scolaire en langue maternelle par la suite, mais aussi dans l'ensemble des matières.

---

**PROPOSITION 35**

***D'intensifier la stimulation précoce de la lecture et le dépistage précoce des difficultés comportementales et langagières, et :***

- 35.1 D'augmenter substantiellement le traitement salarial des professionnels spécialisés dans le dépistage et la prise en charge des problèmes de comportement et des difficultés langagières dans tout le réseau, et développer des modèles permettant aux bureaux coordonnateurs des services de garde d'accéder aux services des orthopédagogues et psychologues des cabinets privés et des CLSC;***
- 35.2 D'offrir une formation d'appoint aux éducatrices et aux responsables des services de garde sur le dépistage précoce et favoriser le développement et le partage d'une expertise en la matière;***
- 35.3 D'élargir l'accès aux maternelles 4 ans, en commençant par les quartiers ciblés par la carte de défavorisation;***
- 35.4 De reconduire et élargir l'accès au programme Passe-Partout pour les parents et enfants issus de milieux défavorisés, développer un outil web analogue au service d'aide aux devoirs « Allô prof » mais destiné aux parents, et encourager les commissions scolaires à mettre au point des ateliers destinés aux parents lors des week-ends et dans un cadre plus festif;***
- 35.5 D'accorder à chaque enfant, au moment de sa naissance, sa propre carte donnant accès gratuitement à la bibliothèque municipale;***
- 35.6 D'inviter les infirmières et travailleuses sociales qui visitent les jeunes parents à la suite d'une première naissance à transmettre plus d'informations et de conseils aux jeunes parents sur l'éveil à la lecture, et d'en profiter pour faire don d'un premier livre à chaque enfant;***

---

## 2.6 Favoriser des alternatives à la médication pour les enfants aux prises avec l'hyperactivité

---

Bien qu'il existe des protocoles de traitement pharmaceutique suite au diagnostic d'un TDAH (trouble de déficit d'attention et d'hyperactivité), la libre application de ces protocoles induit des disparités d'une école à l'autre et en fonction des ressources spécialisées disponibles. Les médecins et autres professionnels agissant en milieu scolaire manquent de temps et les diagnostics se font parfois trop rapidement. Un pédopsychiatre devrait prendre 45 minutes pour diagnostiquer un trouble de TDAH nécessitant une médication, mais les diagnostics se font en 5 à 10 minutes. Or, un diagnostic erroné peut suivre longtemps un enfant et avoir des conséquences dramatiques pour ses apprentissages et, ultérieurement, pour sa vie active.

Le nombre des ressources en milieu scolaire est par ailleurs insuffisant pour bien accompagner les élèves médicamenteux et assurer un suivi efficace. Ce déficit d'effectifs de spécialistes s'explique tant par des cohortes peu nombreuses de diplômés que par l'attrait exercé par la pratique en clinique privée, financièrement plus avantageuse.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### PROPOSITION 36

***De soutenir les parents d'enfants hyperactifs et mieux encadrer la médication, et :***

- 36.1 De rendre disponibles des ateliers de perfectionnement pour les enseignants en collaboration avec les orthopédagogues de l'école, afin de faciliter le dépistage et le diagnostic précoce;***
  - 36.2 D'accroître la disponibilité du corps médical affecté aux évaluations et aux diagnostics dans les écoles et les services de garde, de manière à ce qu'ils puissent consacrer au diagnostic le temps requis par les meilleures pratiques médicales;***
  - 36.3 D'encourager les professionnels agissant à l'école à donner une chance aux plans d'intervention, au soutien des parents et aux solutions comportementales avant de prescrire un médicament dans le cas des diagnostics ambivalents;***
  - 36.4 D'adapter le régime scolaire quotidien afin de faire une plus large place aux activités dynamiques par lesquelles les enfants, plus particulièrement les garçons, peuvent dépenser leur énergie. À cet effet, hausser le niveau de tolérance à l'égard des activités masculines plus turbulentes en contexte récréatif;***
-

### 3. Développement durable et énergies renouvelables

L'émergence d'une conscience environnementale est probablement l'une des plus importantes transformations de nos sociétés depuis les 20 dernières années.

C'est tout notre rapport à l'économie, à la consommation, aux transports, à nos ressources qui s'en trouve transformé.

Depuis 2003, le gouvernement a été au diapason des citoyens en enclenchant un véritable repositionnement du Québec qui apparaît aujourd'hui comme un leader nord-américain du développement durable.

Ses réalisations en ce domaine sont innombrables.

Ainsi, le gouvernement du PLQ :

- A adopté une Loi sur le développement durable, amendant même la Charte des droits et libertés de la personne pour garantir le droit de vivre dans un environnement sain;
- A adopté un plan de lutte contre les changements climatiques salué comme l'un des meilleurs au monde;
- A mis en œuvre un plan de développement des énergies propres et renouvelables qui fera du Québec une puissance nord-américaine; ce plan a notamment donné naissance à l'industrie de l'énergie éolienne et il a été associé à une initiative sans précédent de développement de l'efficacité énergétique;
- A fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) parmi les plus ambitieux qui soient; le Québec sera ainsi, en 2012 l'un des seuls États d'Amérique du Nord à atteindre les cibles du Protocole de Kyoto et il a fixé, pour l'horizon 2020, lors de la Conférence de Copenhague, un objectif de réduction de ses GES de 20%. Depuis 1990, année de référence du protocole de Kyoto, la population québécoise s'est accrue de 10% et son PIB de 43%. Or, au cours de cette période, le Québec a réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2%, y compris des réductions industrielles de 20% et immobilières de 5%. Seulement depuis 2004, le Québec a réduit ses GES de 9.4%;
- A institué les normes antipollution les plus sévères pour les véhicules automobiles (normes californiennes);
- A mis en place un nouveau régime forestier qui assure l'exploitation durable de nos forêts;
- A lancé un plan de développement des transports en commun qui a entraîné une croissance de l'offre de service de 19% dans la seule période 2006-2009;
- A lancé un plan en faveur de la transition vers les véhicules électriques et l'électrification de nos transports publics;
- A mis en place, aux côtés des États nord-américains les plus volontaires en la matière, un marché du carbone;
- A lancé le Plan Nord, le plus grand projet de développement durable au monde, annonçant dès son introduction, la création d'un nouveau parc national, l'extension des aires protégées et la mise à l'abri de tout développement industriel de la moitié de l'immense territoire situé au nord du 49<sup>e</sup> parallèle.

L'effet combiné de chacune de ces actions est un repositionnement complet du Québec et l'affirmation du Québec comme une des sociétés participant à la définition d'une nouvelle manière de vivre et de grandir.

Dire que beaucoup a été fait est un euphémisme.

L'enjeu, c'est de maintenir le leadership du Québec.

---

### **3.1 Rompre avec notre dépendance aux produits pétroliers**

---

Notre marche vers le développement durable doit nous amener à réduire notre dépendance au pétrole. Le Québec doit encore et toujours importer tout son pétrole. L'impact environnemental est grand; l'impact économique aussi. C'est pas moins de 12 milliards de dollars qui sortent du Québec chaque année pour nous approvisionner en carburants fossiles. Nous en faisons un enjeu prioritaire.

Pour réduire notre dépendance aux carburants fossile importés, il faut agir sur tous les fronts :

- Il faut utiliser davantage des carburants de remplacement;
- Il faut convertir des équipements à d'autres formes d'énergie;
- Il faut mettre à profit nos propres ressources en hydrocarbures.

En travaillant sur ces trois tableaux, nous allons consommer et importer moins de pétrole.

Une des avenues qui doivent être privilégiées est celle de la valorisation des matières résiduelles. Des études ont démontré que le biogaz produit par la valorisation des matières putrescibles pourrait combler jusqu'à 16% de la demande annuelle de gaz naturel au Québec.

Ce biogaz pourrait être utilisé dans des appareils de chauffage domestiques et industriels, ainsi que dans des véhicules destinés au transport collectif ou au camionnage.

Le Québec dispose d'atouts considérables pour réussir ce virage, à commencer par de l'hydroélectricité permettant de produire ces biogaz proprement et à coût concurrentiel. Son territoire est également propice à l'exploitation de la biomasse à des fins énergétiques.

L'électrification des transports est un autre moyen de réduire notre dépendance au pétrole.

Le gouvernement a d'ailleurs dévoilé plus tôt cette année un vaste plan d'électrification des transports, qui comprend notamment le déploiement de bornes de rechargement en milieu urbain et l'électrification de plusieurs corridors de trains de banlieue. Les membres du groupe de travail ont trouvé utile de bonifier ce plan en y ajoutant des éléments qui viennent en repousser les frontières.

### **PROPOSITION 37**

***D'engager une action déterminée et soutenue pour réduire la consommation de pétrole, remplacer le pétrole et convertir des équipements à d'autres formes d'énergie, et :***

- 37.1 De déployer un réseau de bornes d'alimentation électrique dans les haltes routières du Québec;***
  - 37.2 D'apporter des modifications au Code de construction du Québec de manière à exiger l'installation de bornes de chargement électrique des véhicules à tout nouvel immeuble ou projet de développement d'une certaine taille;***
  - 37.3 De promouvoir la conversion au gaz naturel des véhicules lourds enregistrés au Québec;***
  - 37.4 D'habiliter Hydro-Québec à assumer le financement de conversion à l'électricité de matériel et d'installations de transport collectif;***
  - 37.5 De développer un plan d'action pour l'exploitation de la biomasse, y compris les résidus forestiers et les plantes récoltées à ces fins, pour la génération d'énergie en milieu industriel ou en région éloignée, en substitution du pétrole ou du gaz;***
  - 37.6 D'obliger Hydro-Québec à prioriser l'approvisionnement complémentaire des installations de production de combustibles à partir des matières résiduelles, offrant ainsi un débouché pour la valorisation énergétique de ces matières qui seraient autrement enfouies;***
  - 37.7 De permettre à Gaz Métro de signer des contrats à long terme avec les entreprises de gestion des matières résiduelles afin de transporter le gaz naturel produit par les matières résiduelles;***
  - 37.8 D'introduire une réglementation sur la teneur minimum en biogaz pour tout le gaz naturel distribué au Québec, à l'image du Règlement sur les carburants renouvelables (Renewable Fuels Standard);***
  - 37.9 D'offrir à tous les citoyens québécois issus de milieux urbains une carte OPUS comprenant un certain nombre de passages gratuits afin qu'ils en fassent l'essai;***
  - 37.10 De développer l'offre de transport collectif en région en mettant à contribution la flotte d'autobus de transport scolaire;***
-

En plus de contribuer à la réduction de notre dépendance au pétrole importé, certaines de ces propositions apportent des solutions à des problèmes connexes. L'essor des biogaz aurait ainsi, comme autre bénéfice, de transformer en emplois et en richesse, ce qui demeure à l'heure actuelle, des matières résiduelles, tandis que l'électrification des transports réduirait aussi la pollution par le bruit, un problème lancinant en milieu urbain.

Réduire notre dépendance aux carburants fossiles doit devenir une priorité, mais il faut du même souffle reconnaître que nous aurons encore besoin de combustibles fossiles pour plusieurs années.

Dans ce contexte, il faut faire les bons choix.

---

### 3.2 Exploitation responsable de nos ressources non renouvelables

---

À juste titre, les Québécois tiennent à ce que l'exploitation des ressources naturelles, en particulier les ressources non-renouvelables, qu'il s'agisse d'hydrocarbures ou de ressources minérales, profite à la société québécoise et se fasse dans le respect des communautés d'accueil. Les Québécois souhaiteraient également que ces ressources soient transformées en produits intermédiaires ou finaux dans le secteur manufacturier québécois, comme c'est le cas du cuivre raffiné par Xstrata à son usine d'électrolyse de Valleyfield, ou du dioxyde de titane extrait de la mine de Rio Tinto à Havre-Saint-Pierre et transformé notamment en pigment de coloration ou en supplément alimentaire au complexe métallurgique de Sorel.

Dans la transformation des ressources renouvelables, de la forêt, de la mer ou de la terre, le Québec dispose d'une longue tradition et des entreprises remarquables. Avec un savant mélange de patience et de fermeté, il sera possible d'en faire autant pour les ressources minérales ou en hydrocarbures, maximisant ainsi les retombées pour le Québec et prolongeant de surcroît les bénéfices engendrés par le boom minier.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

#### **PROPOSITION 38**

***De développer un régime de redevances distinct pour les ressources pétrolières et de s'engager à allouer les recettes nettes issues de ces redevances en deux parts égales : pour financer un fonds de réserve servant à composer avec les conséquences financières d'un accident environnemental majeur; et pour contribuer au Fonds des générations;***

---

---

### 3.3 L'immobilier à contribution

---

Initiée sur la côte ouest américaine au tournant du millénaire, la norme LEED s'est imposée comme un outil de promotion de la performance environnementale de l'immobilier, un secteur qui compte à l'échelle continentale pour près du tiers des émissions de GES.

Au contraire de la plupart des autres normes telles que *Energy Star*, *Boma Best* ou *Green Globes* fondées sur des seuils de qualification, les niveaux de certification (LEED, Bronze, Argent, Or et Platine) correspondent au pointage pondéré selon divers critères recouvrant non seulement la performance énergétique effective, mais aussi la réduction des matières résiduelles, la proximité des lieux de production des matériaux, la mobilité urbaine et les transports collectifs et alternatifs, la réduction du traitement des eaux usées, voire le contrôle de la poussière générée par un chantier. La norme LEED offre donc davantage de flexibilité aux entrepreneurs pour choisir le meilleur moyen de réduire leur empreinte écologique.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

#### PROPOSITION 39

##### ***De réduire la consommation énergétique du secteur immobilier, et :***

- 39.1 De mandater le Bureau de normalisation du Québec pour qu'il procède, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, à l'identification de critères ajustés aux contraintes climatiques et aux enjeux environnementaux et urbains d'une norme équivalente à LEED;***
  - 39.2 D'inciter les administrations publiques à promouvoir par l'exemplarité l'adoption de la norme LEED ou de toute autre norme équivalente pour la construction ou la rénovation de leur propre parc immobilier;***
  - 39.3 D'habiliter les administrations municipales à promouvoir l'atteinte des niveaux supérieurs à la norme équivalente au standard LEED par le recours à des instruments de planification urbaine tels que diverses mesures dérogatoires (prime de densité), le congé ou la réduction de taxes foncières;***
- 

La Société immobilière du Québec, gestionnaire du parc immobilier de l'État québécois, adopte déjà la norme LEED dans plusieurs projets de construction, notamment de nouveaux postes de la Sûreté du Québec. C'est un mouvement qu'il faut saluer et étendre.

À titre de propriétaire immobilier et de locataire majeur sur le marché québécois, le gouvernement doit être exemplaire et de tracer la voie d'un avenir sans carbone.

---

#### **PROPOSITION 40**

##### ***De donner l'exemple avec les bâtiments publics et gouvernementaux, et :***

- 40.1 De concevoir et construire des édifices gouvernementaux de façon à ce qu'ils soient « zéro émissions de carbone » à compter de leur mise en service;***
  - 40.2 De se donner l'objectif de remplacer d'ici 2020, dans tous les bâtiments, les systèmes de chauffage principaux utilisant le mazout comme principal combustible par des systèmes utilisant des énergies renouvelables;***
  - 40.3 De privilégier la location d'espace dans des immeubles pourvus de systèmes de chauffage alimentés par des énergies renouvelables en leur concédant une marge préférentielle de 5% sur le loyer lors des appels d'offres;***
  - 40.4 De privilégier le bois comme matériau de structure et de revêtement dans tous les projets de construction publics s'y prêtant et pour lesquels le bois est le meilleur choix environnemental;***
- 

En complémentarité avec cet objectif pour l'immobilier commercial et institutionnel, nous devons repousser la frontière de l'efficacité énergétique résidentielle en soutenant financièrement les propriétaires dans l'acquisition de dispositifs rentables mais coûteux, permettant de générer des gains appréciables sur leur facture d'électricité.

---

#### **PROPOSITION 41**

##### ***D'appuyer les propriétaires résidentiels qui souhaitent investir dans l'efficacité énergétique de leur demeure, et :***

- 41.1 De créer un fonds d'efficacité énergétique destiné aux propriétaires de résidences familiales et d'immeubles locatifs, leur permettant de rembourser le coût des travaux et équipements liés à l'efficacité énergétique à même les économies d'électricité réalisées. Par conséquent, la facture d'électricité demeurerait inchangée aussi longtemps que les sommes économisées n'auraient pas atteint la valeur de l'investissement initial et ce, pour un terme maximal de 10 ans;***
  - 41.2 De favoriser la micro production d'énergie renouvelable en développant un réseau de distribution d'énergie intelligent lors de tous nouveaux développements résidentiels;***
  - 41.3 De développer des projets pilotes de maisons solaires et de maisons chauffées par géothermie dans les milieux urbain et rural afin d'en tester la viabilité;***
-

---

### 3.4 Tripler les redevances sur l'eau

---

Désignée comme patrimoine collectif des Québécois par la Politique nationale de l'eau, le gouvernement, à titre de fiduciaire, s'assure de préserver la valeur de l'eau vitale tant à la santé humaine qu'à notre économie.

Nous sommes aujourd'hui conscients de la valeur de l'eau et de notre responsabilité quant à sa sauvegarde.

Depuis le début de l'année, le gouvernement du PLQ a instauré un régime de redevances sur l'utilisation de l'eau par les entreprises. Deux taux s'appliquent : le plus élevé est exigé de ceux qui embouteillent l'eau et l'incorporent dans des breuvages ou des produits; le plus faible à ceux qui l'utilisent à des fins de nettoyage, de refroidissement ou d'autres applications liées au processus de production. Bien qu'il soit largement supérieur à celui de nos voisins, nous estimons que ce deuxième taux est trop faible et ne reflète pas le coût réel de l'approvisionnement.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

#### **PROPOSITION 42**

***De multiplier par trois, sur un horizon de cinq ans, les redevances sur le volume d'eau à des fins de production pour les porter à un niveau semblable à celui en vigueur pour les embouteilleurs;***

---

---

### 3.5 L'acceptabilité sociale des projets d'investissement

---

Certains projets d'investissement à caractère énergétique (i.e. exploration gazière) ou environnemental (i.e. sites d'enfouissement) se sont heurtés par le passé à l'opposition de citoyens.

Il nous apparaît essentiel de mettre en place des mécanismes pour tenir compte de l'avis des citoyens et faire en sorte que les projets se fassent là où ils sont acceptés par les populations locales.

Nous croyons que le mécanisme des enchères inversées peut être une solution prometteuse pour permettre à des projets acceptables sur le plan social et environnemental de se réaliser.

Le fonctionnement est le suivant : si, par exemple, une douzaine de localités peuvent techniquement accueillir un de ces projets, on invite les élus de ces localités à consulter la population afin de soumettre au promoteur le montant d'une juste compensation dont la localité hériterait en échange de son acceptation du projet. Le promoteur s'engage alors à verser le plus petit montant de compensation proposé et à s'installer dans la localité qui l'a proposé. Les deux parties estiment avoir obtenu un prix raisonnable pour la compensation et le projet prend naissance à l'endroit où il bénéficie d'une acceptabilité sociale. C'est une avenue à explorer.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ :*

---

#### **PROPOSITION 43**

***De faire appel sélectivement au mécanisme d'enchères inversées pour fixer un prix de compensation convenable dans le cas de certains projets énergétiques et environnementaux qui comportent des risques ou des nuisances et qui pourraient être localisés à plusieurs endroits;***

---

## 4- La culture comme levier d'affirmation... et de prospérité

La culture est l'assise du Québec. Le premier critère de la définition du Québec à l'échelle canadienne, nord-américaine et internationale est le fait de constituer la seule nation majoritairement francophone d'Amérique.

Cette situation de peuple minoritaire, représentant moins de 2% de la population du continent, a jadis été perçue comme une fragilité.

Mais la réalité est toute autre.

Dans leur désir d'affirmer leur langue et leur culture, les Québécois ont trouvé une énergie créatrice qui a embrasé tous les aspects de notre vie économique et sociale. Les Québécois sont ainsi reconnus à l'échelle du monde comme un peuple de créateurs.

Comme le disait le Premier ministre lors de son discours inaugural du 23 février 2011 : « Le Québec, c'est entre autres Robert Lepage au *Metropolitan Opera* de New York, Danny Laferrière et le Prix Médicis, Arcade Fire primé aux *Grammy Awards*, Denis Villeneuve et son film *Incendies* aux Oscars et le retour sur scène de Céline Dion à Las Vegas. Nous, Québécois, sommes chez nous sur les plus grandes scènes du monde. »

---

### 4.1 La culture créatrice de richesse

---

Notre culture apparaît aujourd'hui comme une force, comme un moyen de se démarquer, comme un moyen de fasciner, comme un moyen d'inventer.

Notre culture est source de richesse, de prospérité et le succès de nos artistes irradie l'ensemble du Québec, se transposant chez nos entrepreneurs, chercheurs, industriels dans un sentiment de confiance et une détermination devant tous les défis.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a affirmé cette orientation faisant de la culture un levier de prospérité.

Il l'a notamment fait par une réalisation remarquable fondatrice d'un nouvel élan : c'est la construction du Quartier des spectacles et de la nouvelle salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal en plein cœur de notre métropole.

Ces projets qui ont entraîné des investissements de plus d'un demi milliard de dollars ont redessiné tout un faubourg du centre-ville de Montréal et forgé, au cœur de la ville, une des plus fortes concentrations au monde d'artistes, de créateurs et lieux de diffusion et de création culturelles au monde.

La réalisation du Quartier des spectacles, avec la salle de concert et la Place des Arts et la Place des festivals, avec son aménagement moderne et ses fontaines animées, représente déjà une nouvelle signature pour Montréal et concrétise cette vision de Montréal, métropole culturelle de calibre international.

Le gouvernement doit continuer à faire de la culture un facteur de création de richesse.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

#### **PROPOSITION 44**

***De stimuler les investissements publics et privés en culture, et :***

***44.1 De poursuivre le développement du Quartier des spectacles à Montréal;***

***44.2 De favoriser une plus grande implication du secteur privé dans le financement des arts et de la culture, soit par une bonification du programme Placements Culture ou le développement de nouveaux incitatifs;***

---

---

## 4.2 La culture ambassadrice du Québec

---

Les artistes québécois qui vont à l'étranger sont des ambassadeurs extraordinaires pour notre société. L'impact promotionnel et publicitaire pour le Québec d'une salle comble à l'Olympia de Paris ou d'une palme à Cannes bénéficie à toute notre société et contribue à ouvrir des portes à d'autres Québécois dans d'autres domaines d'activité.

C'est fort de cette conviction que le gouvernement avait pris la relève du gouvernement fédéral au moment où celui-ci avait aboli son appui au financement de tournées d'artistes de chez nous à l'étranger.

Cette initiative doit se maintenir et être développée. Nous croyons qu'il serait opportun d'organiser davantage de missions culturelles à l'étranger. Calquées sur le modèle, bien établi et performant, des missions commerciales, ces missions auraient pour principal objectif de promouvoir les échanges culturels et artistiques entre le Québec et ses partenaires étrangers, principalement dans les pôles artistiques mondiaux d'importance. De telles missions culturelles permettraient à plusieurs artistes de se voir ouvrir les portes de certains milieux autrement inaccessibles.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 45**

***De développer l'appui à la présence de nos artistes à l'étranger, et :***

- 45.1 De rendre permanentes les ressources accordées au soutien des tournées d'artistes québécois à l'étranger;***
  - 45.2 De développer ces initiatives en accordant à des entreprises québécoises faisant affaire à l'étranger la possibilité de commanditer certaines tournées d'artistes pour en accroître l'importance;***
  - 45.3 D'instituer des missions culturelles à l'instar des missions commerciales dans différents pôles culturels mondiaux d'importance;***
-

---

### 4.3 Être mieux vu et mieux entendu

---

La culture est notre âme. La culture participe à notre prospérité. Mieux diffuser notre culture, c'est mieux affirmer ce que nous sommes. Avec la poussée d'internet et l'avènement de l'ère numérique, de nouveaux moyens de diffusion de notre culture sont à notre portée.

La Web télévision est ainsi un phénomène en pleine croissance au Québec et ailleurs dans le monde. Pensons notamment au magazine en ligne *33mag*, le blogue vidéo *Le tapis rose de Catherine* et l'agence de presse numérique Webpresse. Depuis 2008, une poussée du secteur du Web télévision est constatée aussi bien au Québec qu'à l'étranger. D'ailleurs, une manifestation internationale et francophone de contenus créés exclusivement pour le Web, le WEBTV festival<sup>4</sup>, a été récemment organisée en France. En constante évolution, la Web télévision pourrait devenir un excellent outil de diffusion et de promotion culturelle pour le Québec.

Le gouvernement a entrepris d'investir pour aider les organismes culturels à prendre le virage du numérique. Dans le dernier Discours sur le budget, une somme de 10 millions de dollars était consacrée à appuyer la diffusion numérique d'œuvres d'artistes québécois dans les domaines du cinéma, de la musique et des variétés.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

#### **PROPOSITION 46**

***Diffuser notre culture avec des moyens d'aujourd'hui, et :***

- 46.1 D'adapter la politique culturelle du Québec à l'ère du numérique en révisant l'ensemble des programmes existants afin de maximiser l'exposition web de nos artistes et de leurs œuvres et leur diffusion numérique;***
  - 46.2 D'œuvrer à développer une expertise québécoise de premier plan dans le domaine de la web télévision et de viser, dans un premier temps, le marché de la francophonie internationale;***
  - 46.3 De mettre en place des mesures afin d'étendre et d'accélérer la numérisation de notre patrimoine culturel, comme nos bibliothèques et nos musées, afin de les rendre accessibles au monde et à tous les Québécois, et d'en faire des vitrines de notre culture et de notre mémoire;***
- 

4- <http://www.webtv-festival.tv/>

# III

PRENDRE SOIN  
DE CEUX QUE NOUS AIMONS



## 1- Un Québec en santé

Le Parti libéral du Québec a de tout temps considéré le système de santé québécois comme un des plus puissants leviers de justice sociale. Historiquement, les plus grandes avancées du Québec à ce chapitre sont le fait de gouvernements du PLQ. Que l'on pense, bien entendu, à l'universalisation de la santé, par l'instauration de l'assurance-hospitalisation, puis de l'assurance-maladie. Ces piliers du Québec moderne constituent encore aujourd'hui des éléments de fierté des Québécois et des traits distinctifs de notre société à travers le monde.

Toutefois, au milieu et à la fin des années 90, le gouvernement du Parti québécois a pris des décisions qui se sont avérées désastreuses. À Montréal uniquement, 7 hôpitaux ont été fermés. Plus de 1 500 médecins et de 4 200 infirmières ont été mis à la retraite. Par centaines, des québécois ont dû aller se faire soigner aux États-Unis. De plus, les infrastructures du réseau ont été négligées. À l'arrivée du PLQ au pouvoir, près de 40 000 patients étaient en attente d'une chirurgie depuis plus de 6 mois. Près de 50% des patients atteints d'un cancer devaient attendre plus de 4 semaines pour obtenir leurs premiers traitements en radio-oncologie.

Le gouvernement du PLQ a redressé la situation. Depuis 2003, c'est plus de 11 milliards de dollars d'argent neuf qui a été investi dans le système. Le nombre d'admissions en médecine a doublé. Trois nouvelles facultés de médecine ont été ouvertes. Les sommes investies dans le maintien des infrastructures de santé ont augmenté de 1700%!

De réels progrès ont été enregistrés. Globalement, le nombre de personnes en attente d'une chirurgie a diminué de près de 50%. Pour la chirurgie cardiaque, la diminution du nombre de personnes en attente est de 38%. Alors que 26% des patients étaient en attente depuis plus de 6 mois pour une opération à la cataracte, ils sont aujourd'hui moins de 4%. Finalement, plus de 97% des gens atteints d'un cancer reçoivent leur traitement de radio-oncologie en moins de 4 semaines, et plus personne ne doit aller se faire soigner de l'autre côté de la frontière.

Le gouvernement a augmenté de façon remarquable la capacité et l'efficacité du système de santé. Toutefois, des phénomènes comme le vieillissement de la population et l'augmentation des naissances continuent de créer une pression très forte. La demande de soins demeure en progression.

Alors qu'en 2002 on comptait au Québec 2,2 millions de visites à l'urgence, on en comptait 3,5 millions en 2010, soit une augmentation de près de 60%. Le Québec s'est enrichi d'un demi-million de personnes de plus depuis 2003. Annuellement, 50 000 personnes de plus passent le cap des 65 ans et, de ce nombre, 8 000 sont en perte d'autonomie et commandent des soins particuliers.

De nouvelles problématiques se développent également. Le Québec, comme plusieurs sociétés occidentales, fait face à une épidémie d'obésité juvénile et certains polluants contribuent à l'éclosion et à la multiplication de maladies chroniques.

L'amélioration continue du système doit également se concrétiser par le déploiement d'une médecine de prise en charge, tout au long de la vie et en fonction de nos situations familiales et des défis de santé que nous rencontrons. L'accès à un médecin de famille demeure un chantier de première importance. Le maintien à domicile, lorsque la sécurité du patient le permet, doit également continuer de nous mobiliser. Le soutien de nos aînés, pour les garder encore longtemps actifs et en santé, est un objectif que nous poursuivons de façon permanente.

La prise en charge peut aussi être plus complexe et faire intervenir un grand nombre de professionnels œuvrant dans le réseau de santé. C'est le cas pour la prise en charge des malades chroniques, qui sont évidemment des grands consommateurs de soins de santé. En outre, les troubles de santé mentale prennent de l'ampleur et il devient nécessaire d'explorer de nouveaux modèles de suivi et d'accompagnement. Finalement, les soins palliatifs deviennent un enjeu incontournable pour assurer une fin de vie dans la dignité, loin de la souffrance, entouré des siens et dans le meilleur environnement possible.

Le système de santé constitue de loin le plus important poste de dépense de l'État québécois. Il importe donc d'en avoir en tout temps pour notre argent, ce qui signifie que nous souhaitons un système toujours plus performant et plus souple.

Ce sont là les chantiers de réflexions auxquels nous convions les membres du PLQ réunis en Congrès, pour continuer à avoir un Québec en santé.

---

## 1.1 Pour un Québec adoptant de saines habitudes de vie

---

De tous les moyens que nous pouvons mettre en œuvre pour avoir un Québec en meilleure santé, les plus efficaces seront toujours ceux qui permettront de garder les Québécois eux-mêmes en santé, en travaillant en amont de la maladie, afin soit d'en atténuer les effets, soit d'en éviter tout simplement l'apparition. De même, le fait de garder la maladie à distance pour un plus grand nombre de Québécois est encore la meilleure façon de contrôler la hausse du plus important poste budgétaire du gouvernement.

Globalement, nos enfants bougent de moins en moins, plusieurs de nos aînés vieillissent malheureusement dans l'isolement et nos modes de consommation ont généré à certains endroits une augmentation de la pollution atmosphérique. Devant ces constats, le PLQ considère qu'il est essentiel, plus que jamais, de développer et d'encourager l'adoption de saines habitudes de vie, autant auprès des enfants que des aînés, afin que tous puissent jouir d'une longue vie en santé.

### Un mode de vie actif et sain

L'aménagement du territoire est intimement lié à la qualité de vie de ses habitants et à leur santé. Il importe donc de l'orienter de manière à favoriser les déplacements actifs. Au Québec, près du quart des enfants souffrent d'obésité ou d'embonpoint. Selon des données statistiques de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la proportion de jeunes québécois touchés par le surplus de poids a augmenté de 55% en 25 ans, passant de 14,6% à 22,6% de 1978 à 2004<sup>5</sup>. Ce phénomène a progressé si rapidement au cours des dernières décennies que

5- Obésité chez l'enfant (<http://msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/nutrition/index.php>)

l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a qualifié l'obésité d'épidémie mondiale. La sédentarité constitue assurément l'un des premiers facteurs de risque de l'obésité. Au Québec, 55% des adultes marchent moins d'une heure par semaine pour se déplacer<sup>6</sup>.

Alors que le plan quinquennal d'immobilisation du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) prévoit la construction de 20 nouvelles écoles d'ici 2015, il est essentiel de penser ces nouvelles constructions afin de favoriser les déplacements actifs et sécuritaires, d'y planifier des infrastructures sportives ayant suffisamment de plateaux sportifs pour supporter une augmentation des cours d'éducation physique, ainsi que des activités parascolaires.

Par ailleurs, les quartiers offrant à leurs résidents pistes cyclables, larges trottoirs, rues piétonnières, proximité des services et accessibilité des commerces favorisent l'adoption d'un mode de vie sain et actif. Ainsi, le système de transport et l'aménagement des infrastructures récréatives telles que les piscines, les parcs et les terrains de jeux ont des effets sur l'obésité et la santé des citoyens. Il est essentiel de tenir compte de l'influence des pratiques d'aménagement et d'urbanisme sur les modes de vie physiquement actifs.

L'environnement dans lequel évolue un individu n'influence pas seulement son niveau d'activité physique, il a aussi un effet sur ses habitudes alimentaires. Dans les milieux plus défavorisés, on retrouve une proportion plus élevée de restaurants de type *fast food* et de dépanneurs, ainsi qu'une plus faible présence de marchés publics et d'épiceries offrant une grande variété d'aliments sains.

Pour demeurer en santé, il faut demeurer actif, c'est établi. L'OMS recommande de faire 60 minutes d'activité physique modérée à rigoureuse par jour. Au Québec, 49% des filles et 26% des garçons âgés de 6 à 11 ans ne rencontrent pas cet objectif, selon des données auto-rapportées en 2004. Des données statistiques de l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie démontrent que 34% des jeunes se rendent à l'école à pied ou à vélo, alors qu'ils étaient 80% à le faire en 1971.

Le programme scolaire actuellement en vigueur dans les écoles recommande 120 minutes d'éducation physique obligatoire par semaine, au primaire comme au secondaire. Or, une enquête du ministère de l'Éducation rapporte que seulement 25% des commissions scolaires respectaient ce programme. On remarque aussi que les périodes d'activité physique diminuent avec l'âge. Les tout-petits âgés de 4 ans et moins bougent en moyenne 22 heures par semaine, alors que pour les enfants d'âge scolaire (5 à 12 ans) et les adolescents (13 à 17 ans), la moyenne chute à 15, puis à 7 heures par semaine respectivement. Nos aînés aussi doivent demeurer actifs pour demeurer en santé.

Alors que l'isolement et la sédentarité sont la cause de bien des maux, entretenir des amitiés et des activités sont aussi fortement bénéfiques pour les individus. Pour la plupart des aînés dépourvus d'une voiture personnelle ou moins apte à s'en servir, deux facteurs peuvent freiner leurs déplacements à l'extérieur de leur domicile : l'argent et la mobilité. En effet, nombreux sont ceux qui ne peuvent ou ne veulent déboursier le coût d'un passage en autobus. Afin de contrer l'isolement, il faut lever des obstacles et mettre en place des mesures facilitant leurs déplacements.

6- Mémoire portant sur l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, réalisé par Coalition québécoise sur la problématique du poids et le Centre d'écologie urbaine de Montréal, avril 2011

---

### **PROPOSITION 47**

***D'implanter une série de mesures favorables à l'adoption d'un mode de vie actif et sain; et :***

- 47.1 De s'assurer que les nouvelles écoles soient construites au cœur du quartier résidentiel desservi, et qu'elles soient accessibles de manière sécuritaire à vélo et à pied;***
  - 47.2 De s'assurer, dans le cadre de l'actuelle réforme de la Loi sur l'aménagement durable et l'urbanisme, que les plans d'urbanisme adoptés par les municipalités tiennent compte de l'importance des déplacements actifs, tant au chapitre de leur convivialité que de leur sécurité;***
  - 47.3 De favoriser le développement de quartiers multifonctionnels permettant la piétonisation des emplettes;***
  - 47.4 D'assurer une meilleure accessibilité d'aliments sains dans les quartiers actuellement mal desservis à ce chapitre;***
  - 47.5 D'augmenter les périodes consacrées aux activités physiques à l'école primaire et secondaire;***
  - 47.6 D'implanter dans les grandes villes du Québec la gratuité des transports en commun pour les aînés;***
  - 47.7 D'instaurer une vignette de stationnement pour invalidité temporaire;***
- 

#### **Une prévention sur le terrain**

Les mesures préventives en santé contribuent à diminuer le nombre de patients potentiels qui auront recours à des traitements de plus en plus coûteux. Dans un contexte économique où la principale dépense du gouvernement est la santé et où les maladies les plus coûteuses se prêtent à la prévention, l'adoption de mesures préventives sur le terrain s'avère une nécessité pour diminuer le fardeau fiscal de la maladie au Québec et pour améliorer la qualité de vie de tous les Québécois.

Dans le domaine de la prévention, les médecins ont un rôle de premier plan à jouer. Leur expertise et leur savoir-faire sont incontournables. Lorsqu'un médecin recommande fortement à son patient de diminuer sa consommation de certains aliments, de faire plus d'exercice physique ou encore d'adopter un mode de vie plus sain dans le but d'éviter de futures complications, l'impact n'est pas le même que si ces recommandations proviennent d'à peu près qui que ce soit d'autre.

En entreprise, la prévention peut être encouragée par la mise en place d'un programme d'aide aux employés (PAE). Le stress au travail, s'il n'est pas bien géré, peut conduire à des troubles de santé mentale, lesquels peuvent se traduire par un taux d'absentéisme élevé, des pertes en productivité ou la détresse psychologique. En 2006, le travailleur québécois à temps plein s'est absenté en moyenne 9,3 jours pour cause de maladie, soit 30% de plus que dans le reste du Canada<sup>7</sup>. Les PAE

7- Rapport du groupe de travail sur le financement du système de santé (Rapport Castonguay), 2008

sont donc des services importants autant pour les employeurs que les employés. Or, les coûts liés à ce type de service sont souvent trop élevés pour être supportés par les petites et moyennes entreprises (PME). La mutualisation des programmes d'aide aux employés pour les PME s'avère certainement une alternative à explorer.

La prévention auprès des aînés constitue aussi un élément important afin d'améliorer le système de santé. Certes, ce ne sont pas tous les aînés qui sont malades ou en perte d'autonomie. Toutefois, l'un des sentiments communs que l'on voit naître chez les aînés en est un d'inutilité, ce qui peut mener à des troubles plus graves tels que la dépression ou les idées suicidaires. C'est pourquoi il importe d'avoir des services, des politiques et des structures qui correspondent mieux à leurs besoins et qui permettent aux aînés désireux de contribuer à la société de le faire, selon leur capacité et leur volonté. La démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) en est un bel exemple. Aujourd'hui, 179 municipalités participent à cette démarche en adaptant leurs programmes et services, en agissant sur différents facteurs simultanément (habitation, loisir, aménagement urbain, etc.), en favorisant la participation constante des aînés, en s'appuyant sur la concertation de toute la communauté et surtout, en mettant un frein à l'âgisme qui nuit au vieillissement actif<sup>8</sup>.

Récemment, le gouvernement a lancé le projet « Hôpital ami des aînés » (HADA), une suite logique à la démarche MADA. L'initiative provient du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) afin de limiter l'état delirium ou les déclin fonctionnels qui surviennent post-opération. Le projet HADA vise par ailleurs à adapter les soins hospitaliers aux besoins particuliers des aînés tels qu'une meilleure hydratation, un encouragement à la marche et la mise en place d'outils de dépistage de la perte d'autonomie.

Par ailleurs, les personnes âgées, qu'elles vivent à la maison, en résidence ou dans un CHSLD, doivent continuer à prendre soin d'elles-mêmes. Il est important de les sensibiliser à le faire, notamment par l'hygiène buccale. Les personnes âgées, qui pour la majorité portent des prothèses dentaires, estiment à tort qu'il n'est plus important de s'occuper de leur santé dentaire et buccale.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

## **PROPOSITION 48**

### ***D'adopter des mesures préventives visant à améliorer la santé de la population, et :***

- 48.1 De favoriser la libération de temps de pratique de médecins afin qu'ils participent directement à diverses initiatives de prévention auprès, par exemple, de nouveaux malades chroniques, dans certains milieux de travail plus à risque et dans les écoles de quartiers défavorisés;***
- 48.2 De favoriser la mutualisation des programmes d'aide aux employés pour les PME afin de les appuyer dans le dépistage précoce et le soutien de leurs employés vulnérables ou souffrant d'une maladie mentale;***
- 48.3 De continuer à développer de manière soutenue, selon le modèle des municipalités amies des aînés, des hôpitaux amis des aînés, qui leur offrent notamment un service d'accueil et d'accompagnement spécifiques;***

8- Journal de Québec, 11 millions \$ pour éviter l'isolement des aînés, 6 mars 2011

**48.4 De favoriser des visites régulières d'infirmières praticiennes spécialisées au sein des CHSLD publics et privés et des résidences pour aînés qui accueillent un certain nombre de ressources intermédiaires (RI);**

**48.5 De développer des programmes d'intéressement pour assurer la visite à domicile, notamment dans les résidences privées et CHSLD publics et privés, d'hygiénistes dentaires pour offrir des soins de base et faire de la prévention et du référencement au besoin;**

---

## **Prévenir à la source les maladies respiratoires et l'obésité**

La promotion de la santé et la prévention vont au-delà de l'individu : il est possible d'améliorer notre environnement afin de prévenir à la source les causes de certaines maladies, notamment en matière de qualité de l'air. En 2006, une étude portant sur la santé respiratoire des enfants montréalais âgés de 6 mois à 12 ans, réalisée par l'ASSS de Montréal, concluait que les facteurs environnementaux avaient un impact direct sur la santé respiratoire dont l'asthme, la rhinite allergique hivernale et les infections respiratoires.

Le bilan de santé 2002 de l'île de Montréal rapporte qu'il y a eu plus de 1500 décès prématurés, dont 400 étaient liés aux pics de pollution, les 900 autres décès à une exposition chronique. Plus encore, en milieu urbain, les surfaces asphaltées empiètent sur les zones végétales, ce qui augmente la densité des îlots de chaleur. Il a été prouvé que les îlots de chaleur conduisent à un excès de mortalité pendant les canicules. En 1987, 1994 et 2002, 100 décès sur une période de deux jours ont été recensés.

Le fait de résider à proximité d'un trafic automobile intense augmente le risque de développer des maladies respiratoires. L'ASSS de Montréal rapporte que les décès liés aux maladies cardiovasculaires augmentent de 53% chez les 55 à 77 ans résidant dans un périmètre de moins de 100 mètres d'un trafic automobile dense. On y remarque aussi une augmentation de 21% des hospitalisations pour des raisons de problèmes respiratoires chez les 60 ans et plus. Dans un rayon de 200 mètres et moins d'une zone de trafic à haute densité, le nombre de naissances de bébé de petits poids est accru de 17%.

Par ailleurs, un rapport récent de l'OMS conclut que l'asthme, la rhinite allergique et les infections respiratoires sont associés à l'humidité excessive, ainsi qu'au contact de milieu empreint de moisissures. De plus, de récentes données indiquent que le développement de l'asthme est probablement relié à ce facteur.

En plus des aliments gras, les boissons énergétiques sont elles aussi peu recommandables aux jeunes. Elles contiennent une grande quantité de caféine à laquelle les enfants et adolescents sont plus sensibles. Ces boissons peuvent engendrer des symptômes tels que des palpitations cardiaques, de l'anxiété, des troubles du sommeil, une augmentation de la tension artérielle, etc.

Plus d'une vingtaine d'études, réalisées principalement dans des pays à revenu élevé, permettent de conclure qu'en général, les taxes sur les aliments ont une influence sur la consommation, et ce dans la direction souhaitée.

### **PROPOSITION 49**

***D'instaurer de nouvelles règles et de nouvelles pratiques afin d'améliorer les milieux de vie et l'alimentation des jeunes, et :***

- 49.1 De travailler pour diminuer à la source les émissions polluantes les plus nocives pour la santé, à commencer par la réduction du trafic automobile dense en milieu habité ou près de ceux-ci;***
  - 49.2 De travailler de concert avec les grandes villes du Québec pour combattre la formation d'îlots de chaleur, notamment par la multiplication des toits blancs;***
  - 49.3 D'interdire dorénavant la construction de toute habitation à moins de 200 mètres d'une autoroute;***
  - 49.4 De documenter l'état de la situation concernant la moisissure dans les habitations à toit plat et développer une stratégie pour en limiter les conséquences (asthme et autres maladies respiratoires);***
  - 49.5 D'exiger que soit réalisée une étude d'impact sur la santé pour les grands projets susceptibles de contribuer à l'émission de polluants atmosphériques nuisibles ou d'autres rejets nocifs pour la santé de la population;***
  - 49.6 D'instaurer une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes qui servira à financer diverses initiatives liées à la saine alimentation et aux saines habitudes de vie des jeunes;***
-

## **2- Pour une médecine de prise en charge au bénéfice de tous les Québécois**

La prise en charge d'une personne signifie que l'on s'engage à prendre soin d'elle dans l'ensemble de son cheminement, qu'il soit préventif ou curatif. Cela signifie également un accès simple et efficace au bon professionnel de la santé qui prodiguera les bons soins et les bons conseils, au meilleur moment. Le défi auquel l'amélioration de la prise en charge s'attaque, c'est celui de tourner tout le système de santé vers chacun des patients, en fonction tant de leur condition médicale que de leur réalité socio-économique.

La première prise en charge s'effectue par notre médecin de famille. Le nombre de Québécois qui ont un médecin de famille est en augmentation constante au Québec, notamment grâce au déploiement des groupes de médecine familiale (GMF), lesquels favorisent une démarche axée vers le patient. L'organisation du travail est basée sur la prise en charge par l'équipe soignante du patient pour tous ses besoins.

La médecine à domicile et le maintien à domicile méritent également d'être renforcés. Le maintien d'un patient dans son milieu de vie, en plus de contribuer à sa propre prise en charge, diminue les coûts de santé de manière importante. Le soutien et l'accompagnement doivent par contre être au rendez-vous pour concrétiser ce souhait. Les personnes aux prises avec une maladie chronique sont plus susceptibles de faire une grande utilisation des services de santé. Par exemple, dans la région des Laurentides, des données démontrent que 3% de la population utilise près de 50% des lits d'hospitalisation de soins de courte durée<sup>9</sup>. Une série d'enquêtes réalisée par l'ISQ conclue que 30% des Québécois âgés de 12 ans et plus sont atteints d'une maladie chronique<sup>10</sup>. Les résultats avancent même que le cumul des maladies chroniques est en croissance : 13,7 % des Québécois affirment vivre avec 2 maladies chroniques. Leur état requiert généralement l'intervention de plusieurs professionnels et un suivi plus serré de leur évolution. Une meilleure articulation de leur prise en charge médicale et sociale est la voie royale pour l'amélioration de leur état de santé, mais encore plus pour l'amélioration de leur qualité de vie.

Une meilleure prise en charge apparaît comme un passage obligé si l'on souhaite optimiser le système de santé actuel, sans pour autant en augmenter le fardeau financier.

---

### **2.1 Groupes de médecine familiale**

---

Les GMF ont été mis en place par le gouvernement en réponse à l'une des principales recommandations du rapport de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (commission Clair). L'objectif des GMF est de favoriser l'accès à un médecin de famille et d'améliorer, de manière générale, la qualité des soins.

Malgré les difficultés à se trouver un médecin de famille, la proportion d'omnipraticien par 100 000 habitants est supérieure au Québec à bien d'autres provinces canadiennes, comme le démontre le tableau suivant<sup>11</sup>.

9- Point de repère Express, volume 3 numéro 14, octobre 2008, Projet Défi Santé – CSSS des Sommets

10- Maladies chroniques au Québec et au Canada : évolution récente et comparaisons régionales, ISQ, 2009

11- La pénurie réelle ou ressentie de médecins de famille au Québec (<http://www.cfp.ca/content/53/11/1871.full>). Le médecin de famille, vol 53, novembre 2007

## Personnes de 12 ans et plus sans médecins de famille au Canada en 2005

| ENDROIT                 | POPULATION<br>TOTALE<br>(MILLIONS) | SANS MÉDECINS<br>DE FAMILLE<br>(%) | MÉDECINS DE FAMILLE<br>PAR 100 000 DE<br>POPULATION* |
|-------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Québec                  | 7598                               | 25,1                               | 109                                                  |
| Alberta                 | 3257                               | 17,6                               | 102                                                  |
| Manitoba                | 1178                               | 16,1                               | 94                                                   |
| Saskatchewan            | 994                                | 15,7                               | 89                                                   |
| Terre-Neuve et Labrador | 516                                | 12,8                               | 99                                                   |
| Colombie Britannique    | 4255                               | 11,0                               | 111                                                  |
| I.-P.-É.                | 138                                | 10,3                               | 89                                                   |
| Ontario                 | 12541                              | 8,9                                | 85                                                   |
| Nouveau-Brunswick       | 752                                | 6,7                                | 102                                                  |
| Nouvelle-Écosse         | 938                                | 5,4                                | 118                                                  |
| Canada sans le Québec   | 24673                              | 10,95                              | 94                                                   |
| Tout le Canada          | 32271                              | -                                  | 98                                                   |

\* Institut Canadien d'Information sur la Santé. 1 Données de Statistiques Canada, Juin 2006.

En 2005, un Québécois sur quatre n'avait pas accès à un médecin de famille. En 2007, la proportion est passée à un sur cinq<sup>12</sup>. Les efforts du gouvernement pour améliorer l'accessibilité à un médecin de famille se déploient dans la bonne direction et une partie de l'amélioration est clairement due à la création des GMF.

En 2011, il y avait 224 GMF accrédités. Ces équipes soignantes représentent la porte d'entrée du système de santé pour plus d'un million et demi de Québécois. Leur rôle en est un de premier plan. « Un patient qui n'a pas de médecin de famille est souvent contraint de se rendre à l'urgence, ce qui explique que plus de la moitié des consultations à l'urgence ne sont pas urgentes. Ces visites coûtent 5 à 10 fois plus à l'État que les mêmes consultations auprès d'un médecin de famille en cabinet.<sup>13</sup> »

Une meilleure prise en charge signifie aussi une action continue. La mise en commun des dossiers clients au sein d'une équipe est donc nécessaire pour offrir cette continuité, même en cas d'absence (vacances, maladies, etc.) du médecin traitant.

12- Qui n'a pas un médecin de famille au Québec?, Institut de la statistique du Québec, octobre 2008

13- La pénurie réelle ou ressentie de médecins de famille au Québec (<http://www.cfp.ca/content/53/11/1871.full>) | Le médecin de famille, vol 53, novembre 2007

---

## PROPOSITION 50

**De continuer à améliorer l'accès à un médecin de famille et la mise en commun de leurs services, et :**

**50.1 De favoriser par une rémunération incitative la mise en commun des services offerts par plusieurs médecins pour améliorer l'accès aux soins pour leurs patients et pour empêcher que ces derniers se retrouvent sans médecin traitant pour une longue période;**

**50.2 De compléter le réseau des GMF : 300 GMF accrédités d'ici 2013;**

---

---

## 2.2 Maintien à domicile

---

Les Québécois préféreraient très généralement se faire soigner à domicile, et c'est bien normal. En restant dans son confort personnel, entouré de ses proches, l'individu se sent davantage en sécurité, sans compter que cet environnement occasionne moins de stress et favorise un rétablissement plus rapide. Le maintien à domicile constitue aussi un choix économique puisqu'au Québec, il en coûte 969\$ par jour pour traiter un patient à l'hôpital, 247\$ dans un CHSLD et 70\$ pour le maintenir à la maison<sup>14</sup>.

Afin de faciliter la mise en place d'une médecine ambulatoire, le service doit être mis en réseau avec les CSSS dans une démarche de collaboration. Il sera ainsi possible de prioriser les visites médicales par région, selon les patients les plus urgents, notamment ceux qui ne peuvent se déplacer.

Dans les milieux de vie plus difficiles ou lorsque les réseaux de soutien sont absents, des visites complémentaires pourraient être assurées par d'autres professionnels de la santé tels que le travailleur social, le diététiste ou encore par les organismes communautaires œuvrant dans le domaine. Ces visites permettraient de bien encadrer le patient, sans pour autant alourdir la tâche du médecin. Bien entendu, l'infrastructure de médecine ambulatoire devra s'implanter sans pénaliser le service en milieu hospitalier et clinique déjà existant.

De plus, afin d'encourager la prise en charge des patients par les médecins et favoriser les visites à domicile, le mode de rémunération actuel devrait être modifié. Le temps imputable aux déplacements, notamment, ainsi que les suivis téléphoniques, ne sont pas des activités rentables dans un système de rémunération à l'acte.

Les activités de prise en charge et le suivi des clientèles, notamment des clientèles vulnérables, sont trop souvent délaissés par plusieurs médecins. Ceux-ci, tenus de réaliser 12 heures par semaine<sup>15</sup>, ou l'équivalent, d'activités médicales particulières (AMP) et dont la priorité, déterminée par la Loi et considérée prioritaire par le législateur, n'est pas attribuée aux soins à domicile et à la prise en charge.

14- Le Devoir, 13 mai 2011, À la défense de la santé des Québécois

15- Médecins de 0 à 15 ans d'expérience : 12 h / sem. Médecins de 15 à 20 ans d'expérience : 6 h / sem. Médecins de plus de 20 ans de pratique : effectue une partie de sa pratique dans les secteurs reconnus comme prioritaires.

Actuellement, une vaste majorité des soins à domicile sont pris en charge par les CLSC. Selon le nombre de ressources disponibles par région, ces services sont parfois dispensés par l'entremise d'entreprises privées, dans le cadre d'ententes avec le réseau public. Dans le domaine des soins à domicile interviennent aussi des organismes communautaires. Afin que la population, les usagers ainsi que les professionnels sachent ce qui est offert sur chaque territoire, il serait important que la responsabilité des soins à domicile soit dévolue uniquement au CLSC, de manière à y centraliser les opérations.

Afin de favoriser une gestion plus efficace du maintien à domicile, le partage d'information est essentiel. Dans plusieurs domaines, en particulier dans la médecine, les avancées sont intimement liées à la technologie. La domotique, par exemple, favorise le maintien à domicile en rendant les logements plus sécuritaires à des coûts maîtrisés. Un projet d'étude réalisé à Corrèze auprès d'une centaine de personnes a permis de constater que les solutions domotiques implantées réduisaient de 30% le nombre de chutes<sup>16</sup>. Si des moyens existent afin de favoriser le maintien à domicile, il est essentiel de mettre en place des systèmes permettant le transfert de connaissance rapidement.

Le partage d'information ne doit pas se faire qu'au sein de professionnels de la santé. L'un des joueurs essentiels au maintien à domicile est encore le proche-aidant. Récemment, le gouvernement du PLQ a inauguré 8 « Carrefours du proche-aidant », la première étape dans la mise en place rapide d'un réseau de 20 carrefours à travers le Québec. Sur les lieux, les proches aidants reçoivent de l'information sur les crédits d'impôt auxquels ils ont droit, peuvent obtenir le soutien d'un psychologue et parler à une infirmière clinicienne ou praticienne afin d'obtenir des conseils personnalisés en fonction des symptômes de la personne aidée, ainsi que des moyens pour prévenir le retour des symptômes. Bref, des conseils en soins de première ligne.

En-dehors des heures d'ouverture de ces carrefours et pour des situations plus urgentes, il est important que ce dernier sache où il peut trouver de l'information, du support psychologique et du répit. À l'instar de la ligne Info-Santé qui agit comme première porte d'entrée en santé pour la population, qui informe et dirige et qui parfois rassure, une ligne Info-Aidants devrait être mise en place.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 51**

***D'encourager les soins à domicile et d'offrir un soutien adéquat aux professionnels de la santé y œuvrant, et :***

***51.1 De susciter sur tout le territoire québécois des initiatives de « médecins à domicile » pour les clientèles les plus vulnérables qui sont les moins susceptibles de se déplacer à l'hôpital ou en clinique par leurs propres moyens et qui sont également plus vulnérables aux infections nosocomiales;***

***51.1.1 En favorisant la mise en réseau de ces services avec les CSSS concernés pour assurer des visites prioritaires aux patients identifiés comme grands consommateurs de soins ou malades chroniques;***

16- Dépendance : la domotique, article

- 51.1.2** *En s'assurant que des travailleurs sociaux, diététistes, professionnels en kinésiologie et des organismes communautaires puissent également intervenir dans les cas où les milieux et les habitudes de vie sont inadéquats, ou si un réseau de soutien est absent pour les patients visités;*
- 51.1.3** *En s'assurant que cette médecine ambulatoire constitue un ajout à l'offre de service globale des médecins, et qu'elle ne s'implante pas au détriment de l'offre de service en milieu hospitalier et en clinique;*
- 51.2** *De hausser la rémunération des médecins œuvrant dans les soins à domicile pour compenser les temps de déplacement et la diminution du volume de patients rencontrés;*
- 51.3** *D'augmenter l'importance relative au sein des activités médicales particulières (AMP) des soins à domicile et de la médecine ambulatoire;*
- 51.4** *De s'assurer que la responsabilité des soins à domiciles soit exclusivement dévolue aux CLSC sur tout le territoire, et de bonifier l'offre en soins à domicile pour augmenter la fréquence des visites, leur durée et le nombre de patients desservis par le biais d'un réaménagement des budgets existants et dans le cadre d'une mise en réseau efficiente de la référence des patients;*
- 51.5** *De développer un centre d'information pour les professionnels de la santé concernant les outils technologiques favorisant le maintien à domicile, notamment dans le domaine de la domotique;*
- 51.6** *D'améliorer le soutien aux proches aidants en leur fournissant des conseils personnalisés par le biais d'une ligne téléphonique directe prévue à cet effet, et en leur permettant un répit hebdomadaire minimal;*

## 2.3 Aînés

Le gouvernement a posé plusieurs gestes pour valoriser la contribution des aînés actifs à notre société. Dans son dernier discours inaugural, le premier ministre a, en outre, fait l'annonce d'une politique prochaine prévoyant une adaptation des services publics afin d'aider les aînés à « vieillir chez soi ».

Dans cette foulée, il nous apparaît que l'un des grands enjeux qui concerne les aînés est l'isolement auquel ils sont confrontés. Cet enjeu est d'autant plus important lorsque les personnes âgées sortent de l'hôpital et retournent à la maison, où ils sont parfois laissés à eux-mêmes.

Lorsque l'entourage d'un aîné est restreint et qu'il reçoit peu de visite, ce dernier peut plus facilement verser vers la négligence de soi.

En plus d'un réseau de soutien pour les aînés, il existe des ressources accessibles et parfois méconnues de cette clientèle. Le pharmacien d'officine par exemple, est une source fiable et crédible en matière de médicament et il représente le professionnel de la santé le plus facilement accessible. Le pharmacien est un professionnel formé sur le plan clinique. Par le biais d'une

ordonnance collective, le pharmacien pourrait ajuster les prescriptions du médecin en rencontrant le patient de façon à optimiser l'utilisation des médicaments<sup>17</sup>.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 52**

***D'assurer un soutien adéquat aux personnes âgées dont l'état de santé le requiert, et :***

***52.1 D'assurer une vérification systématique de la présence d'un réseau de soutien à domicile ou dans l'environnement immédiat des aînés qui sont libérés de l'hôpital à la suite d'une intervention importante;***

***52.2 De renforcer le rôle des pharmaciens comme intervenants de première ligne auprès des aînés qui souffrent de maladies liées à l'âge, notamment en suscitant des visites à domicile pour les soutenir dans la gestion de leurs médicaments;***

---

---

## **2.4 Prise en charge des malades chroniques**

---

Il a été établi précédemment que la prise en charge de la clientèle vulnérable ne représente pas une AMP prioritaire. En effet, cette activité ne devient disponible pour les médecins que lorsque les quatre autres activités prioritaires ont rencontré suffisamment d'effectif (urgence, hospitalisation, services de garde en CHSLD, centre de réadaptation ou dans le programme d'un CLSC de soutien à domicile, puis obstétrique en CHSGS). Afin de favoriser une meilleure prise en charge des malades chroniques, il faudrait que cette activité soit mieux valorisée.

De plus, la prise en charge de la clientèle vulnérable demande plus de temps de la part du médecin: suivis téléphoniques, relations avec les autres intervenants, rédaction de notes, formulaires et renouvellement de prescription, en plus des tâches plus classiques. Un ensemble de tâches qui ne se reflètent pas dans la rémunération. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant qu'auprès des nouveaux médecins en unité de médecine familiale (UMF), la prise en charge apparaît comme une tâche lourde, peu stimulante et peu valorisante.

Toutefois, la rémunération n'est pas le seul frein à la prise en charge. Le système doit être repensé afin de mieux utiliser les ressources actuelles sans générer une augmentation des coûts. Le CSSS des Sommets constitue un bel exemple de réussite dans le réaménagement des services offerts. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le Centre a mis sur pied un projet pilote: le projet Défi-Santé. Celui-ci consiste à « offrir des services personnalisés et intégrés auprès de personnes dont l'état de santé détérioré les oblige à consommer des soins et des services d'urgence et hospitaliers de façon régulière et répétitive<sup>18</sup> ». Le projet visait notamment la mise en place de mesures alternatives à l'hospitalisation et une nouvelle structure de travail : le développement du centre de services ambulatoires, la gestion des séjours, l'introduction d'un gestionnaire de

17- La collaboration avec une infirmière et un pharmacien, Le Médecin du Québec, volume 46, numéro 2, février 2011.

18- Point de repère Express, volume 3 numéro 14, octobre 2008, Projet Défi-Santé - CSSS des Sommets

cas complexes, la mise en commun des expertises (pharmacien, médecin de famille, infirmière clinicienne, diététiste, etc.) et le partage du dossier client. Après les neuf premiers mois d'exercice, les résultats parlaient d'eux-mêmes. Des 200 participants suivis, le pourcentage de visites à l'urgence est passé de 5,3% à 1,6% et celui d'hospitalisation de 11,5% à 3,0%<sup>19</sup>. L'une des fonctions créées dans le cadre du projet Défi-Santé et qui a permis un meilleur suivi, ainsi que la mise en place d'un plan d'action personnalisé selon les patients, est le poste de gestionnaire de cas complexes<sup>20</sup>.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 53**

***De modifier l'organisation du travail et les règles relativement au traitement et à la prise en charge des malades chroniques, et :***

- 53.1 De modifier le classement des activités médicales particulières (AMP) afin d'accorder une place au moins aussi importante à la prise en charge de patients grands consommateurs de soins;***
- 53.2 De modifier, afin de la rendre plus attrayante, la rémunération des actes médicaux liés à la prise en charge de clientèles plus vulnérables, telles que les patients atteints de maladies chroniques ou étant de grands consommateurs de soins;***
- 53.3 De déployer une offre intégrée de services multidisciplinaires dans toutes les régions du Québec destinée aux malades chroniques, en prenant notamment appui sur le projet pilote du CSSS des Sommets et du CSSS de Gatineau;***
- 53.4 D'implanter dans tous les CSSS des postes de « courtiers en soins » ou de « gestionnaires de cas complexes » qui auront comme responsabilité de suivre sur une base personnalisée des malades chroniques;***

---

## **2.5 Santé mentale**

---

Plusieurs enquêtes épidémiologiques ont été menées partout dans le monde et les résultats pointent tous vers la même direction : les troubles de santé mentale sont en croissance et représentent une cause importante d'invalidité. Parmi les troubles les plus courants se trouvent la dépression et les troubles d'anxiété. Selon l'OMS, « l'intervention en santé mentale au niveau des soins primaires donne des résultats satisfaisants pour l'anxiété et la dépression et souvent pour l'alcoolisme<sup>21</sup> ». Pourtant, en 2011, les troubles de santé mentale sont principalement pris en charge en deuxième ligne.

### **Ampleur des problèmes et troubles mentaux au Québec<sup>22</sup>**

- Près de 8% de la population âgée de 12 ans et plus a vécu un épisode dépressif majeur au cours d'une période de 12 mois;
- Environ 3% des Québécois présentent des idées suicidaires sérieuses;

19- Point de repère Express, volume 3 numéro 14, octobre 2008, Projet Défi Santé – CSSS des Sommets

20- Point de repère Express, volume 3 numéro 14, octobre 2008, Projet Défi Santé – CSSS des Sommets

21-Site web de l'OMS (<http://www.who.int/fr/>)

22- Avis scientifique sur les interventions efficaces en promotion de la santé mentale et en prévention des troubles mentaux, INSPQ

- Environ 1 300 personnes décèdent par suicide chaque année au Québec. La mortalité par suicide est trois à quatre fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Durant la période de 2000 à 2002, le Québec a affiché le plus haut taux de suicide au Canada;
- Environ 28% de la population québécoise de 15 ans et plus éprouve un stress quotidien élevé et 14,4% de la population de 12 ans et plus n'a pas un niveau élevé de soutien social.

Dans la majorité des études portant sur les patients ayant eu un contact en santé mentale (PACSM), il est évident que l'omnipraticien représente le premier point de contact avec le système de santé. Plusieurs études démontrent que 20 à 25% de la clientèle des omnipraticiens les consulte pour des raisons de trouble de santé mentale (TSM).

À une meilleure formation des omnipraticiens doit s'ajouter une disponibilité d'accès aux spécialistes et à des établissements spécialisés. Parmi les modèles les plus efficaces, on remarque les soins partagés et la collaboration entre les experts. L'Australie, où la santé mentale est devenue un enjeu majeur, s'est doté d'une fondation nationale en santé mentale pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans : *Headspace Centers*. Ces centres de services intégrés, établis dans la communauté, regroupent des travailleurs sociaux, des infirmières, des psychiatres, des psychologues, des omnipraticiens et des thérapeutes occasionnels.

La prise en charge doit aussi s'effectuer dans les écoles du Québec. Un système de référencement efficace devrait être en place dans chaque établissement du Québec afin que soit référé aux personnes compétentes un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation. C'est particulièrement vrai pour les cas de troubles du comportement ou de déficience intellectuelle ou motrice légère, car ces troubles ne sont pas toujours facilement reconnaissables.

Au Québec, il existe plusieurs organismes à but non lucratif œuvrant en santé mentale. Ces organismes doivent eux aussi jouer un rôle dans le développement de centres de services intégrés. Par leur expertise et leurs ressources, ils peuvent accompagner les omnipraticiens dans le référencement des patients et offrir des rencontres avec un pair-aidant pour les malades. Ainsi, il est essentiel que ces organismes bénéficient de suffisamment de sources de revenus, afin de poursuivre leur mission.

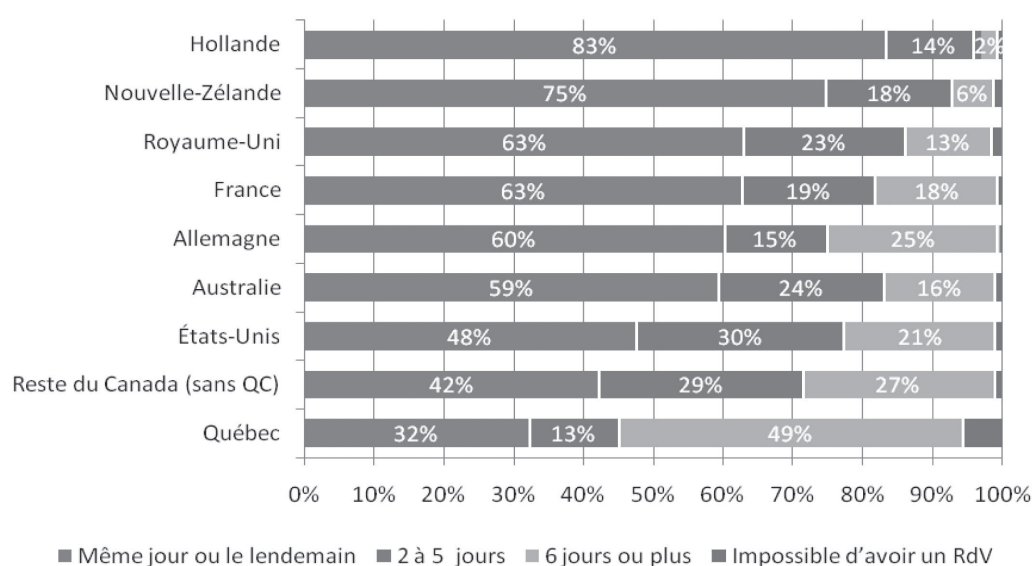
La présence d'un pair-aidant est importante quand on doit composer avec une maladie mentale. Dans la majorité des cas, les individus atteints désirent garder le contrôle de leur vie, apprendre à vivre avec cette maladie et conserver leur autonomie. À ce chapitre, des résultats tirés du programme ADAM, visant l'intégration des manuels d'auto-traitement pour les troubles de panique et d'anxiété sociale administrés en groupe avec l'aide d'un pair-aidant, permettent d'affirmer l'efficacité de ce modèle.

Les soins en santé mentale nécessitent l'intervention de plusieurs experts et l'intégration d'un modèle interdisciplinaire. Les psychologues sont sollicités plutôt en soins de deuxième ligne. Le patient s'y réfère lorsqu'un omnipraticien l'y envoie. Les services de psychologues sont majoritairement privés, donc plus dispendieux, et par conséquent moins accessibles.

Or, le Québec compte 50% de la totalité des psychologues au pays; l'Ordre des psychologues du Québec compte un peu plus de 8 000 membres<sup>23</sup>. Si une proportion de ces psychologues étaient placée sous le régime de rémunération de la RAMQ, leur service deviendrait gratuit pour la population et il serait ainsi plus facile pour les omnipraticiens de travailler selon un modèle interdisciplinaire. Les psychologues sous le régime de la RAMQ travailleraient aux soins de première ligne et offriraient un support aux médecins en cabinet et en GMF.

De cette manière, les patients pourraient soit établir un traitement avec les psychologues, soit être référés rapidement vers le bon service de deuxième ligne. De manière générale, le temps d'attente serait diminué.

### Temps écoulé entre la visite en première ligne et le rendez-vous avec un service spécialisé en santé mentale



Source: Commissaire à la santé et au bien-être du Québec et Commonwealth Fund – 2008

Au Québec, il y a eu deux grandes vagues de désinstitutionalisation, une première dans les années soixante et une seconde dans les années soixante-dix. Ce mouvement était d'abord réalisé dans le but d'inverser les influences déshumanisantes qui étaient traditionnellement suivies dans les établissements de soins de santé mentale. La désinstitutionalisation respectait donc une philosophie qui mettait l'accent sur les droits et libertés des individus<sup>24</sup>.

Or, certains individus vivant avec un trouble de santé mentale nécessitent un encadrement plus rigoureux de la part des professionnels de la santé afin de bien vivre avec la maladie. La désinstitutionalisation a laissé aux travailleurs de rue le soin d'assurer ce suivi. Toutefois, pour les itinérants aux prises avec des troubles de santé mentale, ce n'est pas suffisant<sup>25</sup>.

<sup>23</sup>- Note au ministre, MSSS

<sup>24</sup>- Publication du MSSS, Annexe 1, 35 ans de désinstitutionalisation au Québec 1961-1996.

<sup>25</sup>- Idem

Montréal abrite de nombreux itinérants. En 1987, le Conseil canadien de développement social estimait que 40% à 50% des 10 000 itinérants montréalais vivaient avec un trouble de santé mentale et 10% un trouble sévère<sup>26</sup>. Ainsi, itinérance et trouble de santé mentale entretiennent un lien étroit, que ce soit dû à la désinstitutionalisation ou à l'usage de drogues par ces clientèles. Des infrastructures pouvant accueillir, encadrer et suivre ces clientèles doivent être mise en place.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

#### **PROPOSITION 54**

#### ***D'implanter une série de mesures permettant d'améliorer les services offerts aux personnes atteintes de troubles mentaux, et :***

- 54.1 D'améliorer l'offre de formation continue en santé mentale pour les omnipraticiens;***
  - 54.2 De développer des services intégrés et multidisciplinaires, à l'échelle des communautés et en collaboration avec les écoles et commissions scolaires, pour mieux soutenir les jeunes Québécois aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendances diverses;***
  - 54.3 D'assurer le référencement rapide des EHDA les plus sévères vers de telles unités de services intégrés;***
  - 54.4 D'assurer un financement accru et stable aux organismes sans but lucratif œuvrant en santé mentale et offrant des services de pairs aidants dans toutes les régions du Québec;***
  - 54.5 D'implanter des programmes de parrainage par des pairs aidants ayant la même maladie et ayant su composer avec elle, afin d'accompagner et de soutenir les nouveaux diagnostiqués dans la gestion de leur maladie (identifier les signaux, respecter la médication, maintenir l'estime de soi, briser l'isolement, etc.);***
  - 54.6 D'évaluer la possibilité de transférer un certain nombre de psychologues sous la RAMQ afin d'améliorer l'accessibilité de leurs services auprès des clientèles concernées, notamment en assurant leur présence au sein de cliniques médicales privées, de GMF ou de cliniques-réseau ainsi que dans le domaine hospitalier;***
  - 54.7 De développer dans les centres urbains des maisons de chambres pour les personnes nécessitant une supervision permanente, en collaboration avec les refuges pour itinérants et les unités psychiatriques des hôpitaux de ces centres urbains (100 à 125 unités à Montréal);***
- 

26- Publication du MSSS, Annexe 1, 35 ans de désinstitutionalisation au Québec 1961-1996.

---

## 2.6 Soins palliatifs

---

Les soins palliatifs devraient être des soins prodigués dans un endroit calme, où toutes les sources de stress sont inexistantes pour le patient. Dans les unités de soins palliatifs, qui doivent répondre à des exigences organisationnelles particulières, un patient admis rencontre normalement un pronostic de survie de moins de deux mois.

La population âgée de 85 ans et plus ne bénéficie par pour le moment de soins à domicile adaptés et, si l'on souhaite éviter l'hébergement, il faudra développer d'avantage ce type de service pour cette clientèle.

Un système efficace de soins palliatifs contribuerait à limiter le nombre de visites des patients en fin de vie dans les établissements de soins généraux et minimiserait la durée de leur séjour<sup>27</sup>.

En outre, les lits en soins de courte durée ne constituent pas non plus des environnements idéaux pour les soins palliatifs. D'abord, le nombre de lits limité répond à peine à la demande générale et le manque de chambres disponibles occasionne un débordement des lits dans les corridors, ce qui crée une autre source de stress pour le patient.

De 1997 à 2001, parmi les adultes susceptibles de bénéficier de soins palliatifs en fin de vie, plus du quart (28,4%) a été hospitalisé pour une durée de plus de 14 jours dans un établissement de soins généraux et 9, 5% ont été hospitalisé 2 fois ou plus<sup>28</sup>.

Le maintien à domicile pour les malades en fin de vie serait une solution idéale, mais ne représente pas toujours une option viable, dépendamment des besoins du patient. L'endroit à préconiser pour les soins palliatifs est plus souvent une maison de soins palliatifs. En novembre 2010, le Québec en comptait vingt-sept et encore sept était à l'état de projet. Ce nombre est encore insuffisant pour répondre aux besoins d'une population, non seulement vieillissante, mais où les maladies comme le diabète, les problèmes de la thyroïde, l'arthrite et les troubles d'hypertension sont en hausse<sup>29</sup>.

Il existe 18 régions administratives dans le réseau québécois de la santé. À terme, il conviendrait que le gouvernement rehausse le nombre de lits réservés aux soins palliatifs ainsi que le nombre de maisons de soins palliatifs dans l'ensemble des régions, et déploie des équipes multidisciplinaires mobiles afin de concrétiser l'alternative des soins palliatifs à domicile.

27- Soins palliatifs de fin de vie au Québec : définitions et mesures d'indicateurs, partie 1, INSPQ, mars 2006

28- Idem

29- Maladies chroniques au Québec et au Canada : évolution récente et comparaison régionales, ISQ, janvier 2009

**PROPOSITION 55**

***D'améliorer l'offre en soins palliatifs dans toutes les régions du Québec, et :***

- 55.1 De diminuer considérablement l'incidence et la durée des séjours dans les unités de soins palliatifs des centres hospitaliers, en privilégiant d'abord les soins palliatifs à domicile, puis les séjours dans les maisons de soins palliatifs;***
  - 55.2 De réduire à zéro les situations où des personnes exigeant des soins palliatifs sont traitées dans les sections des centres hospitaliers destinées aux soins de courte durée;***
  - 55.3 De développer un plan qui permettrait à terme de rehausser le nombre de lits réservés aux soins palliatifs dans l'ensemble des régions, et doter chaque région d'équipes multidisciplinaires mobiles affectées aux soins palliatifs à domicile;***
-

### **3. Un réseau de santé performant, souple et à l'avant-garde**

Le réseau de la santé accapare une portion importante du budget du gouvernement du Québec, qui a longtemps connu une croissance démesurée et ce, au détriment des autres missions de l'État. Des efforts colossaux ont été entrepris au cours des dernières années pour mieux contrôler les coûts liés à la santé, et ainsi assurer la pérennité du système de santé québécois, sans pour autant fragiliser les autres missions de l'État. Ainsi, une meilleure gestion du réseau a graduellement été implantée dans les régions, par exemple en y organisant de manière plus optimale les ressources, notamment par le déploiement des CSSS. Le nombre d'unités d'accréditation syndicale a également été rationalisé, dans le respect des travailleurs et en simplifiant de manière significative les relations de travail et les frais de gestion qui y sont liés. Finalement, ce sont plus de 765 millions de dollars qui seront économisés en dépenses bureaucratiques de toutes sortes sur une période de trois ans, de 2009-2010 à 2011-2012. Ainsi, la croissance des coûts du système de santé est maintenant endiguée, et la pérennité du système est désormais assurée.

Il importe maintenant d'optimiser le réseau de santé québécois, notamment par une meilleure coordination de différentes ressources complémentaires (IPS, pharmaciens, organismes communautaires), et par l'ajout de formation, de soutien et d'échange d'information, autant pour les professionnels de la santé que pour la population.

---

#### **3.1 Un réseau plus performant**

---

Afin d'assurer la performance du réseau de santé québécois, il est essentiel d'être en mesure d'évaluer la performance des établissements qui le composent afin d'identifier les services les plus coûteux ainsi que les forces du réseau. Un modèle développé par des chercheurs de l'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal (IRSPUM) a été utilisé par l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) afin de réaliser une évaluation globale et intégrée de la performance, essentiellement des CSSS du Québec, de 2007 à 2009. Cette initiative, qui représente un premier pas vers une évaluation plus systémique du réseau, devrait être élargie à l'ensemble des établissements du réseau de la santé : CSSS, CHA, CHU et Instituts<sup>31</sup>. Dans un contexte où le système de santé représente le principal poste de dépenses du gouvernement, l'utilisation d'un modèle standardisé d'évaluation publique permettrait au gouvernement d'identifier les forces et les faiblesses du réseau et, conséquemment, d'en améliorer l'efficacité.

De plus, la nécessité d'avoir accès à une formation continue et au travail interdisciplinaire a été abordée dans les précédents chapitres, autant pour améliorer la prise en charge des clientèles vulnérables que pour assurer les meilleures pratiques en santé mentale et en gériatrie. Dans une vision globale d'un réseau efficace, la nécessité est la même. Les professionnels de la santé doivent pouvoir échanger avec leurs collègues et avoir accès à la formation adéquate facilement et en tout temps afin de connaître les innovations du réseau et de s'y avoir recours lorsque nécessaire.

La population québécoise doit elle aussi avoir accès à de l'information rapidement, facilement et en tout temps. À ce chapitre, le gouvernement a déjà mis en place le service Info-Santé, la ligne 811.

Afin de s'assurer que la population québécoise soit bien informée de ce service et l'utilise pleinement, une campagne majeure de publicité devrait être déployée. De plus, il faudrait s'assurer que ce service oriente les personnes vers les ressources en tenant compte de leurs capacités à les recevoir.

30- Rapport d'évaluation globale et intégrée de la performance 2011, Centres de santé et de services sociaux données 2008-2009, AQESSS

Un effort supplémentaire de communication et d'accompagnement devrait par ailleurs être réalisé auprès des immigrants nouvellement arrivés au Québec et ne maîtrisant pas encore bien le français, afin qu'ils aient eux aussi pleinement accès au système de santé. Afin d'améliorer le traitement des clientèles immigrantes, des partenariats pourraient être conclus avec des organismes communautaires capables de fournir un interprète lors des consultations, et ce à tout moment<sup>31</sup>.

Enfin, afin que devienne plus performant le réseau de la santé et des services sociaux, il importe de donner à tous les joueurs la place qui leur revient. Selon le Portrait des coopératives de santé du Québec, la province du Québec comptait 40 coopératives de santé en 2009. Dans certains cas, ces coopératives ont permis de répondre à des besoins de soins de santé de certaines communautés (suite à la fermeture d'une clinique privée, par exemple). Leur façon générale de fonctionner est la suivante : les médecins sont rémunérés par la RAMQ, mais la gestion de l'immeuble, du personnel, de l'accueil, du suivi de certains programmes et des relations externes est assurée par la coopérative de santé.

Les coopératives de santé sont apparues au Québec en 1996, et posent aujourd'hui plusieurs défis notamment en matière de financement, de rémunération des médecins, de statut juridique, ainsi qu'au regard de leur conformité à la Loi canadienne sur la santé, par exemple sur le principe de l'accès universel.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 56**

***D'apporter des améliorations continues au fonctionnement global du réseau et à la performance des établissements qui le composent, et de faciliter l'accès aux services à l'ensemble de la population, et :***

- 56.1 D'assurer une évaluation publique de la performance des établissements et de la productivité de certaines spécialités afin de susciter une saine émulation entre ceux-ci;***
- 56.2 D'assurer, notamment par la formation à distance et l'implantation de communautés de pratique, la diffusion des meilleures pratiques de gestion et d'innovations cliniques implantées dans le réseau;***
- 56.3 De réaliser une campagne majeure de publicité pour que les Québécois connaissent et utilisent plus intensivement la ligne 811, et qu'il soit possible en s'y référant d'être orienté vers les ressources pertinentes en fonction notamment de leurs capacités à les recevoir, incluant les cliniques (GMF et cliniques-réseau) qui peuvent recevoir de nouveaux patients à la recherche d'un médecin de famille;***
- 56.4 De développer des approches ciblées pour les immigrants nouvellement reçus afin de leur assurer une accessibilité accrue à l'information et aux services de santé et de services sociaux que commande leur situation;***
- 56.5 De clarifier, et au besoin d'encadrer, le modèle des coopératives de santé au Québec, en s'assurant notamment du respect des principes d'accessibilité universelle;***

---

31- Reportage Radio-Canada : Barrière linguistique en santé pour les immigrants.

([http://www.radio-canada.ca/emissions/ya\\_pas\\_deux\\_matins\\_pareils/windsor/2010-2011/chronique.asp?idChronique=156580](http://www.radio-canada.ca/emissions/ya_pas_deux_matins_pareils/windsor/2010-2011/chronique.asp?idChronique=156580))

---

### 3.2 Un réseau plus souple

---

Le système de santé québécois fonctionne encore principalement en silos professionnels. Toutefois, il est de plus en plus admis par les ordres et les syndicats professionnels que les expertises des uns peuvent servir aux autres, dans la livraison de services mieux intégrés aux patients. Une telle approche multidisciplinaire favorise la mise à contribution de l'ensemble des compétences d'un professionnel en santé et requiert une vision plus souple de chacune des professions.

Depuis l'adoption du projet de loi 90 en janvier 2003, le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) s'est notamment doté d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS). En matière de soins de première ligne et dans les groupes de médecine familiale (GMF), l'IPS joue un rôle important dans l'évaluation des patients ainsi que dans la prise de décision et la planification des soins liés à sa spécialité. Son rôle d'agent de liaison et de personne-ressource autant auprès de l'équipe soignante que du patient soulage le médecin de tâches telles que l'ajustement de traitement. Cela permet par ailleurs un suivi complet avec le patient et favorise l'échange d'information au sein de l'équipe. Pour le moment, le gouvernement prévoit 500 nouvelles IPS d'ici 2018. Les effets positifs de l'apport des IPS sur l'efficacité du RSSS se font déjà sentir, notamment en soins de première ligne dans les GMF. Lorsque ces nouvelles IPS diplômeront, il sera important que le gouvernement continue de prioriser les soins de première ligne.

Les ordonnances collectives ont-elles aussi fait graduellement leur preuve en matière d'efficacité dans la livraison de services de qualité aux patients. Au CSSS Vallée-de-l'Or par exemple, où les postes comblés en médecine familiale étaient nettement insuffisants, on y a implanté une ordonnance collective permettant aux infirmières de réaliser des tests et des thérapies. Les médecins qui voyaient en moyenne 20 à 25 patients par quart de travail en voient maintenant jusqu'à dix de plus. Une douzaine d'ordonnances collectives ont été mises en place à l'urgence de Val-d'Or, permettant aux infirmières une plus grande autonomie dans le diagnostic et les mesures thérapeutiques. Si le patient devait encore voir un médecin après la rencontre avec l'infirmière, ce dernier avait tout en main pour poser un diagnostic en une seule consultation<sup>32</sup>. Si des ordonnances collectives ont fait leurs preuves en établissement, il apparaît pertinent d'évaluer si ces mêmes ordonnances ne pourraient pas s'appliquer à l'échelle de la province. Dans la majorité des cas, la généralisation de ces modèles contribuerait à un meilleur service offert à la population.

Les ordonnances collectives permettent de déléguer des tâches, normalement réalisées par un médecin, à un autre professionnel de la santé, le plus souvent une infirmière. Il est important de rappeler que le pharmacien est un professionnel de la santé ayant suivi une formation clinique lui conférant la capacité d'optimiser l'utilisation des médicaments. Son expertise, dans une pratique multidisciplinaire, pourrait faire de ce dernier un allié aussi important que l'IPS en GMF. Il peut s'avérer un partenaire précieux en matière de suivi clinique et des patients ayant des problèmes chroniques. Dans les tâches que les pharmaciens pourraient pratiquer, de manière à améliorer l'efficacité des équipes soignantes tout en simplifiant la vie du patient, on retrouve la prolongation d'ordonnance régulière et l'adaptation de certaines ordonnances. En certaines circonstances, il serait souhaitable que les pharmaciens puissent consulter les résultats de certains tests de laboratoire.

32- « Quand les médecins passent le témoin aux infirmières », *Le Devoir*, mai 2011

Afin d'encourager la délégation d'actes au sein des différents ordres professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, le gouvernement doit mettre en place des mesures incitatives, ainsi qu'un mécanisme de déblocage favorisant la signature d'ententes. La création des postes d'IPS et le déploiement d'ordonnances collectives constituent des exemples de réussite en matière de délégations d'actes médicaux. Comme dans toutes les sphères de la médecine, les innovations mondiales sont à surveiller dans ce secteur également. Par le biais de l'Office des professions, le gouvernement devrait mettre en place un processus de révision systématique et public d'évaluation des actes pouvant être délégués ou partagés, tout en tenant compte des avancées similaires dans des systèmes nationaux semblables à celui du Québec.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 57**

***De favoriser une meilleure concertation entre les différents professionnels du réseau de la santé afin d'améliorer l'accès aux soins, et :***

- 57.1 D'assurer l'implantation d'un plus grand nombre d'infirmières praticiennes spécialisées en médecine familiale et de première ligne en favorisant la collaboration des gestionnaires et des autres professionnels de la santé;***
  - 57.2 De favoriser le déploiement plus soutenu d'ordonnances collectives, notamment en faisant en sorte que celles conclues dans un établissement puissent être plus facilement étendues dans d'autres établissements du Québec, que l'information sur les ordonnances collectives globales déjà signées soit mieux diffusée chez les professionnels pouvant les utiliser et en assurant une collectivisation de la rémunération des professionnels impliqués dans le déploiement de ces ordonnances;***
  - 57.3 De favoriser la délégation aux pharmaciens d'actes relatifs à la prolongation d'ordonnances régulières pour les patients souffrant de maladies chroniques, à l'adaptation de certaines ordonnances, et en matière d'accès à certains tests de laboratoire;***
  - 57.4 De mettre en place un mécanisme d'incitatifs à l'endroit des ordres professionnels concernés pour la conclusion d'ententes relativement à des délégations d'actes professionnels et, parallèlement, mettre en place une mécanique de déblocage menant à la signature de telles ententes, en collaboration avec les ordres concernés et l'Office des professions;***
-

---

### 3.3 Un réseau qui se prépare au vieillissement

---

À l'instar des pays développés, le Québec entame la courbe du vieillissement accéléré de sa population. Selon l'actuaire et ex-ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Claude Castonguay :

« De 2001 à 2016, on prévoit que le nombre des 20 à 64 ans n'augmentera que de 100 000, soit 2%, tandis que les 65 ans et plus croîtront de 50% (950 000 à 1 430 000 sur une courte période de 15 ans). Le vieillissement et la chute de natalité vont provoquer, comme effet combiné, un phénomène jamais vu auparavant, le renversement de la pyramide des âges.»

Selon les prévisions, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Québec doublera d'ici 2041. L'arrivée des babyboomers devrait, entre 2006 et 2026, faire exploser tout d'abord les effectifs des personnes de 65 à 74 ans, puis entre 2016 et 2036, ceux des personnes âgées de 75 à 84 ans et finalement, à partir de 2026, ceux des personnes de 85 ans et plus<sup>33</sup>. Un des premiers effets de ce vieillissement sera la hausse substantielle de la demande en soins de santé. Il est important de s'assurer que les services de gériatrie et de gérontologie puissent répondre aux besoins en soins de santé des personnes âgées. Ces services doivent disposer de ressources suffisantes et adéquates afin d'offrir une prestation de qualité aux aînés. Selon le MSSS (2011), le réseau de la santé et des services sociaux compte 66 gériatres dont 46 travaillent à temps plein. Les CHSLD et les centres hospitaliers comptent 8 techniciens en gérontologie.

Puisque l'hébergement des aînés ayant une santé fragile dans les CHSLD laisserait présager des pressions énormes sur les finances publiques dans les années à venir, un régime parallèle d'hébergement pour les personnes âgées s'est progressivement développé. Des ressources d'hébergement appelées ressources intermédiaires (RI) ont été développées afin d'assurer l'hébergement et l'assistance des personnes âgées en perte d'autonomie ayant besoin d'un encadrement plus grand que celui offert en ressource de type familial, mais moins important que celui offert en CHSLD<sup>34</sup>.

Étant donné que la proportion des personnes âgées ne cesse d'augmenter et que le nombre de places disponibles en CHSLD est fortement limité, les RI sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans l'hébergement de personnes âgées au Québec.

Or, la durée des ententes contractuelles d'hébergement public-privé varie d'une région et d'une ressource à une autre. Les RI ayant conclu une entente d'une courte durée éprouvent souvent des difficultés dans le cadre de leurs activités, puisqu'il leur est difficile de concevoir une planification budgétaire efficace.

Outre les difficultés relatives à la durée des ententes contractuelles d'hébergement public-privé, le montant moyen du *per diem* ou la rétribution quotidienne par jour et par usager varie d'une région et d'une RI à une autre. Certaines RI rencontrent des difficultés dans le cadre de leur activité puisque le montant de leur taux de rétribution ne leur permet pas de couvrir la totalité des dépenses relatives à l'hébergement de leur clientèle. L'insuffisance du montant du *per diem* conduit certaines résidences à refuser l'accueil de nouvelle clientèle. D'autres sont obligées de limiter les activités récréatives offertes aux personnes âgées.

33- Institut national de la statistique du Québec, *Vieillessement de la population, état fonctionnel des personnes âgées et besoins futurs en soins de longue durée au Québec*, 2010.

34- Source : Conseil des aînés, *État de situation sur les milieux de vie substitués pour les aînés en perte d'autonomie*, 2007

D'autres poursuivent leurs activités, mais ne sont pas en mesure d'offrir des services de qualité suffisante à leur clientèle. Le montant de la rétribution quotidienne pourrait mieux tenir compte des coûts réels d'exploitation afin que les RI puissent continuer à offrir des services de qualité aux aînés. Rappelons que l'hébergement en CHSLD d'une personne âgée coûte annuellement 56 000\$, comparativement à 32 000\$ par année en RI.

Au Québec, l'hébergement de personnes âgées est un secteur en émergence se développant à grande vitesse. Il y a 20 ans, les places en CHSLD constituaient la majorité du parc d'hébergement pour personnes âgées. Elles ne représentent plus que 28,9% du parc d'hébergement et le secteur des résidences privées détient 66,2% de toutes les places disponibles en 2005-2006. La certification fait partie des conditions à remplir en matière d'hébergement de personnes âgées par les exploitants privés.

Le secteur de l'hébergement de personnes âgées doit relever de nombreux défis. Parce que naissante, l'industrie de l'hébergement de personnes âgées auprès des résidences privées nécessite un meilleur encadrement et un suivi encore plus rigoureux.

Devant l'importance des coûts relatifs au soin des aînés, le gouvernement encourage l'hébergement des personnes âgées semi-autonomes auprès du privé. Les CHSLD publics se consacrent principalement au soin des personnes âgées en lourde perte d'autonomie. Les centres d'hébergement débordent et la liste d'attente s'allonge rapidement malgré la création de nouvelles places. Le gouvernement ayant fait le choix de cesser la construction de nouveaux établissements publics, plusieurs CHSLD, dont la construction remonte à plusieurs dizaines d'années, nécessitent des rénovations importantes. Le parc immobilier des CHSLD se détériore et ne s'adapte plus à l'état et au besoin des personnes âgées qui y sont accueillies.

Les troubles cognitifs touchent une importante proportion des personnes âgées de 65 ans et plus au Québec. D'ailleurs, la majorité de la clientèle des CHSLD publics est atteinte de différentes formes de démence. Les analystes prévoient une importante augmentation du nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus atteintes de démence dans les 40 prochaines années. En 2051, l'effectif des personnes âgées souffrant de démence est estimé à 302 444, comparativement à 105 637 en 2011. La proportion des personnes âgées de 65 ans et plus atteintes d'une démence est estimée à 13%, soit 4,5% de plus par rapport en 2011.

Devant l'ampleur des besoins, des coûts de traitement et du manque de ressources des CHSLD publics, le dépistage précoce des démences chez les personnes âgées s'avère primordial. Cette démarche présente plusieurs avantages. Par exemple, le dépistage précoce permet de prendre rapidement les mesures adéquates permettant d'atténuer les symptômes et de ralentir l'évolution de la maladie. Il permet par ailleurs d'éliminer des causes réversibles. Le dépistage précoce des démences permet également de commencer sans délai les traitements, ce qui réduit considérablement les coûts et améliore la qualité de vie des patients.

---

**PROPOSITION 58**

***D'assurer une offre de service de qualité aux aînés dans les centres hospitaliers, les CHSLD publics et privés et les résidences privées, et :***

- 58.1 D'ouvrir davantage de postes en gériatrie, en gérontologie et en kinésiologie de manière à répondre adéquatement aux besoins grandissant des aînés du Québec;***
  - 58.2 De standardiser et de prolonger la durée des ententes de ressources intermédiaires (RI) à 3 ans dans les résidences pour aînés, afin d'assurer à ceux-ci une plus grande stabilité en regard de leur milieu de vie;***
  - 58.3 D'assurer un minimum dans la rétribution des places en RI afin de ne pas causer un impact à la baisse dans la qualité des soins offerts aux aînés dans les résidences et autres milieux;***
  - 58.4 De continuer à resserrer les contrôles, notamment par le biais de la nouvelle certification, quant à la qualité des services et à la sécurité des bâtiments qui offrent de l'hébergement aux personnes âgées;***
  - 58.5 De rénover sur une période de cinq ans les CHSLD publics de la province qui en ont besoin;***
  - 58.6 De donner comme tâches aux infirmières praticiennes spécialisées en psychiatrie, œuvrant dans les CHSLD publics et privés et les résidences privées, le dépistage et le suivi des cas de démence dus à l'âge;***
-

# IV

UN MONDE  
POUR LES QUÉBÉCOIS



## 1. Un Québec ouvert sur le monde

Depuis l'arrivée au pouvoir du PLQ, le Québec s'est davantage ouvert au monde. Il a exploré de nouveaux marchés, et pris sa place sur plusieurs tribunes internationales de première importance. Le gouvernement du PLQ a su repousser les frontières du Québec, il a ouvert de nouveaux espaces dans lesquels le génie québécois pourra se faire valoir à sa juste mesure.

Le gouvernement issu du PLQ a créé un nouvel espace de mobilité de la main-d'œuvre avec la France, qui ouvre la porte aux travailleurs qualifiés du Québec à un marché de plus de 60 millions d'habitants et qui permettra au Québec d'attirer ici les travailleurs qualifiés des domaines qui connaissent des pénuries, actuelles ou appréhendées.

Le Québec a pris le leadership de l'amélioration continue de l'union sociale et économique canadienne, notamment grâce à la création du Conseil de la fédération. C'est un gouvernement du PLQ qui a fait appliquer concrètement le principe de l'asymétrie dans une entente historique sur la santé. C'est lui aussi qui a obtenu un siège pour le Québec à l'UNESCO, et qui a fait en sorte que le Canada devienne un véritable marché intérieur ouvert à tous les travailleurs québécois et ce, d'un océan à l'autre.

L'ouverture au monde commence évidemment chez soi. Comme l'histoire du Québec le démontre éloquemment, les règnes libéraux agissent comme des aimants sur les gens d'ailleurs : le Québec reçoit alors plus d'immigrants et a généralement un solde migratoire interprovincial plus reluisant. Les dernières années ont vu s'ajouter une sorte de surprime à cet avantage libéral : les Québécois ont repris confiance comme jamais, et la fécondité s'est remise à augmenter, un phénomène que le Québec avait cessé d'espérer.

C'est précisément cette confiance dans ce qu'est le Québec aujourd'hui, mais également dans tout ce qu'il peut devenir, qui anime le PLQ et qui oriente ses actions.

C'est cette confiance dans la capacité des Québécois d'être parmi les meilleurs du monde qui nous anime dans notre volonté de nous mesurer sur tous les marchés. Nous disposons de tous les atouts pour jouer le jeu de la mondialisation et l'emporter.

---

## 1.1 Un Québec qui prend le leadership au Canada

---

Faire progresser le Québec au sein du fédéralisme canadien, tout en participant activement à l'édification d'un Canada plus fort et plus respectueux des compétences provinciales et de l'identité québécoise, voilà notre vision.

Depuis 2003, les relations entre le Québec et le reste du Canada se portent nettement mieux que sous les régimes péquistes précédents.

La majorité des Québécois sont fortement attachés au Canada. Tout en nourrissant une fierté indubitable envers le Québec, ses réalisations et ses promesses, ils considèrent, à juste titre d'ailleurs, que le Canada est leur pays, qu'ils y sont chez eux, et qu'il est dans leur intérêt d'y être des acteurs de changement.

Nous préférons nettement que le Québec soit un leader au sein du Canada, c'est-à-dire qu'il cherche à contribuer davantage à l'avenir de ce pays et qu'il sache aussi en tirer parti, et ce, au bénéfice de tous les Québécois. Bref, le Québec doit faire preuve de leadership afin de donner une impulsion positive à l'évolution du fédéralisme canadien. Cette évolution doit elle-même aller dans le sens d'un plus grand respect des intérêts supérieurs de la nation québécoise.

Au PLQ, notre position est claire, cohérente et constante depuis fort longtemps : promouvoir et défendre en tout temps les intérêts du Québec en tant que membre à part entière de la fédération canadienne. Et sur ce chapitre, notre bilan est exceptionnel.

En effet, c'est sous un gouvernement du PLQ qu'une entente historique portant sur la santé fut signée en 2003, reconnaissant formellement un principe cher aux Québécois, soit le fédéralisme asymétrique. C'est également grâce au PLQ que le Québec a obtenu un rôle formel au sein de l'UNESCO (un représentant permanent du Québec au sein de la mission canadienne, avec droit de parole précis), que des progrès ont été réalisés en matière de déséquilibre fiscal et que la Chambre des communes a reconnu que les Québécois forment une nation.

C'est également à notre initiative que fut créé le Conseil de la fédération et que fut renforcé le marché intérieur canadien, entre autres par la signature d'ententes portant sur la mobilité de la main-d'œuvre avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les autres partenaires fédératifs. C'est sans compter le retour du Québec au sein de la francophonie canadienne, de même que les efforts et initiatives du gouvernement québécois en vue d'encourager le Canada à s'engager dans des discussions avec l'Union européenne sur un accord économique et commercial global.

Le PLQ est un parti résolument fédéraliste, dans le vrai sens du terme. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il nous faille accepter sans mot dire toutes les décisions du gouvernement du Canada. Au contraire, il nous faut rester critiques et vigilants, et continuer de nous opposer avec vigueur aux ingérences ou tentatives d'ingérence fédérales dans les compétences du Québec.

Certaines des ingérences dont nous venons de parler résultent de l'exercice du prétendu pouvoir fédéral de dépenser. Ce pouvoir doit être rigoureusement balisé, voire éliminé, et ce, tant à l'égard des programmes existants que des nouvelles initiatives.

---

**PROPOSITION 59**

***De continuer à militer pour l'abolition, sinon la limitation du pouvoir fédéral de dépenser avec pleine compensation dans le champ de compétences des provinces, et ce, dans le respect, si besoin est, du principe d'asymétrie;***

---

La réforme du Sénat canadien constitue un autre enjeu inquiétant pour le Québec. En effet, la volonté manifeste du gouvernement fédéral de modifier unilatéralement le mode de nomination et le mandat des sénateurs n'est pas acceptable. Le Sénat est, ne l'oublions pas, à la base même du compromis fédératif original. Cette instance est essentiellement fédérale-provinciale plutôt que strictement fédérale. Or, l'esprit du fédéralisme nous enseigne qu'une instance comme le Sénat, qui faisait partie d'un compromis historique et qui est de nature fédérale-provinciale dans ses caractéristiques essentielles, ne doit être modifiée qu'avec l'aval des différents partenaires de la fédération.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

**PROPOSITION 60**

***De s'opposer vigoureusement à toute tentative de la part du gouvernement et du Parlement du Canada de modifier une quelconque des caractéristiques essentielles du Sénat sans le consentement des partenaires fédératifs, et ce, conformément à la procédure de modification établie dans la Loi constitutionnelle de 1982;***

---

Il convient de noter que le Sénat était censé, à l'origine, jouer le rôle de chambre des provinces ou des régions, ce qu'il n'a jamais été puisque les sénateurs sont nommés exclusivement par Ottawa. Le Canada demeure, à ce jour, l'une des rares fédérations dans le monde où les provinces n'ont aucun rôle formel à jouer dans les institutions centrales et presque aucun mot à dire en ce qui touche à la prise des grandes décisions nationales. Il est grand temps que cela soit corrigé.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

**PROPOSITION 61**

***De promouvoir la transformation — par le biais des mécanismes actuels de modification constitutionnelle — du Sénat canadien en une véritable Chambre des provinces, c'est-à-dire en une instance où chaque province serait directement représentée par des délégués, et où elle pourrait faire entendre sa voix, en fonction de ses besoins, priorités, positions et objectifs propres;***

---

Le poids du Québec à la Chambre des communes est susceptible de baisser au cours des prochaines années, en raison de la diminution de la population québécoise par rapport à l'ensemble canadien. Déjà, le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi au Parlement fédéral, le projet de loi C-12, qui confirme malheureusement la tendance décrite ci-dessus. Il est important que le gouvernement québécois mène une charge à fond de train en vue de maintenir le poids relatif actuel du Québec au sein de la Chambre des communes. Cela se justifierait d'autant plus que le Québec est la seule province à majorité francophone au Canada et que, par conséquent, le fait de réduire son poids dans une institution centrale a pour effet d'y réduire aussi la place du français.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 62**

***De prendre tous les moyens afin que soit maintenu le poids relatif actuel du Québec au sein de la Chambre des communes du Canada;***

---

Nous avons fait mention ci-dessus du Conseil de la fédération. Cette instance provinciale-territoriale a été créée en décembre 2003. On en trouve la source dans le rapport du Comité spécial du PLQ sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, présidé par M. Benoît Pelletier. Ce rapport, intitulé *Un projet pour le Québec, affirmation, autonomie et leadership*, a été adopté unanimement en octobre 2001 par les membres du PLQ.

Au moment de sa création, le Conseil de la fédération avait pour but de renforcer le dialogue et d'encourager les consensus entre les provinces et territoires d'une part, et de leur permettre de faire des représentations plus vigoureuses et d'avoir une position unifiée dans certains dossiers vis-à-vis Ottawa d'autre part. Le Conseil de la fédération a bien joué son rôle jusqu'à présent et a fait ses preuves dans maints dossiers, dont ceux de la santé, du déséquilibre fiscal et du renforcement de l'Union économique canadienne. Toutefois, il serait opportun que son secrétariat, qui était censé, dans sa conception initiale, être très efficace et relativement autonome, soit renforcé, ce qui ne saurait se faire sans que toutes les provinces et territoires y consentent. Il serait aussi opportun que la Conseil assume pleinement toutes les fonctions qui figurent dans son mandat actuel. Parmi ces fonctions, notons l'analyse de toute action ou mesure du gouvernement fédéral qui a un impact majeur sur les provinces et territoires (ce qui inclut la révision des lois et projets de loi fédéraux), de même que l'élaboration d'une vision commune sur la façon de conduire les relations intergouvernementales qui respecte les valeurs fondamentales et les principes du fédéralisme.

L'esprit fédéral, selon le PLQ, signifie que les différents partenaires fédératifs peuvent travailler de concert à parfaire les politiques publiques dont ils sont responsables. Dans les domaines de l'éducation et de la santé notamment, des organisations telles que l'Institut canadien d'information sur la santé et le Conseil des ministres de l'éducation du Canada jouent déjà un rôle utile de diffusion des meilleures pratiques et d'évaluation des nouvelles initiatives. Or, il est un domaine où il n'y a que très peu d'identification et de diffusion des innovations et meilleures pratiques, et c'est celui de la politique familiale. Pourtant, à ce chapitre, le Québec fait figure de pionnier à l'échelle canadienne, de sorte que son expertise pourrait certainement profiter aux autres provinces. Et qui sait, peut-être ces dernières pourraient-elles, elles aussi, inspirer le Québec à certains égards en matière de politique familiale?

En fait, la promotion et la diffusion des meilleures pratiques et le transfert des connaissances est un objectif valable, quelle que soit la compétence en cause, et pas seulement en matière de santé, d'éducation ou de famille. Le Conseil de la fédération peut et doit, à notre avis, jouer un rôle-clé à cet égard, surtout lorsque ces meilleures pratiques ou transferts de connaissances portent sur des politiques publiques adoptées par les provinces dans leur champ de compétences exclusives. Lorsqu'il s'agit de compétences que les provinces partagent avec le fédéral, il est alors souhaitable que la promotion et la diffusion des meilleures pratiques et le transfert des connaissances se fassent dans un contexte de collaboration fédérale-provinciale. Mais même dans ce dernier cas, le Conseil de la fédération peut jouer un rôle déterminant pour faire valoir le point de vue des provinces et des territoires auprès du gouvernement du Canada.

Il serait même souhaitable que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral se tendent la main pour faire valoir ensemble, au niveau international, les meilleures pratiques qu'ils ont retenues, ici au Canada, de l'exercice respectif de leurs compétences constitutionnelles et de la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 63**

#### ***De poursuivre le développement du Conseil de la fédération, et :***

- 63.1 De convaincre nos partenaires du Conseil de la fédération de procéder à une réorganisation et à un renforcement substantiels du secrétariat de cette instance, et de veiller activement à ce que celle-ci assume pleinement toutes les fonctions prévues dans son présent mandat;***
  - 63.2 D'inviter nos partenaires du Conseil de la fédération à mettre sur pied un Conseil des ministres de la famille du Canada, lequel serait un organisme permanent d'études et d'analyse voué à la diffusion des savoirs, des informations et des meilleures pratiques en ce qui touche aux politiques familiales;***
  - 63.3 De travailler de concert avec nos partenaires du Conseil de la fédération afin d'accroître le rôle de cette institution en matière de promotion et de diffusion des meilleures pratiques et de transfert des connaissances touchant aux politiques publiques provinciales, et de s'assurer que le Conseil assume même ce rôle de promotion et de diffusion auprès du gouvernement fédéral, et ce, au nom des provinces et territoires;***
  - 63.4 De convaincre nos partenaires du Conseil de la fédération d'offrir leur collaboration à Ottawa afin qu'ensemble ils fassent mieux connaître les meilleures pratiques canadiennes sur le plan international, ce qui permettrait à des gouvernements étrangers d'apprendre du Canada et d'échanger avec nos gouvernements fédéral et provinciaux sur l'ensemble de ces questions;***
-

Depuis le début des années 1960, les gouvernements libéraux de Jean Lesage, Robert Bourassa, Daniel Johnson et Jean Charest ont tous accordé beaucoup d'importance au rôle international du Québec. La Constitution canadienne est silencieuse en ce qui touche aux relations internationales, si ce n'est une disposition — l'article 132 de la Loi constitutionnelle de 1867 — qui est maintenant désuète. Sans vraiment régler la question de savoir qui, du fédéral ou des provinces, a l'autorité voulue pour conclure des traités internationaux (à moins que ce ne soit les deux?), la jurisprudence est venue établir clairement qu'il appartenait aux provinces de mettre en œuvre ces traités lorsque sont en cause leurs compétences constitutionnelles. Voilà pourquoi il serait important que les provinces participent activement, avec le gouvernement canadien, à la négociation des traités que, de toute façon, elles auront à appliquer, en tout ou en partie. Ce n'est pas toujours le cas en ce moment. En effet, cette participation des provinces à la négociation des traités demeure aléatoire, ce qui est déplorable.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 64**

***D'insister auprès de nos partenaires, tant fédéraux que provinciaux, sur l'importance pour les provinces de participer activement et formellement, avec le gouvernement du Canada, à la négociation de traités internationaux lorsque ceux-ci portent, en totalité ou en partie, sur des compétences provinciales;***

---

Toujours en ce qui concerne les relations internationales, c'est en mai 2006 que le gouvernement fédéral a donné suite aux demandes du gouvernement du Québec visant à permettre à la nation québécoise de parler de sa propre voie à l'UNESCO, un forum international où sont débattues des questions touchant directement à la distinction québécoise et aux compétences de l'Assemblée nationale. Depuis sa signature, l'Accord Canada-Québec sur l'UNESCO fournit l'éloquente démonstration que l'appartenance au Canada n'empêche pas le Québec de tisser des liens avec les autres nations du monde en son propre nom. Nous estimons que l'expérience de l'UNESCO est tributaire d'une formule gagnante, laquelle devrait s'appliquer à d'autres forums internationaux, dont deux en particulier. L'un d'entre eux est l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'autre est l'Organisation des États Américains (OÉA).

L'OIT est une institution de l'Organisation des Nations Unies qui est spécialisée sur les questions touchant essentiellement aux conditions de travail et à la protection des salariés. Issue du Traité de Versailles, elle est composée des gouvernements, employeurs et salariés de plus de 180 États. La présence du gouvernement québécois au sein de cette organisation permettrait notamment une meilleure prise en compte, sur le plan international, des différences notoires qui existent entre le Québec et ses partenaires canadiens en matière de droit du travail.

Quant à l'OÉA, elle est un organisme qui a pour but de défendre la démocratie et les Droits de l'Homme, d'améliorer la sécurité du territoire, et de renforcer les échanges entre l'ensemble des pays de l'Amérique. Avec ses quatre langues officielles (l'anglais, l'espagnol, le portugais et le français), elle reflète la diversité des peuples et des cultures de l'ensemble du continent. Bien entendu, elle compte dans ses rangs de très nombreuses nations francophones ou francophiles et elle aborde plusieurs questions hémisphériques qui ont une forte incidence sur l'exercice des compétences exclusives du Québec.

---

**PROPOSITION 65**

***De chercher à négocier avec les autorités fédérales un arrangement inspiré de l'accord de 2006 sur l'UNESCO, par lequel le Québec pourrait accroître sa présence, voire parler de sa propre voix, dans un plus grand nombre de forums internationaux, en particulier à l'Organisation internationale du travail et à l'Organisation des États américains;***

---

Le Canada est, comme on le sait, une monarchie constitutionnelle. Sa Majesté la Reine est représentée dans chaque province par le lieutenant-gouverneur. Nombre de Québécois souhaitent que cette dernière fonction soit abolie, ce qui ne peut cependant se faire qu'en vertu d'une procédure de modification constitutionnelle fort exigeante : l'unanimité.

Sans aller aussi loin, nous suggérons que, à tout le moins, une réflexion soit amorcée au Québec sur les façons de moderniser cette institution qu'est le lieutenant-gouverneur, c'est-à-dire de l'adapter au contexte contemporain. Entre autres, cette réflexion pourrait porter sur un certain nombre de modalités qui encadreraient la nomination du lieutenant-gouverneur, sous réserve du respect des lois constitutionnelles présentement en vigueur.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

**PROPOSITION 66**

***D'examiner attentivement les façons de moderniser la fonction de lieutenant-gouverneur du Québec, entre autres en ce qui a trait aux modalités entourant sa nomination;***

---

Selon la Constitution canadienne, l'administration, l'organisation et la prestation des soins de santé relèvent des provinces. Le gouvernement fédéral n'est censé pouvoir intervenir qu'à l'égard des hôpitaux de marine et de la quarantaine, ou qu'à l'égard de certains groupes relevant de sa compétence, comme les anciens combattants, les militaires en service, les Autochtones et les détenus dans les pénitenciers. Étant donné que le gouvernement fédéral finance certains programmes de santé provinciaux, il en profite pour chercher à influencer les politiques provinciales en la matière. Ainsi les provinces sont tenues, lorsqu'elles assument la gestion des soins de santé et administrent leur régime d'assurance-santé, de respecter les conditions prévues par la Loi canadienne sur la santé, soit l'universalité, l'intégralité, l'accessibilité, la transférabilité et la gestion publique. Les provinces ont par ailleurs l'obligation de fournir les renseignements demandés par le gouvernement canadien et de faire état de la contribution fédérale dans tout document public ou toute publicité sur les services de santé. Des sanctions pécuniaires sont prévues en cas de manquement à la Loi, dont la réduction des transferts fédéraux, voire la retenue de la totalité de la contribution fédérale.

La santé constitue le plus important poste de dépenses du gouvernement du Québec, en plus d'être une compétence provinciale d'une importance indiscutable. Or, l'application et l'interprétation de la loi canadienne ont des impacts majeurs sur la manière dont les provinces peuvent assumer leur propre compétence. Une saine application du principe de convivialité fédérale, tel que défini dans le rapport de 2001 (Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership), signifierait normalement que le gouvernement du Canada doive collaborer avec les provinces dans l'interprétation et la mise en œuvre de cette loi fédérale.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 67**

***De s'assurer que les provinces canadiennes puissent participer activement à l'interprétation et à la mise en œuvre de la Loi canadienne sur la santé;***

---

Le gouvernement issu du PLQ a joué un rôle de leadership au sein du Conseil de la fédération pour trouver des solutions au déséquilibre fiscal. Le gouvernement du Canada a bonifié la péréquation et a accru ses transferts pour le financement de la santé. Cependant, il n'a pas redressé ses transferts au chapitre de l'éducation post-secondaire au niveau de 1994-1995 comme le réclame le Conseil de la fédération.

Les provinces canadiennes ont besoin de stabilité et de prévisibilité en ce qui touche à leur planification budgétaire et économique. Elles doivent disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles, sans pour autant devoir imposer un fardeau fiscal excessif qui freinerait la croissance économique.

Même si la récente récession mondiale a transformé les surplus fédéraux en déficits, il est important pour le bon fonctionnement de la fédération canadienne que le gouvernement fédéral ne répète pas les erreurs du passé en assainissant ses finances publiques sur le dos des provinces.

---

### **PROPOSITION 68**

***De jouer un rôle de leader au sein du Conseil de la fédération afin de conclure des ententes satisfaisantes avec le gouvernement fédéral au chapitre des arrangements fiscaux;***

---

L'application et le respect des normes régissant les échanges commerciaux posent un défi majeur au Québec. Si l'ouverture des frontières constitue une remarquable opportunité pour les entreprises québécoises et garantit aux consommateurs québécois d'avoir accès à un plus large éventail de produits et de services, elle amène également des iniquités pour des entreprises québécoises dans différents secteurs d'activités.

Par exemple, dans le secteur maraîcher, les producteurs québécois se sont vus interdire l'utilisation d'une panoplie de pesticides, le tout afin de protéger la santé des consommateurs québécois. Des producteurs étrangers, n'ayant pas à respecter les mêmes normes, utilisent encore ces pesticides et ont la possibilité de vendre leurs produits sur le marché québécois, et ce, à moindre coût. L'exemple des fraises est le plus patent à cet égard. Un autre exemple? Celui du porc, un secteur où la production est fortement encadrée par le fédéral et le Québec — notamment en ce qui touche à l'interdiction d'utiliser certains antibiotiques dans la nutrition du bétail — mais où on constate néanmoins que le porc produit à l'extérieur du Québec n'est pas soumis aux mêmes normes et réglementations que le porc produit ici, et se rend jusqu'aux tablettes de nos épiceries.

Et cela, c'est sans compter le fait que le manque de contrôle sur la conformité des produits importés pourrait favoriser les abus et les représentations trompeuses. Bien évidemment, les consommateurs en constituent les premières victimes.

---

### **PROPOSITION 69**

***D'exiger du gouvernement fédéral qu'il assure le respect du principe de réciprocité dans les accords internationaux de commerce, notamment en ce qui touche au respect de l'environnement et à l'innocuité alimentaire;***

---

L'élection du gouvernement libéral en 2003 a notamment été marquée par le retour du Québec au sein de la francophonie canadienne. Depuis, les initiatives du gouvernement québécois se sont multipliées afin de renforcer les liens qui unissent les Québécois d'une part, et les communautés francophones et acadiennes du Canada d'autre part. Plus récemment, de nouveaux types de projets, à saveur essentiellement économique, ont vu le jour. C'est notamment le cas des Rendez-vous Acadie-Québec, qui permettent à des entrepreneurs du Québec et du Nouveau-Brunswick

de se connaître davantage et d'explorer ensemble de nouvelles pistes de collaboration. Cela est une excellente chose, puisque la francophonie canadienne constitue une magnifique opportunité pour les entreprises et gens d'affaires québécois qui souhaitent élargir leur marché. Nous ne pouvons d'ailleurs qu'espérer que des expériences comme celle des Rendez-vous Acadie-Québec se multiplient et s'étendent à tout le Canada.

Inauguré en novembre 2008, le Centre de la francophonie des Amériques a pour mission de promouvoir et de mettre en valeur une francophonie forte et porteuse d'avenir pour la langue française, le tout dans le contexte planétaire de la diversité culturelle. Le Centre mise notamment sur le renforcement et l'enrichissement des relations entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques, ainsi que sur la complémentarité de leurs actions réciproques<sup>35</sup>. Initiative du gouvernement du Québec, le Centre travaille d'arrache-pied à assurer le développement et l'épanouissement de la langue française, de même que le rapprochement des francophones et francophiles. Il soutient des projets visant la promotion de la langue française et du fait français en Amérique.

Les activités du Centre de la francophonie des Amériques sont financées principalement par le gouvernement du Québec. Toutefois, depuis 2010, les subventions accordées au Centre ont été réduites substantiellement, en raison des compressions budgétaires affectant l'ensemble du gouvernement<sup>35</sup>. Il nous semble important que cela soit rectifié pour l'avenir.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 70**

#### ***D'assumer les responsabilités propres au Québec à l'égard de la francophonie du Nouveau Monde, et :***

- 70.1 De continuer de renforcer la francophonie canadienne, entre autres en développant, sur le modèle des Rendez-vous Acadie-Québec, des événements de réseautage commercial entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du pays;***
  - 70.2 D'augmenter les ressources allouées au Centre de la francophonie des Amériques, notamment en faisant appel à d'autres partenaires financiers, et de consacrer en priorité ces sommes supplémentaires à des programmes visant les jeunes ainsi qu'à des programmes d'échanges culturels, commerciaux et d'affaires afin que le français rayonne davantage dans tout le continent;***
- 

Comme nous l'avons dit ci-dessus, c'est en 2001 que le rapport intitulé Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership a été officiellement adopté par le PLQ. Ce rapport contient une foule de principes qui guident, encore aujourd'hui, l'action du gouvernement libéral dans ses relations avec le reste du pays et avec le gouvernement du Canada, entre autres choses.

Si plusieurs des recommandations contenues dans ce rapport sont devenues réalité (Conseil de la fédération, asymétrie dans les ententes intergouvernementales, leadership du Québec au sein de la

35- [http://www.francophoniedesameriques.com/documents/misc/Rapport\\_activites\\_2009-2010\\_Centre\\_Interactif.pdf](http://www.francophoniedesameriques.com/documents/misc/Rapport_activites_2009-2010_Centre_Interactif.pdf)

francophonie canadienne, rôle accru du Québec dans le monde, règlement partiel du déséquilibre fiscal, diverses initiatives en ce qui concerne les Autochtones, etc.), les recommandations relatives au retour du Québec dans le giron constitutionnel canadien et à la voie à suivre pour y parvenir demeurent, quant à elles, toujours d'actualité.

Pour mémoire, ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- La participation pleine et entière du Québec à l'évolution du Canada, son ouverture face aux autres provinces, la concertation, l'équilibre et la flexibilité dans les relations fédérales-provinciales, le respect de l'esprit fédératif par tous les partenaires canadiens;
- La bonification de l'Union sociale et économique canadienne, la limitation du pouvoir fédéral de dépenser, la participation du Québec et des autres provinces aux négociations de traités internationaux touchant à leurs compétences, un meilleur respect de l'autonomie provinciale et des priorités des provinces dans leur champ de compétences, la participation des provinces au processus de nomination des sénateurs et des juges de la Cour suprême du Canada;
- La reconnaissance de l'autonomie du Québec et de son identité, le renforcement de sa place à l'international, un meilleur partenariat entre Ottawa et Québec dans une foule de secteurs, entre autres au moyen d'ententes administratives;
- La reconnaissance à l'intérieur de la Constitution canadienne de la spécificité du Québec (dans ses caractéristiques nationales) et d'un droit de veto en matière de modification constitutionnelle, l'intégration dans la Constitution de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, la réforme du Sénat canadien, l'enchâssement dans la Constitution du Canada du principe de la convivialité fédérale.

Ces recommandations, et les principes d'affirmation, d'autonomie et de leadership qu'elles sous-tendent, orientent encore nos actions et réflexions en tant que fédéralistes.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...*

---

### **PROPOSITION 71**

***De réaffirmer et de reconfirmer le rapport intitulé Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership en tant que position officielle du PLQ en matière de relations intergouvernementales***

---

En terminant, qu'il nous soit permis de rappeler l'importance que la spécificité québécoise soit affirmée et formellement reconnue au Canada, que les pouvoirs du Québec y soient respectés et qu'il en soit de même pour ses priorités sociales, économiques et fiscales.

Du reste, le Québec doit demeurer très actif à l'intérieur du fédéralisme canadien et contribuer à l'essor de notre grand pays. Entre autres, le Québec doit continuer de travailler, avec ses partenaires fédératifs, au renforcement de l'Union économique canadienne, dans cet esprit d'ouverture qui caractérise le PLQ.

---

## 1.2 Un Québec qui excelle sur la scène internationale

---

Actif depuis plus d'un siècle sur la scène internationale, le Québec a tout intérêt à renforcer davantage les relations déjà établies avec ses alliés et tisser de nouveaux liens avec d'autres partenaires. Le gouvernement québécois mène déjà une action internationale forte, concertée et multilatérale permettant d'accroître la notoriété du Québec, tout en répondant à ses propres besoins. D'autres actions s'avèrent nécessaires afin de développer davantage la présence du Québec sur la scène internationale.

À l'instar de ses partenaires commerciaux internationaux, le Québec a établi une politique de diplomatie publique visant à promouvoir les intérêts du Québec auprès de ses partenaires commerciaux internationaux en s'adressant directement aux populations de ces États plutôt qu'en interagissant uniquement avec leurs classes politique et diplomatique. L'opération de bureaux du Québec à l'étranger et la réalisation de missions commerciales en sont les deux principales manifestations. Le Québec gagnerait toutefois à adopter un nouvel outil de diplomatie publique.

### **Les ambassadeurs-citoyens de demain**

La diplomatie traditionnelle et la diplomatie publique, toutes deux effectuées par des représentants gouvernementaux, ne peuvent remplacer l'impact sur nos partenaires commerciaux internationaux qu'ont des centaines de milliers de touristes, étudiants, exportateurs, investisseurs et autres expatriés québécois à l'étranger. Les stratégies visant à canaliser l'énergie de ces « ambassadeurs-citoyens » en sont encore aujourd'hui à un stade embryonnaire et le développement d'une stratégie innovatrice, créative et audacieuse pour le Québec est nécessaire pour relever ce défi.

Les deux grandes difficultés que rencontrent ces stratégies sont l'identification et la mobilisation de ces « citoyens-ambassadeurs » afin qu'ils diffusent le plus largement possible certains messages clés d'information du gouvernement du Québec (i.e. ouverture du Québec aux investissements étrangers, stabilité politique malgré la présence du mouvement souverainiste, l'existence d'une multitude d'attractions touristiques au Québec, la qualité de l'enseignement québécois, etc.).

Afin de mettre en contact la diaspora québécoise, il est primordial de connaître ces ressortissants à l'étranger. Aucune base de données uniforme et complète relative à la diaspora n'existe actuellement. En outre, aucune structure officielle de contact n'a été mise sur pied afin de permettre aux Québécois résidant à l'étranger de rester en contact notamment avec les autorités et les professionnels du Québec. Le réseau des délégations québécoises à l'étranger et les diverses associations de professionnels constitueraient d'excellentes sources de réseautage pour la diaspora.

La meilleure manière de rejoindre et d'inciter ces « citoyens-ambassadeurs » est de débiter par les individus et entreprises bénéficiant de l'aide du gouvernement du Québec pour aller à l'étranger. Ainsi, en contrepartie des subventions remises aux étudiants, entreprises exportatrices, athlètes, artistes et coopérants humanitaires, il serait juste et très approprié que le gouvernement du Québec requiert de ces individus et entreprises qu'ils joignent un répertoire et une plateforme virtuelle de recensement et de réseautage.

Cette plateforme leur permettrait d'échanger notamment sur les particularités, les défis et les opportunités d'affaires inhérentes à leur pays d'accueil. Cette plateforme virtuelle servirait également à faire parvenir fréquemment aux expatriés québécois les messages clés d'information que le gouvernement du Québec voudrait diffuser.

Ce réseau de la diaspora, le Québec a tout intérêt à l'organiser, mais aussi à le faire grandir. La connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères est indispensable à l'ouverture et la coopération avec d'autres pays. Dans le cadre des échanges commerciaux, le multilinguisme permet aux entreprises de bénéficier pleinement de la mondialisation.

Le multilinguisme est encore à développer au Québec. En juin 2006, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a ajouté l'anglais comme langue seconde à la grille-matière des élèves du premier cycle du primaire. Cette décision a été prise afin d'aider ces élèves à se familiariser avec une deuxième langue dès leur plus jeune âge. L'anglais fait partie des langues les plus parlées au monde, mais l'apprentissage d'autres langues étrangères est aussi nécessaire pour préparer les élèves et les étudiants à être des citoyens du monde. Une des meilleures méthodes d'apprentissage d'une autre langue demeure l'immersion, idéalement en bas âge.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

## **PROPOSITION 72**

### **De miser sur la diplomatie citoyenne et :**

- 72.1 De se doter d'une politique de communication à ses ressortissants visant à transmettre diverses informations de base sur le Québec et ses prises de position internationales;**
  - 72.2 De développer un répertoire des Québécois établis à l'étranger et susceptibles de partager de l'expertise et des contacts d'affaires avec le Québec;**
  - 72.3 De mettre au point une plateforme virtuelle d'échanges permettant aux gestionnaires et professionnels québécois œuvrant à l'étranger d'échanger entre eux, et au gouvernement du Québec de transmettre les messages clés qu'il désire diffuser à ses ressortissants;**
  - 72.4 De développer des partenariats d'échanges interlinguistiques entre les écoles et collèges du Québec et des institutions étrangères;**
-

Plusieurs organismes aussi bien publics que privés participent activement à la promotion du Québec sur la scène internationale, en mettant en évidence ses forces et ses atouts sous différents axes. C'est le cas notamment du ministère des Relations internationales (MRI) qui met l'emphasis sur la politique commerciale du Québec. Les informations disponibles sur le site web du MRI sont accessibles en trois langues : français, anglais et espagnol. Mais plusieurs sociétés d'État et municipalités sont également actives.

La participation de nombreux organismes à la promotion du Québec constitue un atout considérable pour accroître sa notoriété à l'échelle internationale. Néanmoins, les informations transmises sont souvent sélectives puisqu'elles dépendent des objectifs de chaque organisme.

*C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...*

---

### **PROPOSITION 73**

***De développer un portail gouvernemental central qui sera multilingue et qui présentera les différents atouts du Québec pour attirer davantage d'investissements et de main-d'œuvre qualifiée;***

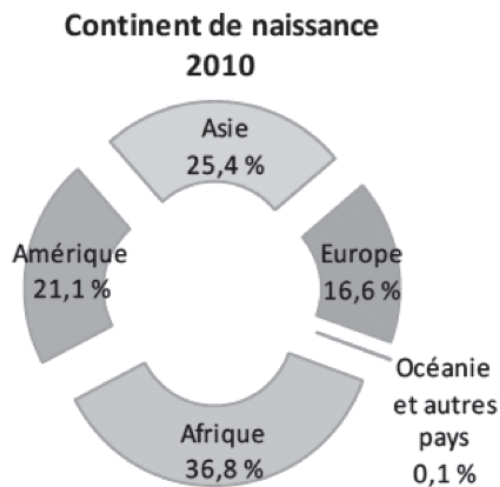
---

#### **Multiplier les ententes de mobilité de main-d'œuvre**

Dans les années 70, le Québec était l'une des sociétés les plus jeunes d'Occident; il est sur le point de devenir l'une des plus vieilles. Nous vieillirons en 30 ans autant que d'autres nations le feront en deux ou trois générations. La recherche d'une main-d'œuvre ayant les qualifications dont le Québec a besoin sera donc un enjeu incontournable pour soutenir la prospérité québécoise. Il faut donc jouer le jeu de l'ouverture des frontières pour les travailleurs qualifiés, ce que nous avons déjà entamé avec la signature d'une entente historique avec la France portant sur la mobilité des travailleurs qualifiés.

Nous devons continuer à ouvrir de nouveaux espaces pour attirer ici les talents que nous souhaitons. Le reste de l'Europe et l'Amérique latine constituent des cibles de premier choix pour mieux y faire connaître les possibilités qu'offre le Québec aux travailleurs qualifiés susceptibles d'immigrer ici.

Les pays européens ont des standards de qualifications professionnelles se rapprochant généralement de ceux qui ont cours au Québec. À leur arrivée, les travailleurs européens peuvent cheminer plus aisément à travers le processus, qui peut parfois être long et complexe, amenant à l'obtention d'une reconnaissance de leurs compétences professionnelles.



Source : Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec, 4e trimestre et année 2010

La France et le Québec ont déjà conclu une entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Ainsi, le fait de s'entendre en amont avec la France sur différentes professions réglementées aura notamment comme conséquence directe que l'immigrant français reçu n'aura plus à se demander si ses diplômes ont une valeur en sol québécois : il pourra pratiquer sa profession beaucoup plus rapidement après son arrivée et ainsi contribuer à l'essor de notre économie.

L'ouverture vers d'autres pays francophones tels que la Belgique et la Suisse mérite d'être explorée. La Belgique compte 10 788 760 habitants, dont 3,5 millions parlants français<sup>37</sup>. Pays quadrilingue, la Suisse compte 7 731 167 d'habitants en 2010, dont près de 1,6 million (20%) de parlants français.

L'Europe non francophone mérite également une attention particulière, notamment dans le cas des pays qui sont, à l'instar du Québec, soucieux de collaborer pour élargir leur zone de mobilité des talents. Étant donné le rapprochement de leur système professionnel avec celui du Québec, le chemin vers la reconnaissance des qualifications et des compétences des travailleurs est également plus aisé.

Enfin, le Québec et les pays latino-américains présentent de nombreux traits communs. Ils ont un même voisin qui constitue leur principal partenaire commercial : les États-Unis. L'Amérique latine figure parmi les marchés émergents à fort potentiel puisque son taux de croissance est estimé à 5,7% au cours de l'année 2008 selon la Banque Mondiale. Finalement, l'espagnol, langue officielle des pays de l'Amérique latine, a la même racine que le français, ce qui faciliterait et accélérerait la francisation des nouveaux immigrants.

<sup>37</sup> - Source : Source : FMI - World Economic Outlook Database ; Banque Mondiale

---

## **PROPOSITION 74**

### **De miser sur la mobilité internationale de la main-d'œuvre, et :**

- 74.1 De négocier des ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre avec d'autres pays francophones européens que la France, comme la Belgique et la Suisse;**
  - 74.2 De négocier des ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre avec des pays non francophones européens soucieux d'élargir leur zone de mobilité et qui ont des systèmes professionnels et académiques semblables à ceux du Québec;**
  - 74.3 De mettre davantage d'efforts pour stimuler l'immigration provenant des pays latino-américains, étant donné leur proximité linguistique avec le Québec;**
- 

### **La diversité culturelle, une clé pour le développement du Québec**

« La diversité culturelle, c'est l'aspiration des peuples à se développer, sur le plan international, dans un environnement favorable à l'épanouissement de toutes les cultures, et ce, dans le cadre d'un authentique dialogue<sup>38</sup> ». Elle présente des atouts majeurs pour une nation telle que le Québec. Pour une entreprise, la diversité culturelle peut également constituer un avantage concurrentiel. La diversité de ses ressources humaines lui permet de mieux répondre aux attentes de sa clientèle, de rehausser son image de marque et de profiter d'un potentiel réseau d'ambassadeurs sur des marchés étrangers.

Dans la pratique comme dans la communication des gouvernements libéraux successifs des 30 dernières années au Québec, un fil conducteur distinctif ressort clairement : un impératif de mobilité, selon lequel la personne (immigrante ou autre) qui s'intègre dans une société ne doit pas voir son destin enfermé dans la voie (classe sociale, profession, milieu culturel ou groupe ethnique...) qui lui en a ouvert l'accès – en d'autres termes, les frontières doivent être poreuses.

Il va sans dire que, de manière implicite, les pratiques du PLQ instituent le français comme langue commune des rapports interculturels. Contrairement aux visées du Parti Québécois, toutefois, il n'est pas question de test formel ou de limite de temps, encore moins de priver des citoyens de droits fondamentaux si la qualité de leur langue seconde ne satisfait pas aux inspecteurs gouvernementaux. Les libéraux sont convaincus que la langue française doit s'imposer aux nouveaux arrivants en raison de son prestige intrinsèque et des opportunités qu'elle permet en terre québécoise. L'histoire linguistique des dernières décennies nous donne d'ailleurs raison.

38- Gouvernement du Québec : <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/>

« Pour ce qui est du Québec, l'essentiel est de s'en remettre à une formule qui préserve les acquis de cette nation, dans toute leur richesse, tout en étendant la sphère dans laquelle ils peuvent se déployer ou se redéployer. Jusqu'à preuve du contraire, l'interculturalisme s'annonce comme le modèle le plus apte à conjuguer efficacement ces impératifs. » ( Gérard Bouchard, 2011) <sup>39</sup>

Le fait est que le Québec a développé à travers les ans un modèle qui lui est propre, qui mise sur le dialogue mais qui propose aussi au nouvel arrivant l'intégration au socle commun des valeurs forgées à travers les siècles par le groupe majoritaire de la société d'accueil. Ce modèle ne doit pas à notre avis rester le secret bien gardé des experts de la sociologie. Il doit reposer sur quelques définitions claires et compréhensibles, largement partagées par tous les membres de la société québécoise. Un modèle plus explicite aurait pour effet de mettre l'accent sur l'équilibre des obligations morales, qui incombent autant au nouvel arrivant et aux compatriotes qui l'ont précédé, qu'à la société d'accueil et ses institutions.

Il deviendrait de plus possible de référer à ce modèle, plutôt qu'à des concepts étrangers à notre culture politique, si les circonstances exigent l'ajout de balises additionnelles, notamment lorsque le comportement d'un petit nombre de nouveaux venus au Québec entre en contradiction avec les principes de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'éducation universelle ou de la neutralité des institutions publiques envers les croyances religieuses.

39- Bouchard, G. (2011). Qu'est-ce que l'interculturalisme?. Revue de droit de McGill.

---

**PROPOSITION 75**

***De valoriser davantage les bénéfices découlant de la diversité culturelle auprès de la population québécoise, dans une perspective d'interculturalisme;***

---

L'intégration des nouveaux arrivants est une voie à deux sens. C'est l'esprit même de l'interculturalisme pratiqué au Québec. Sur le plan pratique, cela suggère de la part de l'immigration un intérêt pour la découverte graduelle de l'héritage culturel de la société d'accueil, et un effort pour la rendre accessible dans toute sa richesse de la part du gouvernement. Nous croyons qu'un moyen tout indiqué serait d'offrir aux nouveaux arrivants, dans l'année suivant l'obtention de leur statut de résident permanent, un laissez-passer culturel leur donnant accès à des billets pour des expositions et des événements culturels québécois à des prix semblables à ceux exigés pour l'admission des enfants. Les institutions culturelles, en particulier celles hors de la région métropolitaine pourraient adhérer au programme en contrepartie des avantages liés à la promotion du programme par le gouvernement.

---

**PROPOSITION 76**

***D'offrir un « laissez-passer culturel » aux nouveaux immigrants afin de les aider à découvrir et à mieux connaître le Québec, leur permettant de fréquenter les institutions culturelles québécoises, en particulier à l'extérieur de la métropole.***

---

## CONCLUSION

Les propositions incluses dans ce document sont le résultat du travail mené à travers le Québec par des militants du PLQ. Ces militants sont unis par des valeurs telles la recherche de la justice sociale, la promotion des libertés individuelles, l'atteinte de l'équité intergénérationnelle ou l'importance du développement économique comme levier de progrès pour toute notre société.

À travers ces propositions, les militants du PLQ témoignent de leur passion envers le Québec et sa réussite future. Ils expriment aussi leur attachement à cette institution politique qu'est le PLQ. Ce parti, dont les racines plongent aux sources de notre démocratie est le seul à avoir traversé les ans et les époques en sachant toujours évoluer avec les Québécois pour façonner notre avenir commun.

Encore aujourd'hui, le PLQ demeure la principale force politique du Québec et le seul à avoir une vision d'avenir rassembleuse qui s'inscrit à la fois dans la marche du Québec et dans la marche du monde.

À l'heure où la scène politique québécoise est parcourue par des vents qui appellent tantôt au repli du Québec ou à la naissance d'un nouveau parti aux visées incertaines, l'expérience du PLQ, la solidité de ses valeurs et la force du bilan du gouvernement Charest sont rassurants pour le Québec.

À ce moment de l'Histoire où le monde vit une phase de changements d'une grande intensité, il est essentiel pour notre qualité de vie et notre prospérité, d'avoir au gouvernement une équipe aguerrie, animée par une compréhension du monde et de la manière dont le Québec peut y prospérer au bénéfice de tous les Québécois de toutes les régions.

